

COLLECTION «FEMMES ET
DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS»

LES CONDITIONS DE
VIE DES FEMMES ET
LE DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET RÉGIONAL
EN GASPÉSIE-ÎLES-DE-
LA-MADELEINE

Mars 2000

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 2 mars 2000.

Les membres du Conseil étaient alors Diane Lavallée présidente, Bibiane Courtois, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Régine Laurent, Chantal Maillé, Jacqueline Nadeau-Martin, Micheline Paradis et Carolyn Sharp

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

La traduction et la reproduction totale ou Partielle de la présente publication sont Autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Coordination
Claire Minguy

Analyse et rédaction
Sonia Langelier

Collaboration
Hélène Bourdages
Patricia Ouellet

Soutien technique
Francine Bérubé

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-35738-8

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	11
1.1 Le territoire et les infrastructures	11
1.2 Situation et perspectives démographiques	13
1.3 La stabilité et la transformation des familles	18
1.4 La communauté autochtone des Micmacs	20
1.5 Les secteurs de l'économie et de l'emploi	22
1.6 Le marché du travail : un espace difficile à occuper pour les femmes	25
1.7 La participation à la vie sociale et culturelle.....	32
1.8 La contribution des femmes : un apport indispensable au développement de la région	35
1.8.1 Le mouvement associatif.....	35
1.8.2 L'apport individuel des femmes	37
1.9 La position des femmes dans le développement de la région	40
CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUTES ET TOUS POUR TOUTES ET TOUS.....	43
Cible d'intervention 1 : Disposer de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour permettre l'analyse différenciée selon le sexe nécessaire à l'adaptation des politiques et programmes	43
2.1 L'autonomie économique des femmes.....	44
Cible d'intervention 2 : S'assurer que les femmes bénéficient des conditions nécessaires pour s'intégrer au marché du travail et contribuer à la diversifica- tion de l'économie régionale	54
2.2 Les transformations démographiques : les impacts sur la vie des femmes âgées	56

Cible d'intervention 3 : S'assurer que les besoins des femmes âgées soient bien saisis et que les moyens pour y répondre soient mis en œuvre	60
2.3 La santé sexuelle et reproductive des femmes	62
Cible d'intervention 4 : Fournir aux femmes des conditions de maternité sécuritaires et équitables par rapport aux autres Québécoises	65
2.4 La santé mentale des femmes et la violence conjugale	66
Cible d'intervention 5 : Fournir aux femmes les moyens d'améliorer ou de maintenir leur santé mentale et prendre tous les moyens pour mettre fin à la violence faite aux femmes.....	74
CONCLUSION	77
LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMMES	81
BIBLIOGRAPHIE	85

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	— Répartition de la population par MRC et par sexe Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 1996.....	14
TABLEAU 2	— Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec, 1996.....	15
TABLEAU 3	— Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, distribu- tion par MRC, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 1996	16
TABLEAU 4	— Répartition des fils et filles jamais mariés dans la famille de recensement des ménages privés selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Gaspésie–Îles-de-la- Madeleine et ensemble du Québec, 1996	19
TABLEAU 5A	— Taux de participation à la main-d'œuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, Gaspésie–Îles-de-la- Madeleine et ensemble du Québec, 1996	26
TABLEAU 5B	— Taux de participation à la main-d'œuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, MRC de la Gaspésie–Îles- de-la-Madeleine, 1996	27
TABLEAU 6	— Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec, 1996	27
TABLEAU 7	— Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 1996.....	28
TABLEAU 8	— Revenu d'emploi moyen de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, MRC de Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec, 1996	30
TABLEAU 9	— Participation des femmes dans les instances décisionnelles régionales, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 1999	39
TABLEAU 10	— Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec	45

LISTE DES ACRONYMES

BSQ	Bureau de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec depuis avril 1999)
CALACS	Centre d'action et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
CRPMT	Conseil régional des partenaires du marché du travail
CSF	Conseil du statut de la femme
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
MTS	Maladie transmise sexuellement
PSR	Planification stratégique régionale
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SQDM	Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (maintenant Emploi Québec)
UQAR	Université du Québec à Rimouski

INTRODUCTION

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions de condition féminine. Jusqu'à maintenant, le contexte s'y prêtant, il a produit des analyses sur une base nationale. Mais la conjoncture interpelle dorénavant les actrices et les acteurs, politiques ou administratifs, à procéder à des analyses plus fines, plus près des milieux de vie des personnes, conformément au processus de décentralisation et au mouvement de régionalisation. D'autant plus que les transformations en cours pourraient, si l'on n'y prend garde, être lourdes de conséquences pour les conditions de vie des femmes. En effet, rappelons qu'au cours des dernières décennies, l'État québécois a donné suite à certaines demandes des femmes en s'engageant dans des actions qui ont eu un impact déterminant quant aux progrès dans la situation socioéconomique de celles-ci. Pour éviter les reculs à ce chapitre, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine.

Pour le CSF, l'examen de la réalité régionale ne constitue pas un fait nouveau. À l'automne 1976, pour joindre les femmes de toutes les régions, on procédait à la mise sur pied du service Consult-Action. Puis, à compter de 1979-1980, le CSF se dotait d'une structure régionalisée qui lui permet de remplir l'ensemble de ses mandats, notamment auprès des instances gouvernementales, sur cette base territoriale. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est aussi en mesure d'informer et de soutenir les femmes dans leur propre milieu de vie, ce qui facilite la reconnaissance de leurs véritables besoins et de leurs aspirations. À cet effet, le Conseil a publié de nombreux documents sur la participation des femmes au développement régional, ainsi que, en 1991 et en 1995, des portraits socioéconomiques des citoyennes de chacune des régions. L'actuelle production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes s'inscrit donc dans la continuité de ces actions. De fait, cette entreprise représente une occasion de consolider les savoirs acquis au fil du travail sur le terrain pour les partager avec les décideuses, les décideurs et les femmes actives sur la scène régionale, dont celles du mouvement associatif.

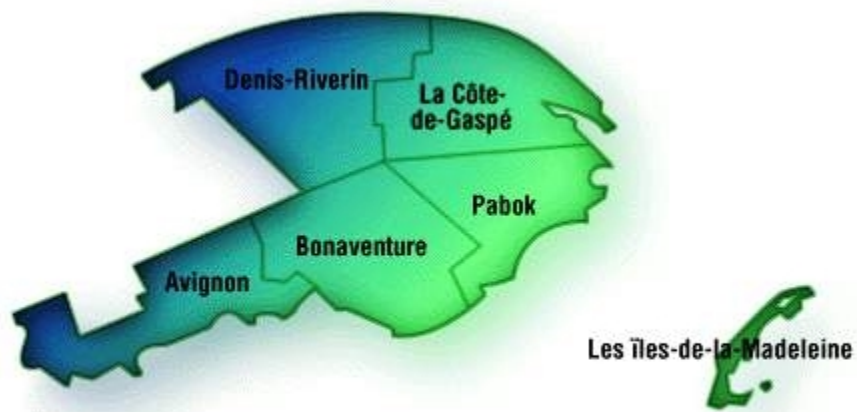
La démarche

Pour réaliser le présent document, le CSF a d'abord dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative pour présenter la position des femmes tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose donc des cibles — et des mesures — d'intervention pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

En effet, d'entrée de jeu, une mise au point s'impose. À notre sens, une définition juste du développement d'une région doit tenir compte aussi bien des paramètres habituels que sont la croissance économique et de l'emploi, le niveau de scolarité et la présence d'infrastructures, que des contributions moins visibles, souvent prises pour acquis, ou carrément invisibles quoique tout autant indispensables à la vie, voire à la survie de la région. Nous pensons aux soins aux personnes — sanitaires, sociaux ou éducatifs, rémunérés ou non —, à toutes les interventions contribuant à la qualité de vie — notamment les activités culturelles et les actions communautaires — essentielles à l'enracinement des personnes et même, plus fondamentalement, à l'engagement de donner la vie. Ainsi, on rend mieux compte de la participation, aussi diversifiée que centrale, des femmes, de toutes les femmes, actives ou pas sur le marché du travail, dans le développement de la région. On pourrait, et on devrait d'ailleurs, en dire autant des hommes puisque, eux aussi, participent à la reproduction, au maintien et à la qualité de la vie en région.

En adoptant une telle perspective, le CSF souhaite convaincre qu'une analyse différenciée selon le genre est non pas exclusive, réclamant des avantages, voire des privilèges pour les femmes, mais bien résolument inclusive, puisqu'elle amène à prendre en considération toutes les personnes, dans tous leurs rôles, et dans toutes les dimensions de la vie de la région.

**GASPÉSIE -
ÎLES-DE-LA-MADELEINE**



CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

1.1 Le territoire et les infrastructures

La région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (GIM) se compose de deux ensembles physiographiques distincts : la péninsule gaspésienne d'une superficie de 20 413 km² et l'archipel des Îles-de-la-Madeleine qui s'étend sur 202 km². L'ensemble du territoire s'avance dans les eaux du golfe Saint-Laurent à l'extrémité est du Québec et est renommé pour la beauté et la diversité de ses paysages.

Par contre, l'éloignement, l'isolement et le manque de communication ont pesé lourdement sur le développement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Parce qu'il faut attendre le début du 20^e siècle pour que se structure le transport maritime et les années 20 pour que l'aménagement ferroviaire et routier connaisse un essor digne de ce nom, longtemps « la péninsule est... isolée du reste du monde, et peut-être surtout du reste de la province. En effet, [au 19^e siècle] la route par mer entre la Gaspésie et l'Europe est moins hasardeuse que celle qui relie la péninsule à la ville de Québec par la terre ferme... Séparée de l'extérieur, la Gaspésie souffre aussi d'un isolement intérieur, celui de ses bourgades, les unes par rapport aux autres... L'absence de routes convenables entre les divers îlots de population tend à perpétuer une sorte d'émiettement... de l'ensemble habité. Les Gaspésiens font leurs affaires indépendamment les uns des autres en commerçant avec les bateaux de passage sur les côtes... L'isolement interne a contribué à retarder l'émergence d'un esprit régional. L'éloignement et la carence des communications ont aussi ralenti la colonisation et le développement de la région...¹ »

La géographie particulière de la région marque aussi son évolution à tous points de vue. La péninsule gaspésienne possède un relief accidenté à l'intérieur des terres dont la plus grande partie, 96 %, est recouverte d'une forêt à dominance coniférienne. Cette configuration géographique fait que la population est dispersée sur son pourtour, le long du littoral, à l'exception de la ville minière de Murdochville et de quelques villages.

Pour sa part, la situation de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, au milieu du golfe Saint-Laurent, à une distance de 230 kilomètres de la pointe gaspésienne, lui confère un statut particulier. L'archipel est constitué de douze îles dont sept seulement sont habitées. À l'exception de l'Île d'Entrée, qui n'est accessible que par bateau, les îles habitées sont reliées entre elles par des routes construites sur des dunes de sable. La population madelinienne se distingue par sa culture maritime doublée d'une culture insulaire. En outre, comme la population madelinienne est en grande partie de souche acadienne, elle entretient des liens étroits avec les provinces maritimes tout en maintenant son attachement au Québec. Soulignons que durant la saison hivernale, la population des Îles-de-la-Madeleine est relativement isolée puisque, mis à part le transport aérien assez coûteux, l'accès par traversier, à partir de Matane, est réduit à une fois par semaine en février et mars.

¹ Jules BÉLANGER et autres. *Histoire de la Gaspésie*, Boréal Express/Institut québécois de la recherche sur la culture, Montréal, 1981.

Ces deux réalités territoriales ont tracé les contours du paysage économique de la région qui s'articule autour de trois pôles : l'exploitation des ressources maritimes et forestières, ainsi que le développement touristique.

La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine compte six municipalités régionales de comté (MRC) dont certaines possèdent plutôt une vocation forestière et d'autres une vocation maricole. Les MRC Denis-Riverin, Bonaventure et Avignon font partie du premier groupe alors que La-Côte-de-Gaspé, Rocher-Percé (Pabok jusqu'en juin 1999) et Îles-de-la-Madeleine appartiennent au second groupe. Soulignons que c'est dans cette région qu'ont été implantées, au début de 1981, les premières MRC québécoises; il s'agissait de Denis-Riverin, Pabok et Avignon².

Les six MRC se subdivisent en 58 municipalités locales. Seules deux agglomérations totalisent plus de 5 000 habitants, soit Sainte-Anne-des-Monts, dans la MRC Denis-Riverin, et Gaspé, dans la MRC La-Côte-de-Gaspé avec respectivement 5 615 habitants et 16 520 habitants. Près de la moitié des municipalités compte moins de mille habitants. Cette situation témoigne du caractère fortement rural de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine où 79 % de la population habite dans des localités de moins de 5 000 âmes. La MRC Avignon regroupe pour sa part deux réserves amérindiennes.

En matière d'éducation, quatre commissions scolaires, trois francophones et une anglophone, administrent le réseau d'écoles primaires et secondaires. La région compte également un cégep situé à Gaspé. Rappelons que cet établissement a été gagné de haute lutte, en 1968, par la population de la région puisque, au milieu des années 60, le ministère de l'Éducation avait annoncé que les étudiants gaspésiens seraient desservis par le cégep de Rimouski. Cet établissement d'enseignement, en plus d'offrir une division d'études anglophones, se déconcentre en deux centres d'extension d'études collégiales (Carleton et Îles-de-la-Madeleine) et un centre spécialisé des pêches (Grande-Rivière) afin de rejoindre la clientèle d'autres municipalités de la région. Mentionnons que le mandat du Centre spécialisé des pêches dépasse la seule formation de la main-d'œuvre. Sa mission en regard de la recherche, de l'implantation de technologies nouvelles dans les domaines de l'exploitation de la ressource, de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche ainsi que de l'aquiculture en fait un partenaire de développement important, dont le rayonnement dépasse la région. Enfin, il n'y a pas d'institution d'enseignement universitaire sur le territoire, mais l'Université du Québec à Rimouski a consacré beaucoup d'efforts, à compter de 1974, pour rendre l'enseignement universitaire accessible en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine³. La population de la région craint cependant que l'offre croissante de services de l'UQAR à Lévis nuise au développement de ceux proposés en Gaspésie. Deux bureaux régionaux, l'un à Gaspé et l'autre à Carleton, coordonnent les activités de huit des neuf centres d'enseignement du territoire (Gaspé, Grande-Rivière, Chandler, Carleton, New-Richmond, Paspébiac, Maria, Cap-aux-Meules). Pour des raisons de proximité géographique, les formations offertes à Sainte-Anne-des-Monts, dans la MRC Denis-Riverin, sont coordonnées par le bureau régional de l'UQAR à Matane.

Des formations sont offertes dans les domaines de l'administration, de l'enseignement, des techniques de l'information et des communications et du nursing.

² Jules BÉLANGER et autres. *Op. cit.*

³ *Idem.*

Certains programmes sont dispensés par tous les centres d'enseignement; c'est le cas des certificats en enseignement professionnel, en éducation contemporaine et en sciences religieuses. D'autres programmes sont offerts dans certains centres seulement. À titre d'exemple, les certificats en administration, en entrepreneurship et en assurances et interventions financières sont dispensés à Gaspé et, en alternance, à Carleton ou New-Richmond. Le programme court en soins infirmiers à l'urgence sera dispensé, à l'hiver 2000, à Gaspé et à Carleton. Enfin, deux programmes de maîtrise (gestion de projets et développement régional) sont offerts à Gaspé.

Il convient de mentionner que depuis le mois d'août 1999, l'Université du Québec à Rimouski et le cégep de la Gaspésie et des Îles offrent un programme mixte d'études supérieures en administration. Le programme, composé de cours collégiaux et universitaires, permet aux étudiants de faire l'équivalent de leur première année de baccalauréat à Gaspé. Il s'agit d'une première au Québec. Par ailleurs, à la suite des demandes pressantes du Ralliement gaspésien et madelinot, l'UQAR envisage de développer une gamme de programmes et de services adaptés aux réalités régionales. Mais la petite taille des groupes pose toujours un défi quant à l'offre de services⁴.

Du côté de la santé et des services sociaux, en plus de la Régie régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la région regroupe cinq centres hospitaliers, huit centres d'hébergement et de soins de longue durée et six établissements ayant une mission de CLSC. On y retrouve également un service d'adaptation et de réadaptation physique, un centre de réadaptation pour déficients intellectuels, ainsi qu'un centre jeunesse. L'ensemble des établissements de santé et de services sociaux comportent 52 points de services sur le territoire⁵. À ce chapitre, on doit aussi mentionner l'indispensable contribution des organismes communautaires, et plus particulièrement des groupes de femmes dont les missions de relation d'aide et d'accompagnement sont de plus en plus nécessaires, mais complexes dans le contexte du virage ambulatoire et compte tenu de la morosité socioéconomique.

Au niveau économique, on dénombre six centres locaux de développement (CLD) qui doivent, en collaboration avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), mettre en œuvre les moyens pour développer l'économie et l'emploi et soutenir l'entrepreneuriat. Il existe aussi huit organismes de soutien et d'aide à l'entreprise. Parmi eux, le Fonds régional de solidarité Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une société en commandite qui participe au développement des entreprises et cinq sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). Les groupes de femmes ont également un apport significatif sur le plan économique. En effet, l'approche globale de certains d'entre eux, qui les amène à se préoccuper simultanément des dimensions économique et sociale, a contribué aux réflexions sur l'expansion de l'économie sociale.

1.2 Situation et perspectives démographiques

En 1996, on dénombre 52 930 femmes (50,3 %) et 52 225 hommes (49,7 %) en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour un total de 105 155 personnes, ce qui représente

⁴ Sommet régional Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Éducation : bilan et enjeux*, [rédaction : Roland Auger], novembre 1999.

⁵ Régie régionale de la santé et des services sociaux Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Rapport annuel 1998-1999*.

1,5 % de la population du Québec. La répartition par sexe de la population se compare à celle du Québec.

La population régionale se distribue dans les six MRC dans des proportions relativement comparables. Les trois MRC les plus peuplées ne totalisent que 58,7 % de la population totale. La composition par sexe de la population est à peu près constante à travers les MRC de la région.

TABLEAU 1 — Répartition de la population par MRC et par sexe Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1996

MRC	Femmes		Hommes		Total		% Région
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
La région	52 930	50,3	52 225	49,7	105 155	100,0	100,0
Îles-de-la-Madeleine	6 935	50,3	6 865	49,7	13 800	100,0	13,1
Rocher-Percé	10 645	49,9	10 695	50,1	21 340	100,0	20,3
La-Côte-de-Gaspé	10 510	50,4	10 340	49,6	20 850	100,0	19,8
Denis-Riverin	6 920	50,4	6 810	49,6	13 730	100,0	13,1
Bonaventure	9 885	50,6	9 665	49,4	19 550	100,0	18,6
Avignon	8 035	50,5	7 865	49,5	15 900	100,0	15,1
Le Québec	3 645 200	51,1	3 493 235	48,9	7 138 435	100,0	-

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

Les habitants de la péninsule gaspésienne sont dispersés (5,1/km²) sur le territoire, ce qui n'est pas sans influencer sur les conditions de vie personnelles, professionnelles et communautaires, notamment des femmes. La situation aux Îles-de-la-Madeleine est toutefois différente. Concentrée sur les plateaux habitables, la population présente, conséquemment, une plus forte densité démographique (68,3h/km²).

À partir de la Conquête, une importante minorité anglophone s'installe en Gaspésie, principalement dans la Baie-de-Gaspé et dans la Baie-des-Chaleurs, où elle occupe des fonctions économiques et administratives importantes. La seule région entièrement francophone est le littoral nord de la péninsule. Mais à compter du milieu du 19^e siècle, la proportion anglophone, qui atteint alors presque 50 %, ne cesse de décroître. Le fort taux de natalité des francophones, le fait que la très grande majorité des nouveaux arrivants sont aussi francophones, ainsi que l'émigration ou l'assimilation des anglophones expliquent qu'actuellement environ 10 % de la population déclare utiliser l'anglais comme langue principale (c. 12 % au Québec). Les hommes sont légèrement surreprésentés (10,3 % c. 9,7 % des femmes). La population anglophone est particulièrement concentrée dans les MRC Avignon (17,6 %) et Bonaventure (14,5 %), ainsi que Côte-de-Gaspé (11,5 %). Dans le cas de Avignon, la présence de deux communautés amérindiennes, qui déclarent l'anglais comme langue seconde, doit être considérée.⁶

⁶ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilation effectuée par la Direction des ressources humaines du Canada-Gaspé.

Entre 1986⁷ et 1996⁸ la population régionale a perdu 6,5 % de ses effectifs pendant que celle du Québec augmentait de 9,3 %. Même si on observe un net ralentissement du taux de décroissance depuis 1991, la chute démographique se poursuit dans la région alors que la population du Québec croît (-0,7 % c. 3,5 %). À cet effet, les projections de l'Institut de la statistique du Québec⁹ ne sont guère optimistes. Ainsi, de 1996 à 2011, la région devrait connaître une baisse démographique variant entre 9,3 et 15 %, selon le scénario retenu, alors qu'au Québec, la population augmenterait de 5,2 %. Par conséquent, la population de la région connaîtrait un vieillissement marqué au cours des quinze prochaines années.

L'examen de la structure d'âge de la population semble confirmer que ce processus de vieillissement est amorcé. En 1996, la population de la région est plus vieille que dans l'ensemble du Québec. Les moins de 15 ans sont proportionnellement un peu moins nombreux que dans l'ensemble du Québec (18,7 % c. 19,2 %) alors qu'à l'inverse, le groupe des 65 ans et plus est légèrement plus important (13,1 % c. 12,1 %). Dans la MRC Denis-Riverin, la proportion des personnes de 65 ans et plus s'élève à 14,5 %.

TABEAU 2 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec, 1996

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
La région	52 930	50,3	52 225	49,7	105 155	100,0	100,0
0 – 14 ans	9 725	49,4	9 955	50,6	19 680	100,0	18,7
15 – 24 ans	6 800	48,5	7 210	51,5	14 010	100,0	13,3
25 – 34 ans	7 325	50,9	7 075	49,1	14 400	100,0	13,7
35 – 44 ans	9 230	49,5	9 405	50,5	18 635	100,0	17,7
45 – 54 ans	7 185	49,2	7 425	50,8	14 610	100,0	13,9
55 – 64 ans	5 035	50,4	4 965	49,7	10 000	100,0	9,5
65 ans +	7 630	55,2	6 190	44,8	13 820	100,0	13,1
Le Québec	3 645 200	51,1	3 493 235	48,9	7 138 435	100,0	100,0
0 – 14 ans	670 465	48,9	701 625	51,1	1 372 090	100,0	19,2
15 – 24 ans	466 610	49,2	481 300	50,8	947 910	100,0	13,3
25 – 34 ans	545 375	50,0	545 980	50,0	1 091 355	100,0	15,3
35 – 44 ans	623 840	50,3	615 760	49,7	1 239 600	100,0	17,4
45 – 54 ans	492 575	50,5	483 395	49,5	975 970	100,0	13,7
55 – 64 ans	335 445	51,5	315 465	48,5	650 910	100,0	9,1
65 ans +	510 890	59,4	349 710	40,6	860 600	100,0	12,1

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

⁷ Statistique Canada. *Recensement de 1991*, tableau 1, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

⁸ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, tableau 1, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, automne 1998.

⁹ Institut de la statistique du Québec. *Données sociodémographiques en bref*, bulletin volume 4, numéro 2, février 2000.

TABLEAU 3 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, distribution par MRC, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1996

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
Les Îles-de-la-Madeleine	6 935	50,3	6 860	49,7	13 795	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 270	49,4	1 300	50,6	2 570	100,0	18,6
15 - 24 ans	835	50,6	815	49,4	1 650	100,0	12,0
25 - 34 ans	1 130	51,0	1 085	49,0	2 215	100,0	16,1
35 - 44 ans	1 235	48,5	1 310	51,5	2 545	100,0	18,4
45 - 54 ans	965	48,5	1 025	51,5	1 990	100,0	14,4
55 - 64 ans	615	49,0	640	51,0	1 255	100,0	9,1
65 ans +	885	56,4	685	43,6	1 570	100,0	11,4
Pabok	10 640	49,8	10 705	50,2	21 345	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 795	48,6	1 900	51,4	3 695	100,0	17,3
15 - 24 ans	1 430	48,9	1 495	51,1	2 925	100,0	13,7
25 - 34 ans	1 485	49,6	1 510	50,4	2 995	100,0	14,0
35 - 44 ans	1 870	49,4	1 915	50,6	3 785	100,0	17,7
45 - 54 ans	1 525	48,7	1 605	51,3	3 130	100,0	14,7
55 - 64 ans	1 060	50,6	1 035	49,4	2 095	100,0	9,8
65 ans +	1 475	54,2	1 245	45,8	2 720	100,0	12,7
La Côte-de-Gaspé	10 510	50,4	10 335	49,6	20 845	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 875	49,0	1 955	51,0	3 830	100,0	18,4
15 - 24 ans	1 440	49,5	1 470	50,5	2 910	100,0	14,0
25 - 34 ans	1 490	50,8	1 445	49,2	2 935	100,0	14,1
35 - 44 ans	1 935	49,2	1 995	50,8	3 930	100,0	18,9
45 - 54 ans	1 415	50,5	1 385	49,5	2 800	100,0	13,4
55 - 64 ans	985	51,3	935	48,7	1 920	100,0	9,2
65 ans +	1 370	54,4	1 150	45,6	2 520	100,0	12,1
Denis-Riverin	6 920	50,4	6 800	49,6	13 720	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 205	49,2	1 245	50,8	2 450	100,0	17,9
15 - 24 ans	845	47,7	925	52,3	1 770	100,0	12,9
25 - 34 ans	885	50,9	855	49,1	1 740	100,0	12,7
35 - 44 ans	1 240	51,3	1 175	48,7	2 415	100,0	17,6
45 - 54 ans	930	47,0	1 050	53,0	1 980	100,0	14,4
55 - 64 ans	705	51,3	670	48,7	1 375	100,0	10,0
65 ans +	1 110	55,8	880	44,2	1 990	100,0	14,5
Bonaventure	9 890	50,5	9 675	49,5	19 565	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 880	50,3	1 855	49,7	3 735	100,0	19,1
15 - 24 ans	1 205	46,7	1 375	53,3	2 580	100,0	13,2
25 - 34 ans	1 240	51,3	1 175	48,7	2 415	100,0	12,3
35 - 44 ans	1 645	49,7	1 665	50,3	3 310	100,0	16,9
45 - 54 ans	1 380	50,4	1 360	49,6	2 740	100,0	14,0
55 - 64 ans	980	49,1	1 015	50,9	1 995	100,0	10,2
65 ans +	1 560	55,9	1 230	44,1	2 790	100,0	14,3
Avignon	8 035	50,6	7 850	49,4	15 885	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 700	50,0	1 700	50,0	3 400	100,0	21,4
15 - 24 ans	1 045	48,0	1 130	52,0	2 175	100,0	13,7
25 - 34 ans	1 095	52,1	1 005	47,9	2 100	100,0	13,2
35 - 44 ans	1 305	49,2	1 345	50,8	2 650	100,0	16,7
45 - 54 ans	970	49,2	1 000	50,8	1 970	100,0	12,4
55 - 64 ans	690	50,7	670	49,3	1 360	100,0	8,6
65 ans +	1 230	55,2	1 000	44,8	2 230	100,0	14,0

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

Les femmes de la région sont particulièrement touchées par le vieillissement de la structure d'âge, puisque le groupe des 65 ans et plus est celui qui affiche le plus haut taux de féminité avec 55,2 %. La surreprésentation féminine chez les 65 ans et plus est toutefois moindre dans la région que dans l'ensemble du Québec, les hommes âgés représentant une proportion plus importante de la population régionale. Si cela peut indiquer que les femmes risquent moins de vieillir seule, cette situation peut aussi entraîner une charge de travail supplémentaire pour certaines femmes aux prises avec un conjoint dans le contexte du virage ambulatoire.

D'autres données démographiques méritent qu'on s'y attarde. La comparaison de la structure d'âge de 1991¹⁰ et 1996 démontre que dans la région, les groupes les plus jeunes (0-34 ans) ont connu une baisse plus importante de leur effectif que dans l'ensemble du Québec (4,3 % c. 3,6 %). La tranche des 25-34 ans a été particulièrement affectée avec une diminution de 2,9 %. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'il s'agit de la cohorte en âge de procréer, qui serait donc susceptible de freiner le processus de vieillissement. En contrepartie, l'augmentation du poids relatif des 65 ans et plus a été légèrement plus rapide que dans l'ensemble du Québec (1,1 % c. 0,9 %), tout en étant exclusivement attribuable aux femmes. En effet, pendant que la proportion d'hommes du troisième âge diminuait (de 46,2 à 44,8 %), le taux de féminité chez les 65 ans et plus passait de 53,8 % à 55,2 %¹¹. La tendance au vieillissement de la population continuerait de s'accroître selon les prévisions de l'ISQ. De 1996 à 2026, le nombre de jeunes chuterait de 57,9 % (de 18,4 à 10,3 %), pendant que la part des aînés progresserait de 20 points (de 13 à 32,6 %) faisant de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine la région du Québec détenant la plus forte proportion de personnes âgées.

Comme le Conseil du statut de la femme l'a déjà souligné, les transformations démographiques affectent davantage les femmes¹². D'abord, leur plus longue espérance de vie en fait de plus grandes utilisatrices des services sociaux et de santé. Elles sont aussi socialement et culturellement plus interpellées par la prise en charge des personnes jeunes, malades ou âgées, une situation qui s'est d'ailleurs accentuée avec la transformation du réseau de la santé et des services sociaux. En ce sens, la question du vieillissement pose avec plus d'acuité la reconnaissance et l'application de mesures de conciliation famille-travail.

D'autre part, nous savons qu'il existe une corrélation entre l'âge et la pauvreté, à plus forte raison lorsqu'il s'agit des femmes. En 1994 au Québec, près des trois quarts des femmes de 65 ans et plus bénéficiaient d'un revenu annuel inférieur à 15 000 \$ comparativement à 46 % des hommes¹³. Bien que nous ne possédions pas de données sur le revenu ventilées par sexe et par âge pour la région, nous savons que 59,3 % des Gaspésiens et Madelinots âgés, dont les femmes constituent la majorité, étaient pauvres ou très pauvres en 1992-1993¹⁴.

¹⁰ Conseil du statut de la femme. *Portrait socio-économique des femmes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, novembre 1995.

¹¹ *Idem*.

¹² Mariangela DI DOMENICO. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, étude du Conseil du statut de la femme, synthèse, février 1996.

¹³ Statistique Canada. Cité dans Conseil des aînés, *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont Larouche et autres], janvier 1997.

¹⁴ Régie régionale de la santé et des services sociaux, Direction de la santé publique. *Rapport régional de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, [recherche et rédaction : Claude Parent et Éric Hurtubise], mai 1996.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, pour toutes les années depuis 1986-1987, à l'exception de 1992-1993, le solde des migrations international, interprovincial et intraprovincial s'est avéré négatif¹⁵. Si l'exode des cohortes les plus jeunes inquiète, les familles établies sont, elles aussi, nombreuses à quitter la région. Depuis 1976, dans la seule MRC Rocher-Percé, 2000 personnes sont parties¹⁶. Au cours de 1999-2000, Chandler, située dans cette MRC, a par exemple perdu plus de 50 familles. Aux Îles-de-la-Madeleine aussi les départs sont importants. On évalue à 50 le nombre des familles ayant quitté cette MRC en 1998 et un peu plus en 1999¹⁷.

L'augmentation du nombre des aînés, conjuguée à l'exil des jeunes et des familles, produit un effet domino sur la structure démographique régionale. Bref, si le vieillissement de la population n'est pas uniquement une problématique régionale, il semble qu'en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le processus soit plus accéléré que dans l'ensemble du Québec et que les femmes en soient particulièrement affectées.

En ce sens, il faut se réjouir des travaux de la commission sectorielle jeunes du CRCD et souhaiter que ses propositions, notamment en matière de formation et d'emploi, soient examinées avec toute l'attention qu'elles méritent.¹⁸

1.3 La stabilité et la transformation des familles

En 1996, nous dénombrons dans la région 30 170 familles dont 20 725 (69 %) ont au moins un enfant à la maison. Cette proportion est légèrement supérieure à celle du Québec (66 %)¹⁹.

D'après l'ISQ, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est, parmi les régions du Québec, celle qui détient le plus faible taux de fécondité²⁰. Ainsi, les familles comptant un enfant seulement sont sur-représentées comparativement à l'ensemble du Québec (48,8 % c. 45 %) alors qu'à l'inverse, les familles de trois enfants ou plus sont sous-représentées (13,5 % c. 15,6 % au Québec)²¹. Selon le Conseil de la famille et de l'enfance, dans les MRC Îles-de-la-Madeleine et Rocher-Percé, moins d'une famille sur dix compte trois enfants ou plus : ce sont les plus faibles proportions de tout le Québec. Toutefois, les MRC Bonaventure et Avignon se comparent avantageusement à la moyenne provinciale quant à leur proportion de familles nombreuses qui s'élève respectivement à 16,7 % et à 19,1 %. Cette situation ne peut s'expliquer par la structure d'âge de la population des MRC concernées puisque les MRC Îles-de-la-Madeleine et Rocher-Percé présentent une structure d'âge nettement plus avantageuse du point de vue de la fécondité que les deux autres. On peut se demander s'il existe un lien entre la faible fécondité et la grande précarité économique.

¹⁵ Institut de la statistique du Québec. *Migrations internationales, interprovinciales et intraprovinciales, Québec et régions administratives, 1986-1998*, 25 février 2000, tableau consulté sur le site de l'ISQ, le 3 mars 2000, adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca>

¹⁶ *Le Journal de Québec*, lundi 23 août 1999.

¹⁷ *Le Radar*, 8 octobre au 14 octobre 1999.

¹⁸ Sommet régional Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Commission sectorielle Jeunesse- Bilan et enjeux*, synthèse présentée par François Roussy, novembre 1999.

¹⁹ Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999.

²⁰ ISQ. *Op. cit.*

²¹ Conseil de la famille et de l'enfance. *Op. cit.*

TABLEAU 4 — Répartition des enfants dans les ménages privés selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec, 1996

Type de famille	GIM		Québec	
	Nombre	%	Nombre	%
Total des familles avec au moins un enfant :	20 725	100,0	1 286 130	100,0
Familles biparentales	16 185	78,1	976 875	76,0
1 enfant	7 095	43,8	382 420	39,1
2 enfants	6 635	41,0	419 225	42,9
3 enfants et plus	2 455	15,2	175 230	17,9
Familles monoparentales	4 540	21,9	309 255	24,0
Chef féminin	3 720	81,9	252 435	81,6
1 enfant	2 380	64,0	156 535	62,0
2 enfants	1 050	28,2	73 745	29,2
3 enfants et plus	290	7,8	22 155	8,8
Chef masculin	820	18,1	56 820	18,4
1 enfant	635	77,4	39 200	69,0
2 enfants	140	17,1	14 245	25,1
3 enfants et plus	45	5,5	3 375	5,9

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

Par ailleurs, l'analyse du tableau 4 nous apprend que la proportion de familles biparentales est légèrement plus élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec (78 % c. 76 %). Toutefois, cette situation pourrait évoluer puisque, nous indique le Conseil de la famille et de l'enfance, les Gaspésiens et les Madelinots ont davantage tendance à opter en matière de nuptialité pour l'union libre que l'ensemble des couples québécois (23,4 % c. 20,5 %) ²². D'ailleurs, en 1996, près des trois quarts des naissances (74 %) étaient issues de parents non mariés (c. 52,8 % en moyenne au Québec) ²³. Sachant que l'union libre accroît la fragilité des unions et, par extension, l'incidence de monoparentalité et de son corollaire, la pauvreté, ces statistiques inquiètent. En effet, l'Enquête sociale et de santé de 1992-1993 rapportait qu'en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les familles monoparentales ont près de deux fois et demie plus de chances d'être pauvres ou très pauvres que les familles biparentales (63,6 % c. 25,7 %).

D'ailleurs, nous avons pu établir qu'entre 1987 et 1996, la proportion de familles monoparentales en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a progressé de presque 8 %, passant de 14,1 % à 21,9 %. Le portrait régional en matière de monoparentalité se rapproche graduellement de ce que nous observons à l'échelle du Québec (24 %). D'ailleurs, dans la MRC Rocher-Percé, la proportion des familles monoparentales s'élevait déjà à 23,6 % en 1991 ²⁴. En raison de la prédominance des femmes parmi les chefs de famille monoparentale, elles sont donc davantage susceptibles d'être affectées par ce phénomène.

²² *Idem.*

²³ *Idem.*

²⁴ Régie régionale de la santé et des services sociaux, Direction de la santé publique. *Profil sociosanitaire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, op. cit.

1.4 La communauté autochtone des Micmacs

La péninsule gaspésienne et les provinces maritimes constituent le territoire ancestral des Micmacs qui étaient reconnus comme des gens de la mer. Selon des vestiges archéologiques découverts dans la municipalité nord-gaspésienne de La Martre, l'occupation amérindienne du territoire pourrait dater de 8 000 à 10 000 ans²⁵. La nation micmaque du Québec est constituée de trois communautés, regroupant 4 463 personnes, qui sont toutes établies dans la péninsule gaspésienne²⁶.

La majorité des autochtones de la région (58 %) se concentre sur les réserves de Listuguj et de Gespapegiag dans la MRC Avignon. Les autres sont intégrés aux communautés locales non autochtones (allochtones).

Listuguj, (Restigouche jusqu'en 1994), est situé à la frontière du Nouveau-Brunswick, et compte 2 933 habitants dont 2 109 résidents (72 %). Gespapegiag, (autrefois Maria), a une population résidente de 488 personnes sur un total de 1 063 (48 %). Enfin la communauté de Gespeg (Gaspé), dans la MRC La-Côte-de-Gaspé, ne vit pas sur un territoire réservé. Les 467 autochtones qui la composent vivent en étroite relation avec la population allochtone, se concentrant surtout à Gaspé, Saint-Majorique et Pointe-Navarre.

Les femmes constituent 52 % de la population autochtone régionale. La majorité d'entre elles vit dans une réserve (55 %) mais dans une proportion moins importante que les hommes (61 %). Les femmes autochtones comptent pour 4,3 % de la population féminine régionale, une proportion quatre fois plus élevée que dans l'ensemble du Québec (0,86 %).

Chacune des trois communautés est administrée par son propre conseil de bande. La communauté de Gespeg a obtenu dernièrement un règlement favorable lors des négociations concernant la reconnaissance des droits de pêche ancestraux. Il s'agit d'une victoire importante dans la lutte que mènent actuellement les Premières Nations.

La pêche, le tourisme, l'artisanat, le commerce et les services constituent les principaux secteurs d'activité économique de ces communautés²⁷. D'ailleurs, les activités de pêche s'avèrent un point important des négociations micmaques parce qu'elles sont intimement liées au maintien de leur culture, à la gestion de la ressource qui a toujours fait partie de leur mode de vie, et au développement économique de la communauté. Listuguj a signé plusieurs ententes à ce sujet avec les gouvernements du Québec et du Canada au cours des dernières années.

De leur côté, les Micmacs de Gespapegiag ont formé, en 1985, la Société de gestion de la rivière Cascapédia, composée de Micmacs et d'allochtones à part égale. Une trentaine d'emplois ont ainsi été créés dans la communauté.

²⁵ « La Martre tire parti de son passé amérindien », *Le Soleil*, édition régionale, 7 juillet 1999, p. A8.

²⁶ Ministère des Affaires indiennes et du nord canadien, Direction générale de la gestion de l'information. *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence 1998*, mars 1999.

²⁷ Secrétariat aux affaires autochtones. *Les Amérindiens et les Inuit d'aujourd'hui*, 1995.

Sur le plan touristique, Listuguj connaît un essor important depuis la dernière décennie. Un plan de développement touristique a été élaboré et a permis, entre autres, l'aménagement d'un centre d'interprétation de la culture micmaque. Par ailleurs, la coopérative d'artisanat micmac de Gespapegiag fabrique sur place des objets traditionnels. La confection de paniers de frêne et de foin d'odeur, exportés vers plusieurs endroits du Canada et des États-Unis, a valu à cette communauté une renommée internationale. Pour leur part, les Micmacs de Gespeg ont reconstitué un village traditionnel, ouvert aux visiteurs depuis 1993.

La nation s'est également efforcée de se doter de ses propres services communautaires. Mentionnons un centre de désintoxication (Gespapegiag), ainsi qu'un centre d'accueil pour jeunes en difficulté et un centre d'hébergement pour femmes violentées, tous deux situés à Listuguj. Les travailleurs sociaux employés sur les réserves sont aussi des autochtones. Les réserves de Gespapegiag et de Listuguj possèdent leur école de bande. Le Centre de santé de Gespapegiag est aussi géré par son conseil de bande. La réserve de Listuguj a quant à elle un corps de police indépendant, chargé d'appliquer les règles de sécurité adoptées par le conseil.

La langue micmaque est enseignée dans les écoles des réserves. On estime qu'environ 40 % de la population parle la langue ancestrale. La langue seconde des communautés de Listuguj et de Gespapegiag est l'anglais, alors que celle de la communauté de Gespeg est le français.

De façon générale, on connaît peu la situation des femmes des Premières Nations. Tout au plus a-t-on accès aux données compilées lors de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996 ou dans le portrait des femmes autochtones publié la même année par le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada²⁸. Bien que les informations qu'on y trouve soient intéressantes, comme nous n'avons qu'un portrait global, sans distinction de communautés ou de collectivités en dépit de la grande diversité de leur situation, nous ne pouvons avoir qu'un aperçu très général, et incomplet, de la situation de ces femmes.

Comme le soulignent une chercheuse et un chercheur de Condition féminine Canada, les recherches sur les femmes autochtones tendent à être focalisées sur leurs problèmes et offrent peu d'indications sur des stratégies efficaces pour y faire face. Pourtant, signale la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones : « ... les femmes autochtones assument un rôle de direction dans un grand nombre de projets communautaires et sont souvent en première ligne pour dispenser les services. On ne rappellera jamais assez l'importance qu'accordent les femmes autochtones à la guérison, et il importe de reconnaître et de prendre en compte leur rôle dans la recherche du mieux-être, dans tous les aspects de la conception, de l'élaboration et de la mise en place des services de santé et des services sociaux²⁹. » On sait aussi que les femmes participent de manière importante à beaucoup d'activités de production essentielles à l'économie domestique autochtone qui ne sont cependant pas comptabilisées parce qu'elles ne découlent pas d'un travail salarié; pensons à la cueillette de petits fruits et de plantes médicinales, à la pêche et à la chasse.

²⁸Ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Ottawa, 1996.

²⁹ Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport*, volume 4 : *Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

C'est pourquoi on aurait avantage, par exemple, à mener des recherches sur l'incidence des activités économiques des femmes autochtones sur leur famille et leur collectivité, à étudier le rôle qu'elles jouaient traditionnellement dans l'administration de la justice au sein de leur société ou à cerner le rôle de leurs organisations locales pour stimuler les initiatives de développement communautaire ou les politiques axées sur la collectivité³⁰.

1.5 Les secteurs de l'économie et de l'emploi

L'économie de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine repose en grande partie sur l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles qu'elles viennent de la mer, de la terre, de la forêt ou du sous-sol. Le tourisme constitue aussi une industrie importante dans la région. L'activité fluctue donc selon les saisons dans les trois grands secteurs d'emplois, en plus d'être très sensible à la conjoncture économique.

Par ailleurs, afin de mieux mettre en relief la spécificité de l'économie régionale par rapport à celle de l'ensemble du Québec, nous avons choisi de commenter des données statistiques portant sur le troisième trimestre de l'année, ce qui correspond au plus haut niveau d'emploi dans les deux entités territoriales considérées.

Au troisième trimestre de 1997³¹, la proportion des personnes occupées dans le secteur primaire, principalement la pêche et l'exploitation forestière, est trois fois plus importante dans la région que dans l'ensemble du Québec (10,8 % c. 3,6 %). La valeur des débarquements de poissons de la région pour l'année 1996 représente 73,1 % de la pêche commerciale au Québec et la forêt gaspésienne fournit 5,7 % du volume de bois récolté. Le secteur minier se fonde principalement sur la production de cuivre de Mines Gaspé à Murdochville et de sel de déglacage pour les routes à Mines Seleine aux Îles-de-la-Madeleine.

Par contre, la même période de référence révèle une proportion des emplois manufacturiers nettement inférieure dans la région (7,8 % c. 19,1 % au Québec). La très grande majorité des emplois (92 %)³² de ce secteur relève d'industries à faible intensité technologique. De plus, ils sont concentrés dans quelques industries étroitement liées à l'exploitation des ressources (aliments 40 %, pâte et papier 18 %, première transformation des métaux 14 %, bois 13 %), ce qui fragilise d'autant la structure manufacturière. L'industrie de la transformation des produits de la mer, par exemple, est dépendante du niveau de capture et de la durée de la saison de pêche.

La majorité des emplois manufacturiers (71,8 %)³³ de la région sont aussi liés aux exportations internationales, donc tributaires de facteurs comme le ralentissement de la croissance économique, la fluctuation des prix du marché et une concurrence de

³⁰ Madeleine DION STOUT et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones au Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

³¹ Ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Profil économique des régions*, 1998.

³² Centre de recherche industrielle du Québec et Ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Nombre d'établissements et emploi total des fabricants selon la taille de l'établissement et le niveau technologique de l'industrie*, 1998.

³³ *Idem*.

plus en plus féroce dans un contexte de mondialisation. En outre, ce ne sont que quelques usines qui fournissent la plupart des emplois manufacturiers, les multiples petites entreprises de la région (moins de 50 employés) ne pourvoyant que 27 % des postes de ce secteur. Ainsi, en mars 1998, 50 % des 5 588 emplois du secteur secondaire de la région (sous-secteur de la construction inclus) dépendent de sept entreprises³⁴.

La situation varie considérablement d'une MRC à l'autre selon que l'on accueille ou non sur son territoire un « méga » employeur. C'est le cas de la MRC Rocher-Percé où le secteur manufacturier est plus développé que dans les autres MRC de la région, employant 17,5 % de la population occupée³⁵. Toutefois, 80 % de ces emplois dépendent de trois usines seulement.

Le secteur tertiaire, toujours pour le même trimestre, génère 27 400 emplois et regroupe 73,9 % de la population active occupée, situation qui s'apparente à celle du Québec (72,8 %). C'est aussi ce secteur qui attire le plus d'investissements. Des 414 millions \$ d'investissements publics et privés réalisés en 1995, 73 % l'ont été dans le tertiaire.

Une forte proportion des entreprises du tertiaire (47,3 %) se retrouve dans des activités reliées à la vocation touristique de la région, soit le commerce de détail (31,5 %) et l'hébergement et la restauration (15,8 %)³⁶.

Pour connaître plus précisément la répartition des emplois dans ce secteur, nous nous référons à la compilation effectuée par le MIC³⁷ à partir de données de 1996, ce qui a pour conséquence de sous-évaluer la proportion de personnes occupées dans quelques divisions d'industrie, notamment celles reliées au tourisme.

On y apprend que le commerce de détail (15,4 c. 12,9), les soins de santé et de services sociaux (14,7 c. 10,6), les services d'enseignement (9,7 c. 7,4), ainsi que l'hébergement et la restauration (7,5 c. 6,3) occupaient, en 1996, proportionnellement plus de personnes que dans l'ensemble du Québec. Par contre, les services immobiliers et d'assurances (0,8 c. 1,5), les services aux entreprises (2,3 c. 6,4) et, dans une moindre mesure, les services gouvernementaux (6,0 c. 6,5) regroupaient une moins forte proportion de la main-d'œuvre.

Mentionnons que, depuis 1996, les services publics et parapublics ont été passablement touchés par les « rationalisations ». Ainsi, à l'été 1998³⁸, le secteur de l'enseignement se retrouvait à son plus bas niveau d'emploi depuis 1987. Le secteur de la santé et des services sociaux affichait 500 emplois à temps plein de moins qu'à l'été 1997 après avoir connu quatre baisses trimestrielles consécutives de ses effectifs.

³⁴ *Idem.*

³⁵ Statistique Canada et autres. Compilation : Ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'analyse des PME et des régions, 1998.

³⁶ Inspecteur général des institutions financières (IGIF). *Registre des entreprises au 31 mai 1997*, compilation : Direction de l'analyse des PME et des régions, MIC, 1998.

³⁷ Statistique Canada, recensement de 1996. Compilation : Ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'analyse des PME et des régions, 1999.

³⁸ Emploi Québec. *Bulletin régional sur le marché du travail Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, troisième trimestre 1998.

Il n'y a pas que ce secteur qui ait été touché par la perte d'emplois. À l'été 1998, le secteur primaire affichait une diminution de 15 % de son niveau d'emploi, ce qui représente une perte de 600 emplois comparativement à la même période en 1997.

Pendant que le Québec gagnait des emplois, la région accusait une perte nette de 1 500 emplois à plein temps à l'été 1998 comparativement à l'été précédent. Le taux d'emploi³⁹ se chiffrait donc à 42,5 % (c. 57,4 % au Québec), ce qui est le plus bas taux enregistré depuis 1992.

Au moment de faire la présente analyse, nous ne disposions pas des données portant sur le troisième trimestre 1999, mais la fermeture, pour une période indéterminée, de la papetière Gaspésia de Chandler, le plus gros employeur de la MRC Rocher-Percé, signifie la perte de plus de 600 emplois directs et 1 500 emplois indirects (notamment en forêt et dans le secteur du transport) depuis l'été 1998. Cette fermeture pourrait bien mettre fin à l'avantage comparatif dont bénéficiait cette MRC en termes de nombre d'emplois manufacturiers. De plus, l'arrêt de la production de la Gaspésia pourrait entraîner la fermeture du tronçon ferroviaire Gaspé-New-Richmond, ce qui se répercuterait sur d'autres entreprises régionales. Mines Gaspé de Murdochville, qui a déjà mis à pied 300 employés sur 535, à la suite de l'épuisement de son gisement et dont la production d'anodes de cuivre et l'approvisionnement en minerai transigent par voie de chemin de fer, pourrait, en cas de fermeture du tronçon, cesser ses opérations⁴⁰. L'exemple de Mines Gaspé, qui, au plus fort de ses opérations en 1974, embauchait 2 000 employés, est représentatif des pertes massives d'emplois subies ces dernières années en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Avec ce portrait peu réjouissant de la situation de l'emploi en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les Gaspésiens et les Madelinots, soutenus par divers incitatifs du gouvernement du Québec⁴¹, tentent de diversifier leurs activités économiques, et notamment de s'orienter de plus en plus vers une deuxième et une troisième transformation des ressources, ce qui générerait plus d'effets d'entraînement dans la région. On vise aussi à mettre en valeur certaines espèces maritimes sous-exploitées dans le but de diversifier et de consolider les activités du secteur. L'aquiculture, et principalement l'élevage de la truite, de la moule bleue, du saumon et, dans une moindre mesure, du pétoncle géant, constitue aussi une voie d'avenir. Cependant, il s'agit d'une jeune industrie et plusieurs productions sont encore au stade expérimental. Sur le plan touristique, des efforts sont consentis afin d'allonger la durée de la saison, particulièrement en favorisant la diversification de la clientèle et en faisant la promotion du tourisme d'hiver. On cherche à attirer des entreprises de services qui pourraient bénéficier d'une main-d'œuvre disponible. Enfin, la construction d'une cimenterie à Port-Daniel (MRC Rocher-Percé) devrait générer 200 nouveaux emplois.

Globalement il nous faut retenir que l'économie de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine repose sur l'exploitation de ses ressources naturelles qui génère traditionnellement des emplois masculins. Cependant, l'industrie de la pêche fait face à une crise en ce qui concerne la capture des poissons de fond. La structure industrielle est non seulement peu développée, mais dépendante à la fois de la

³⁹ Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et la population totale de 15 ans et plus.

⁴⁰ *Le Soleil*, édition régionale, 21 juin 1999, p. A3.

⁴¹ Silvia GALIPEAU. « 23 millions pour relancer la Gaspésie », *Le Devoir*, 20 novembre 1999.

disponibilité des ressources et des marchés extérieurs. Il en découle une forte saisonnalité et une fragilité des emplois. Du côté du tertiaire, les « bons » emplois ont fait l'objet de coupures et de « rationalisations ». Si certaines entreprises du tertiaire se portent bien, elles offrent toutefois des emplois faiblement payés, peu syndiqués et soumis soit au bon rendement des secteurs primaire et secondaire ou à la fréquentation touristique. Ils n'échappent donc pas eux aussi à une forte variabilité saisonnière.

1.6 Le marché du travail : un espace difficile à occuper pour les femmes

L'autonomie économique des femmes implique qu'elles puissent s'intégrer au marché du travail quelle que soit leur situation familiale. Or, les données du dernier recensement⁴² révèlent que 48,2 % des femmes de la région, comparativement à 60,8 % des hommes, font partie de la population active⁴³. Pour les deux sexes, ces proportions sont nettement inférieures à celles observées dans l'ensemble du Québec (54,6 % pour les femmes c. 70,5 % pour les hommes). Si on ne considère que les personnes qui étaient effectivement en emploi au moment de l'enquête⁴⁴, ces proportions chutent à 37 % chez les femmes et à 41,7 % chez les hommes alors que les moyennes au Québec sont respectivement de 48,5 % et de 61,8 %. Mentionnons que, quel que soit le groupe d'âge considéré, les femmes de la région sont deux fois plus touchées par le chômage que la moyenne des Québécoises.

Les Gaspésiennes et Madelinienues sont donc confrontées à un double désavantage. D'abord, elles sont en moins bonne position du point de vue de l'activité et de l'emploi que l'ensemble des femmes du Québec. Mais elles connaissent aussi plus de problèmes face au marché du travail que les hommes de la région dont la situation de précarité est pourtant évidente.

Par ailleurs, comme le souligne l'état de situation préparé par la commission sectorielle jeunesse pour le Forum régional de novembre 1999, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est la région du Québec où on note le plus grand écart entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes.⁴⁵

Selon les données du recensement de 1991⁴⁶, les personnes handicapées, qui étaient proportionnellement légèrement plus nombreuses dans la région qu'en moyenne au Québec (4,8 % de la population c. 4,2%), connaissent des difficultés d'intégration au marché du travail encore plus aiguës que dans le reste du Québec. Il faut dire que les personnes ayant une incapacité sont nettement peu scolarisées. En effet, 51,7 % d'entre elles ont moins de neuf années de scolarité (c. à 22,3 % pour les Gaspésiens et Madelinienues sans incapacité et à 39,1 % des personnes handicapées dans l'ensemble du Québec). Le taux d'activité des personnes handicapées de la Gaspésie-Îles-de-la-

⁴² Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

⁴³ Le taux d'activité est la proportion de la population active (population en emploi et en chômage) sur la population âgée de 15 ans et plus.

⁴⁴ Les personnes en emploi sur la population âgée de 15 ans et plus.

⁴⁵ Sommet régional Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Commission sectorielle *Jeunesse- Bilan et enjeux*, synthèse présentée par François Roussy, novembre 1999.

⁴⁶ Comité de gestion du fonds d'intégration en emploi des personnes handicapées. *L'état de la situation relative à l'intégration en emploi des personnes handicapées dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine- résultat d'une analyse diagnostique*, septembre 1998.

Madeleine n'atteint donc que 23,6 % (c. 33,1 % en moyenne au Québec). Si on les distingue selon le sexe, on constate que, bien que les hommes soient plus fréquemment handicapés que les femmes (57 % c. 43 %), ils sont plus souvent actifs sur le marché du travail (29,1 %) que ces dernières (16,2 %). On remarque aussi que les femmes handicapées ont un taux d'activité nettement inférieur à celui des Gaspésiennes et Madelinienues qui n'ont pas d'incapacité (59,8 %). Dans ces circonstances, on ne s'étonnera pas du faible niveau de revenus des femmes ayant un handicap : elles ne disposent que de 70 % du revenu des femmes n'ayant pas d'incapacité et que de 70 % du revenu des hommes handicapés de la région. Ainsi, 90 % des femmes handicapées (c. 71,9 % des hommes) vivent avec un revenu inférieur à 15 000 \$.

TABLEAU 5A — Taux de participation à la main-d'œuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec, 1996

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine		Main-d'œuvre masculine	
	% partic.	% chômage	% partic.	% chômage
GIM	48,2	23,3	60,8	31,4
15-24 ans	33,4	36,5	42,1	40,9
25 ans et plus	51,0	21,6	64,7	30,1
Le Québec	54,6	11,2	70,5	12,3
15-24 ans	52,2	18,2	56,3	19,8
25 ans et plus	55,0	9,9	73,5	11,1

Note : La main-d'œuvre comprend les personnes qui sont au chômage.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

C'est dans la MRC Rocher-Percé que la situation de l'emploi semble la plus difficile pour les femmes, comme le démontrent leurs plus faibles taux d'activité et leurs plus hauts taux de chômage. Mentionnons que c'est aussi dans cette MRC que l'on retrouve le plus fort taux de chômage chez les hommes de 25 ans et plus. L'économie de cette MRC, qui est avantagée du point de vue du nombre des emplois manufacturiers, est aussi largement tributaire des ressources de la mer et du tourisme, ce qui peut expliquer le fort taux de chômage observé⁴⁷.

Bien que les femmes de la région affichent généralement un taux de chômage inférieur à celui des hommes, elles sont plus nombreuses classées parmi les personnes inactives que ceux-ci.

⁴⁷ Note : Les données de recensement sont recueillies à un moment où les hommes, qui travaillent souvent au niveau de l'extraction de la ressource, n'ont pas encore repris leurs activités.

TABLEAU 5B — Taux de participation à la main-d'œuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, MRC de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 1996

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine		Main-d'œuvre masculine	
	% partic.	% chômage	% partic.	% chômage
Îles-de-la-Madeleine	58,9	24,5	66,9	31,1
15-24 ans	45,6	44,4	47,6	51,9
25 ans et plus	61,1	22,2	70,4	28,6
Rocher-Percé	43,9	32,2	57,0	38,9
15-24 ans	26,5	44,6	40,1	47,9
25 ans et plus	47,3	30,7	60,5	37,8
La-Côte-de-Gaspé	48,6	19,1	62,8	23,7
15 à 24 ans	34,9	30,8	40,8	26,7
25 ans et plus	51,6	17,3	67,3	23,3
Denis-Riverin	44,0	27,4	54,6	34,6
15 à 24 ans	29,8	39,2	36,8	33,8
25 ans et plus	46,6	26,0	60,3	34,7
Bonaventure	47,7	19,4	62,1	29,1
15 à 24 ans	33,3	32,9	45,5	35,7
25 ans et plus	50,2	17,8	65,7	28,2
Avignon	48,6	17,9	60,6	32,5
15 à 24 ans	34,3	30,6	42,2	51,6
25 ans et plus	51,4	16,2	64,9	29,6

Note : La main-d'œuvre comprends les personnes qui sont au chômage.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

Les femmes de la région occupent deux fois plus souvent que les hommes des emplois à temps partiel (26,9 % c. 12,5 %). Cependant, comparativement à l'ensemble du Québec, elles sont proportionnellement plus nombreuses à occuper des emplois à plein temps (73,1 % c. 69,4 %).

TABLEAU 6 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec, 1996

	Main-d'oeuvre féminine				Main-d'oeuvre masculine			
	Temps plein		Temps partiel		Temps plein		Temps partiel	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
GIM	15 590	73,1	5 745	26,9	23 165	87,5	3 295	12,5
Le Québec	1 116 755	69,4	492 020	30,6	1 667 560	86,0	271 455	14,0

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

Les effets de la réforme de l'assurance-emploi⁴⁸ (janvier 1997) ont été crûment ressentis par la population de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, d'autant plus que pour l'application des règles de ce programme, la région est confondue à celle du Bas-Saint-Laurent, où la situation de l'emploi est plus favorable, ce qui exerce une pression à la hausse sur les critères d'admissibilité. Les femmes notamment réussissent difficilement à satisfaire aux nouvelles exigences de l'assurance-emploi en raison du caractère saisonnier d'une bonne part des emplois qu'elles occupent et de la part substantielle d'entre elles qui travaillent à temps partiel. Selon le Mouvement Action-Chômage de Rocher-Percé, le ratio prestataire/chômeur est passé, pour la région, de 59,6 % en 1996 à 36 % en 1997, ce qui signifie qu'à peine un chômeur sur trois peut espérer recevoir des prestations⁴⁹. Entre 1997 et 1998, la diminution concomitante des taux d'activité, d'emploi et de chômage nous apprend qu'une partie de la population est devenue « inactive »⁵⁰.

TABLEAU 7 — Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1996

	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine				Québec	
	Femmes Nombre	%	Hommes Nombre	%	% Femmes	% Femmes
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20 560	100,0	25 440	100,0	44,7	45,0
Gestion (cadres supérieures, directrices)	930	4,5	1 995	7,8	31,8	30,1
Personnel en gestion et en administration des affaires et en finance	310	1,5	265	1,0	53,9	50,5
Secrétaires et personnel de bureau	3 875	18,8	775	3,0	83,3	76,2
Personnel administratif, de réglementation et de supervision du travail de bureau	260	1,3	190	,7	57,8	56,0
Sciences naturelles et appliquées	185	,9	1 245	4,9	12,9	18,8
Personnel professionnel des soins de santé	235	1,1	160	,6	59,5	48,9
Professionnelles en sciences infirmières	965	4,7	145	,6	86,9	90,9
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	540	2,6	195	,8	73,5	76,6
Personnel de soutien des services de santé	375	1,8	100	,4	78,9	78,1
Juges, avocates, psychologues, travailleuses sociales	320	1,6	275	1,1	53,8	50,8
Enseignantes	1 460	7,1	710	2,8	67,3	59,9
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement	380	1,8	90	,4	80,9	66,5
Arts, culture, sports et loisirs	440	2,1	315	1,2	58,3	51,1
Personnel de supervision des ventes et des services	70	,3	100	,4	41,2	46,0
Personnel de la vente et des services	4 270	20,8	2 840	11,2	60,1	51,0
Personnel des aliments, boissons et tourisme	1 925	9,4	740	2,9	72,2	61,9
Personnel des services de protection	70	,3	465	1,8	13,1	15,7
Personnel de soutien familial et de garderie	560	2,7	50	,2	91,8	93,3
Métiers, transports et machinerie	170	,8	6 425	25,3	2,6	6,2
Professions du secteur agricole sauf les manœuvres	155	,8	300	1,2	34,1	27,0
Professions des secteurs forestiers, minier, pétrolier et gazéifière	235	1,1	3 000	11,8	7,3	4,6
Personnel élémentaire de la production primaire	70	,3	530	2,1	11,7	13,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	1085	5,3	2 655	10,4	29,0	31,3

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

⁴⁸ La réforme implique une diminution de la durée des prestations qui ne permet pas à certains travailleurs saisonniers de recevoir des prestations jusqu'à la reprise de leur travail de même qu'une augmentation du temps de travail qui permet de se qualifier à l'assurance-emploi.

⁴⁹ Mouvement Action-Chômage Pabok (Rocher-Percé). Cité dans *Document d'information préparatoire aux rencontres de consultation par MRC*, Comité régional d'économie sociale (C.R.E.S.), automne 1999.

⁵⁰ Statistique Canada. *Enquête sur la population active, séries chronologiques 1991-1998*, compilation : Direction de l'analyse des PME et des régions, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1999.

Les travailleuses gaspésiennes et madeliniennes se concentrent majoritairement dans le secteur tertiaire (77,9 %) où elles sont sur-représentées par rapport à l'ensemble des travailleuses québécoises. En effet, le taux moyen de féminité des professions de ce secteur est de 64,5 % dans la région comparativement à 60,8 % à l'échelle du Québec. En fait, près de 70 % de la main-d'œuvre féminine de la région se retrouve dans cinq catégories professionnelles, soit le personnel de bureau (21,6 %), les travailleuses spécialisées dans la vente (21,1 %), le personnel des aliments, boissons et tourisme (9,4 %), les travailleuses de la santé (10,2 %) et les enseignantes (7,1 %).

Selon les données du ministère du Revenu⁵¹, les femmes représentent 38,4 % des propriétaires d'entreprise non incorporée de la région comparativement à 36 % en moyenne au Québec. Malgré que les données sur l'entrepreneuriat féminin soient peu nombreuses pour la région et pas toujours comparables, les statistiques compilées par quelques organismes fournissent des indications. Ainsi, la SADC de Denis-Riverin dénombre 65 femmes (30 %) parmi les 216 promoteurs ayant présenté un dossier d'entreprise à l'un des fonds d'investissement au cours de la période 1997 à septembre 1999⁵². Pour sa part, la SADC du Rocher-Percé rapporte que 41 % des dossiers actifs en octobre 1999 chez les promoteurs de plus de 30 ans sont menés par des femmes⁵³. Selon le Répertoire des femmes entrepreneures de la MRC de Bonaventure, produit par le centre de femmes « Femmes en Mouvement », en 1997, on dénombre 159 commerces, services ou entreprises dont le propriétaire ou le copropriétaire (au moins 25 % des parts) est une femme.

L'engagement des Madeliniennes et des Gaspésiennes en tant qu'entrepreneures, femmes d'affaires ou travailleuses autonomes est d'autant plus méritoire qu'elles ne bénéficient pas d'un fonds d'investissement ou d'un cercle d'emprunt spécifique pour soutenir l'entrepreneuriat féminin. Il semble toutefois que le réseau des SADC veuille créer un tel fonds, qui pourrait être disponible à compter de mai 2000, pour aider au démarrage et à l'expansion des entreprises féminines.

⁵¹ Ministère du Revenu. Compilations effectuées par le ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'analyse des PME et des régions, 1999.

⁵² SADC Gaspé-Nord (Sainte-Anne-des-Monts). Compilations : Sonia Millette, septembre 1999.

⁵³ SADC de Rocher-Percé (Chandler). Compilations : Maryse Lelièvre, septembre 1999.

TABLEAU 8 — Revenu d'emploi moyen* de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, MRC de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec, 1996

	Femmes (\$)	Hommes (\$)	Femmes/Homme s %
Le Québec	19 484	29 847	65,3
La Région	15 725	23 172	67,9
Îles-de-la-Madeleine	15 512	23 369	66,4
Rocher-Percé	14 598	24 392	59,8
La-Côte-de-Gaspé	17 708	24 660	71,8
Denis-Riverin	15 208	19 173	79,3
Bonaventure	14 800	23 059	64,2
Avignon	15 995	22 408	71,2

* Revenu d'emploi moyen : revenu total moyen pondéré reçu en 1995 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole. Il s'agit du travail effectué à plein temps ou à temps partiel.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

En 1996, le revenu d'emploi moyen des Gaspésiennes et Madelinienues se chiffre à 15 725 \$, soit 80 % du revenu d'emploi moyen des travailleuses du Québec, alors que le revenu des hommes de la région s'élève à 23 172 \$, ce qui représente 77,6 % du revenu moyen des Québécois.

En fait, si le rapport du revenu d'emploi moyen des femmes et des hommes est plus élevé en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine que dans l'ensemble du Québec (67,9 % c. 65,3 %), ce n'est pas parce que les femmes bénéficient d'un revenu plus élevé mais bien parce que celui des hommes est nettement moindre que dans l'ensemble du Québec. Toutefois, l'écart de revenu entre les deux sexes varie sensiblement d'une MRC à l'autre.

Encore une fois, la MRC Rocher-Percé se démarque affichant la différence la plus substantielle. Les femmes n'y gagnent que 59,8 % du revenu des hommes. L'écart est attribuable à la faiblesse des revenus d'emploi des travailleuses de cette MRC alors que ceux des hommes sont supérieurs à la moyenne régionale. On ne peut attribuer la faiblesse des revenus des femmes à leur répartition en emploi puisqu'elle se compare à celle de l'ensemble de la région. Le fort taux de chômage féminin apparaît plutôt comme la cause de la plus grande précarité économique des femmes. Comme nous l'avons déjà mentionné, les hommes de cette MRC ne sont guère épargnés par le

chômage; toutefois, leur revenu moyen d'emploi, qui se situe au deuxième rang dans la région, révèle que lorsqu'ils sont en emploi leur revenu est grandement supérieur à celui des femmes.

Dans la MRC Denis-Riverin, l'écart de revenu entre les sexes s'avère le plus faible de toute la région (revenu femmes/revenu hommes = 79,3 %) essentiellement parce que le revenu moyen d'emploi des hommes est moins élevé et qu'en général, leurs emplois sont plus fortement soumis aux variations saisonnières que les emplois féminins.

C'est dans la MRC La-Côte-de-Gaspé que les revenus moyens d'emploi sont les plus élevés et les taux de chômage les plus bas, et ce, pour les deux sexes. Mentionnons que Gaspé, la ville la plus importante du territoire, regroupe outre de nombreux services gouvernementaux, le campus principal du cégep de la Gaspésie et des Îles, ainsi qu'un centre hospitalier.

En février 1999⁵⁴, 8 257 ménages, pour un total de 10 186 adultes et 3 794 personnes à charge, recevaient des prestations de la sécurité du revenu en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les femmes adultes représentaient 49,6 % des prestataires de la région, une proportion légèrement inférieure à celle observée à l'échelle du Québec (51,7 %). Toutefois, elles constituent 2,1 % des femmes prestataires de l'ensemble du Québec alors que leur poids démographique n'est que de 1,4 %. Les Gaspésiennes et Madelinienues sont donc proportionnellement plus nombreuses à bénéficier de l'aide de dernier recours.

En termes de catégories d'âge, la répartition des femmes prestataires de la région s'apparente à celle de l'ensemble des Québécoises. Dans les deux cas, la majorité des femmes est âgée de moins de 45 ans (61,9 % en GIM c. 60 % au Québec). En région comme au Québec, on retrouve une proportion plus élevée de femmes que d'hommes prestataires chez les 18-29 ans (+3 % en GIM c. +2,3 % au Québec). Les Gaspésiennes et Madelinienues de 30 à 44 ans sont aussi plus nombreuses que les hommes de cet âge à dépendre de la sécurité du revenu (37,9 % c. 33,5 %). Cependant, la tendance se modifie avec l'âge puisque, progressivement, la proportion d'hommes dépasse celle des femmes : chez les 45-54 ans, on retrouve un peu plus d'hommes que de femmes à la sécurité du revenu (24 % c. 23 %), un écart qui s'affirme chez les 55 ans et plus (21 % c. 15 %). Il faut dire que la monoparentalité féminine est vraisemblablement moins répandue dans ce groupe d'âge, comme nous le laissaient entendre les statistiques précédentes sur la structure des familles et la nuptialité. De même, le développement du secteur tertiaire, qui a généré des emplois que les femmes de cette cohorte d'âge sont venues combler alors que les emplois masculins demeuraient axés sur l'exploitation des ressources, explique probablement aussi, partiellement, cet état de fait.

En regard de la scolarité, les prestataires gaspésiennes et madelinienues aptes au travail sont tout aussi nombreuses proportionnellement à avoir fait des études secondaires que l'ensemble des prestataires québécoises (14,6 % c. 14,3 %), mais légèrement moins à avoir poursuivi des études postsecondaires (2,7 % c. 3,5 %). Par

⁵⁴ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu*, février 1999.

contre, on les retrouve en plus forte proportion à ne posséder qu'une scolarité de niveau primaire (15,2 % c. 11 %).

Néanmoins, parmi les prestataires de la région aptes au travail, les femmes sont généralement plus scolarisées que les hommes. En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, un peu plus d'un homme prestataire sur quatre possède une scolarité de niveau primaire (26,5 %). Ils sont également un peu moins nombreux, toutes proportions gardées, à avoir poursuivi des études postsecondaires (1,8 % c. 2,7 %).

Malgré cela, dans la région, la durée cumulative des prestations est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (145 mois c. 137,6 mois) et nettement supérieure à la moyenne provinciale des femmes (121,6 mois).

Une femme prestataire sur trois a des enfants (33,7 %), proportion légèrement inférieure à celle observée à l'échelle du Québec (36,1 %), mais presque trois fois plus importante que celle des prestataires masculins de la région (12 %). Parmi les mères prestataires, un peu moins d'une sur quatre (23,5 %) est monoparentale comparativement à 29,1 % dans l'ensemble du Québec.

1.7 La participation à la vie sociale et culturelle

L'économie sociale est bien ancrée en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Si le mouvement coopératif naît dans la région dans les années 10⁵⁵, notamment avec la fondation de caisses d'épargne et de crédit et des coopératives agricoles, c'est principalement au début des années 20 qu'il prend son essor, notamment sous l'impulsion de M^{gr} Ross, l'évêque de Gaspé. Les premières coops voient le jour chez les pêcheurs en 1923, puis s'étendent aux autres secteurs économiques. Dans les années 30, on assiste à un véritable foisonnement qui s'explique ainsi : « Dans le domaine de l'épargne et de la consommation, le coopératisme apparaît alors aux élites comme la solution la plus efficace et la plus facilement applicable pour améliorer les conditions matérielles et péninsulaires et pour développer chez eux l'esprit de solidarité, gage d'harmonie sociale. Ce mouvement est principalement canalisé par le clergé qui s'implique directement pour lancer les projets coopératifs, les encadrer et très souvent les gérer. » En 1945, on estime même que la Gaspésie est devenue, à l'échelle de la province, un des principaux leaders de la formule coopérative, un exemple à suivre.

On dénombre aujourd'hui quelque 120 organismes communautaires et 108 coopératives⁵⁶. Compte tenu de la nécessité pour la région de développer de nouvelles façons de faire pour susciter la mobilisation et contrer l'exode, le comité régional d'économie sociale estime que le contexte est favorable à un redéploiement de ce type d'entreprises susceptible d'agir comme levier de développement socioéconomique.

Sur les 111 organismes communautaires répertoriés dans la région en 1998⁵⁷, les femmes en coordonnent 86 (77 %) et elles président le conseil d'administration de 76

⁵⁵ Jules BÉLANGER et autres. *Op. cit.*

⁵⁶ Comité régional d'économie sociale. *L'état de situation de l'économie sociale en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine*, [recherche et rédaction : Josée Kaltenback], novembre 1999.

⁵⁷ RRSSS. *Répertoire des organismes communautaires GIM*, 1998.

d'entre eux (68,5 %). Quant aux travailleuses rémunérées, elles représentent 83,1 % de la main-d'œuvre régulière (excluant les employés qui participent à divers programmes d'employabilité) des 60 organismes pour lesquels on dispose de l'information. Enfin, parmi les 3 258 bénévoles des 64 organismes ayant répondu à une enquête, on retrouve 69 % de femmes⁵⁸.

L'engagement des femmes dans la vie de l'Église et notamment leur contribution à la vitalité diocésaine mérite aussi d'être soulignée. En plus de faire preuve d'un taux de pratique religieuse supérieur, les femmes ont une présence prédominante dans les équipes pastorales paroissiales et leur représentation dans les lieux d'interventions pastorales dépasse largement celle des hommes laïcs. À titre d'illustration, précisons qu'on compte 19 femmes (c. 3 hommes) au Conseil pastoral de Gaspé et 38 femmes (c. 5 hommes) dans les services de pastorale scolaire. Par contre, comme on le constate dans le monde séculier, la part des femmes dans les lieux d'interventions administratives chute dramatiquement au profit des hommes laïcs⁵⁹.

Pour sa part, la culture régionale tire sa spécificité de ses racines micmaques, acadiennes, loyalistes, irlandaises, écossaises et canadiennes-françaises. Les difficiles étapes du développement et l'isolement qui marquèrent la région durant de nombreuses décennies ont contribué à façonner, au-delà des différences ethniques, une identité construite autour de la mer de laquelle les différentes communautés ont tiré leur subsistance et forgé leurs traditions.

De plus en plus, les autorités régionales et municipales reconnaissent l'importance de la culture : d'ailleurs des ententes concernant la mise en valeur de biens culturels ont déjà été conclues entre certaines municipalités et le ministère de la Culture et des Communications. On note toutefois que les municipalités de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont celles qui investissent le moins dans le secteur culturel au Québec⁶⁰. Et encore leur intérêt tend-il à être subordonné plus au développement du potentiel récréotouristique qu'à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. D'ailleurs, si depuis 1993 la mise en valeur du potentiel culturel et patrimonial est inscrite dans le plan stratégique de développement de la région, c'est en ces termes : « ... Il s'avère important pour la région de développer l'offre touristique dans l'optique d'une mise en valeur et en commun du potentiel touristique, culturel et de loisir. La culture et le loisir venant ainsi appuyer le développement touristique en région⁶¹. » Cependant, lors du Sommet régional de novembre 1999 en vue du renouvellement de la planification stratégique régionale, la culture a aussi été reconnue comme fondatrice de l'identité régionale et d'un sentiment d'appartenance mobilisateur⁶².

La vie culturelle et touristique de la Gaspésie et celle des Îles-de-la-Madeleine sont organisées et gérées de manière autonome et indépendante. Le Conseil de la culture de la Gaspésie est l'organisme de concertation, de consolidation et de développement

⁵⁸ Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. *Profil des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*, [rédaction : René Bornais], 1998.

⁵⁹ Informations transmises par Mme Madeleine Audet, répondante en condition des femmes pour le diocèse de Gaspé en date du 28 janvier 2000.

⁶⁰ Sommet régional Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Culture Gaspésie : bilan et enjeux*, [rédaction : Aurélien Bisson], novembre 1999.

⁶¹ CRCQ Gaspésie-Les Îles. *Plan stratégique de développement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, 26 novembre 1993, p.101.

⁶² Sommet régional Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Op. cit.*

culturel de la péninsule gaspésienne. Arrimage, la corporation de développement culturel des Îles, est devenu, en 1996, à la suite d'un protocole d'entente signé avec le Conseil de la culture de la Gaspésie, l'interlocuteur privilégié de cette MRC en matière de culture.

Comme en témoigne le répertoire des ressources artistiques et culturelles, la vie culturelle des Îles est riche et bien vivante. On y retrouve 330 ressources qui touchent les arts de la scène, littéraires, médiatiques, visuels, les métiers d'art, ainsi que la muséologie et le patrimoine : un portrait culturel imposant pour un si petit territoire!

La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a érigé un réseau muséal, principalement grâce à l'initiative d'organismes régionaux : on retrouve cinq musées, deux centres d'exposition, vingt-quatre centres d'interprétation, quinze lieux historiques et deux centres d'archives⁶³. N'oublions pas que la région a été, après des siècles d'occupation par les Amérindiens, témoin du passage des pêcheurs basques et bretons dès le 15^e siècle, puis de la venue des premiers grands explorateurs, dont Jacques Cartier.

De nombreux événements culturels se déroulent un peu partout sur le territoire au cours de l'été et génèrent d'importantes retombées économiques directes et indirectes. Pour ne nommer que les plus importants, citons le Festival en chanson de Petite-Vallée, Maximum Blues de Carleton et le Festival acadien des Îles-de-la-Madeleine. Aux Îles-de-la-Madeleine seulement, on compte plus de 12 festivals durant la saison estivale. D'ici l'été 2001, le projet « Village en chanson » de Petite-Vallée deviendra réalité. Mis sur pied grâce à l'initiative de la Société de développement culturel de L'Estran (SOCLE), le projet, qui comprend quatre composantes dont un camp de formation spécialisé en chanson, dispensera de la formation et de l'encadrement professionnel à une clientèle d'artistes établis ou de la relève venant de tous les coins du Québec.

L'autre facette de la vie culturelle se rapporte à un ensemble d'activités et de services s'adressant à la population locale pendant toute l'année : ainsi la région profite de la présence de deux troupes de théâtre professionnelles et de neuf troupes amateurs ou de la relève, d'ateliers de théâtre offrant un apprentissage de base, ainsi que de cinq organismes de formation musicale.

Les arts de la scène sont présentés au public tout au cours de l'année via un réseau de neuf organismes diffuseurs. La participation des municipalités et des institutions scolaires, qui hébergent la majorité des salles de spectacles, rend possible la présentation des prestations. Actuellement, seule la ville de New-Richmond (MRC Bonaventure) possède une salle professionnelle et dispose d'employés permanents à la programmation. L'engagement bénévole est donc au cœur de la vie culturelle régionale.

La diffusion littéraire est rendue possible grâce à un réseau de 54 bibliothèques qui dessert 84 % de la population du territoire. La bibliothèque centrale de prêts (BCP) organise à chaque année la Semaine de la bibliothèque. Mise à part cette activité et le

⁶³ Ministère de la Culture et des Communications.

Adresse URL : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/11/pamu/museolog.htm>

Salon du livre de la Gaspésie, il existe peu d'activités de diffusion pour la création littéraire locale et les quelque trente auteurs de la région.

Les arts visuels et les métiers d'art sont également bien présents en région. Les créations, souvent inspirées ou conçues à partir d'éléments de l'environnement, reflètent l'attachement qu'entretiennent Gaspésiens et Madelinots à leur coin de pays. Toutefois, la production des créateurs se heurte à la faiblesse du marché régional et à l'éloignement des grands marchés.

La région dispose aussi de médias locaux, régionaux ou communautaires. En plus des stations de télédiffusion (4) et radiodiffusion (4) privées ou publiques, dix établissements de télévision et de radio communautaires desservent le territoire. De même, six hebdomadaires locaux et quatre journaux communautaires informent les populations locales. Enfin, le *Magazine Gaspésie*, publié trois fois l'an, présente une analyse de l'information et de l'actualité socioéconomique régionale, tout en consacrant une partie de son contenu à la mise en valeur de la vitalité régionale.

Selon les données de recensement de 1996, les femmes constituent 58,3 % des personnes occupant un emploi dans le domaine des arts, de la culture, des sports et des loisirs, ce qui représente un taux de féminité supérieur à la moyenne provinciale (51,1 %) ⁶⁴.

Le Conseil de la culture de la Gaspésie établit que les femmes sont fortement majoritaires dans le maintien des activités culturelles, non seulement comme travailleuses rémunérées, mais aussi comme bénévoles. À titre d'illustration, il estime que le réseau des bibliothèques serait soutenu à 95 % par des femmes.

1.8 La contribution des femmes : un apport indispensable au développement de la région

1.8.1 Le mouvement associatif

La région compte vingt groupes de femmes dont les membres sont activement engagées dans l'amélioration des conditions socioéconomiques des femmes, le développement régional et local, ainsi que la lutte contre la pauvreté et la violence.

Leur engagement se traduit par la mise sur pied des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (6), du centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (Gaspé), des centres de femmes (5), d'un comité syndical de condition féminine, des cercles de fermières et du comité diocésain de condition des femmes. En plus d'offrir des services aux femmes, ces groupes participent activement à la vie régionale par leur représentation dans les lieux de concertation et de développement locaux comme régionaux.

Depuis 1988, le centre Femmes en Mouvement de Bonaventure offre des cours de formation contenant à la fois un volet personnel et un volet professionnel. Dans le cadre de cette initiative, plusieurs métiers non traditionnels (commis aux pièces,

⁶⁴ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations effectuées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

soudeuse assembleuse, ouvrière ébéniste, classificatrice de bois de sciage, lamineuse de fibre de verre et commis bouchère) ont fait l'objet d'une formation spécifique depuis la dernière décennie. Ce même groupe de femmes a également réalisé un portrait des femmes entrepreneures de son territoire.

Pour leur part, le Regroupement des femmes de Gaspé et le centre La Sentin'Elle des Îles-de-la-Madeleine ont dispensé une session de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin. Ce dernier offre aussi une préparation aux femmes qui souhaitent soumettre un projet d'entreprise à un CLD.

En 1997, les groupes de femmes de la région, qui siégeaient depuis quinze ans à la Table de concertation des groupes de femmes de l'Est du Québec, se sont donné une instance de concertation régionale autonome. Composée de neuf groupes féministes, la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles constitue non seulement un lieu d'échange, de formation et d'information en matière de condition féminine, mais également un lieu d'action politique. L'organisme se préoccupe notamment de la place des femmes dans les structures décisionnelles locales et régionales, de leur santé et de leur situation socioéconomique. Parmi leurs récentes réalisations, citons le « Projet Alliances » qui visait à répertorier les femmes présentes dans les différentes instances décisionnelles du domaine socioéconomique régional et à obtenir leur opinion sur certains aspects de leur engagement dans le but de favoriser une plus grande présence féminine dans le développement régional. Dans son dernier plan d'action, la Table prévoit mettre de l'avant le projet « En Campagne », pour promouvoir la représentation féminine dans les instances décisionnelles et être en mesure de constituer une liste de femmes intéressées à s'engager au niveau local et régional. En outre, le travail de la Table de concertation a donné lieu à la formation, en juin 1997, d'un comité aviseur en condition féminine à la RRSSS; celui-ci prépare actuellement un avis sur les conséquences du virage ambulatoire pour les populations féminines concernées : bénéficiaires, aidantes, travailleuses des services de santé.

En juin 1999, à la suite des efforts des groupes de femmes, une commission sectorielle Femmes et développement voit le jour au CRCD. Elle est composée de sept membres permanentes qui représentent autant les groupes de femmes, que le milieu syndical, le monde municipal, les instances de développement socioéconomique et le milieu des affaires. Dans l'esprit de la cinquième orientation du programme d'action gouvernemental en condition féminine, elle vise à favoriser la prise en compte des réalités des femmes dans la planification stratégique et l'entente-cadre et à augmenter la participation des femmes dans les lieux de décision socioéconomique. Après avoir dressé un état de la situation des femmes de la région, la commission s'efforce de conseiller le CRCD sur les mécanismes à mettre en œuvre en vue de l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés.

En dépit de la richesse de l'apport des groupes de femmes au développement de la région, plusieurs obstacles conjugués nuisent actuellement à leur fonctionnement, quand ils ne mettent pas carrément en question la survie de certains.

D'abord, les exigences des bailleurs de fonds, dont le financement est de plus en plus accordé sur la base de projets ou de services à offrir pour suppléer la réduction des services publics ou, du moins, pour les compléter, plutôt qu'en fonction de la mission

des organismes communautaires, font dévier de leurs objectifs plusieurs groupes de femmes qui préconisent une approche globale d'intervention. De fait, une telle approche ne peut être réduite à la simple offre de services pour aborder les problèmes vécus par les femmes et chercher, avec elles, des solutions. Plutôt, à la suite d'une demande d'aide de la part d'une femme en situation de pauvreté, on s'efforcera d'examiner avec elle autant les moyens de pallier à ses difficultés économiques (logement social, soutien pour la garde des enfants, participation à une cuisine collective, etc.) que les mesures lui permettant de se sortir de la pauvreté (retour aux études, préparation à l'emploi et intégration au marché du travail, soutien au démarrage d'entreprise tels les cercles d'emprunt, etc.). Mais on se préoccupera aussi de l'impact de sa situation économique sur sa santé physique et mentale, tout en s'efforçant de faire prendre conscience aux instances décisionnelles locales et régionales des effets de l'appauvrissement et des mesures qui s'imposent pour corriger la situation. Or, l'approche « service » combinée à l'approche « clientèle » que poussent à adopter les organismes subventionnaires pour l'attribution de fonds, dénaturent les interventions des groupes en réduisant leur portée. Le virage ambulatoire a eu un impact particulièrement majeur à cet effet.

À ces difficultés de financement s'ajoutent les exigences pour les travailleuses des groupes de participer ou de suivre les travaux des instances de pouvoir locales et régionales qui se sont démultipliées au cours des dernières années. Comme le soulignent Côté et Fortin⁶⁵, si la planification participative adoptée par les instances régionales comporte le grand avantage de reconnaître la contribution et de légitimer la présence des groupes communautaires, cette démarche se fait sans financement correspondant, bien que les membres de ces organisations soient généralement surchargés par les activités propres à leur organisation tout en devant composer avec la précarité.

Dans ces circonstances, on ne s'étonnera guère de l'essoufflement de nombreux groupes. Il importe que les autorités locales et régionales soient informées de cette situation qui risque de miner la qualité de la participation sociale et de la vie démocratique, en plus de priver des femmes de ressources dont elles ont grandement besoin.

1.8.2 L'apport individuel des femmes

Sur le plan économique, les femmes de la région participent à la main-d'œuvre et constituent une proportion de la population occupée presque équivalente à celle des hommes (37 % c. 41,7 %). Elles font également preuve d'esprit entrepreneurial, et ce, dans une proportion plus élevée que la moyenne des Québécoises (38,4 % c. 36 %). Cependant, les groupes de femmes de la région déplorent qu'aucun service d'aide au démarrage d'entreprise ne s'adresse exclusivement aux promotrices. De même, elles souhaiteraient voir s'implanter une ressource d'intégration à l'emploi spécifique aux femmes.

Sur le plan social, les femmes ont une contribution majeure tant sur le plan institutionnel que communautaire. Nous avons pu le constater, les femmes sont

⁶⁵ Denyse CÔTÉ et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

fortement majoritaires dans les domaines des services et des soins aux personnes. On a aussi souligné qu'on les retrouve en majorité dans les organismes communautaires, que ce soit comme présidente du conseil d'administration, comme responsable de l'organisme, comme travailleuses rémunérées ou bénévoles⁶⁶.

Il faut également souligner l'apport des activités reproductives au développement de la région. En effet, les gestes du domaine dit privé comme donner la vie, nourrir, soigner, éduquer, blanchir, nettoyer, sont essentiels au maintien et à la reproduction de la force de travail.

Qu'elles soient actives ou pas sur le marché du travail rémunéré, les femmes accomplissent plus que leur part de ces nombreuses tâches, parentales ou domestiques, essentielles à la vie et même à la survie de la collectivité. Selon le dernier recensement de Statistique Canada qui, pour la première fois, incluait des questions sur les activités non rémunérées accomplies à la maison, au Québec, 93,7 % des femmes contre 83,3 % des hommes ont déclaré avoir consacré du temps aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison durant la semaine précédant l'enquête. Parmi les femmes, 50,4 % disent avoir prodigué des soins aux enfants, alors que ce pourcentage se situe à 40,5 % chez les hommes. Enfin, 19,9 % des femmes, comparé à 13,1 % des hommes, ont rapporté fournir des soins à des personnes âgées. La comptabilisation du nombre d'heures consacrées par les unes et les autres à ces activités distingue de façon encore plus marquante la part des femmes et des hommes. En effet, les répondantes sont trois fois plus nombreuses que les répondants (17,8 % c. 5,3 %) à indiquer avoir consacré 30 heures ou plus aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison⁶⁷. Rappelons que dans une étude précédente, Statistique Canada avait estimé la valeur du travail non rémunéré⁶⁸ d'une femme mariée non active sur le marché du travail et ayant des enfants à 24 000 \$⁶⁹.

Devant l'importante contribution des femmes à la vie économique et sociale, leur sous-représentation politique étonne. Elles demeurent peu nombreuses à occuper des postes de pouvoir, particulièrement dans les instances municipales ou à vocation économique.

⁶⁶ Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. *Op. cit.*

⁶⁷ Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Op. cit.*, Québec, 1999.

⁶⁸ La méthode du coût de remplacement attribue une valeur au travail non rémunéré d'après le taux de rémunération consenti aux personnes qui effectueraient un travail similaire. D'après l'approche généraliste, on applique le taux de rémunération des employés de maison (femme ou homme à tout faire). Voir : Statistique Canada. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 32.

⁶⁹ *Idem*, p. 30 et 33.

TABLEAU 9 — Participation des femmes dans les instances décisionnelles régionales, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1999

	Femmes (N)	Hommes (N)	% Femmes GIM	% femmes Québec
CRCO	11	42	20,7	20,5
CLD Bonaventure	2	13	13,3	24,9
CLD des Îles	6	9	40	
CLD La-Côte-de-Gaspé	6	10	37,5	
CLD Denis-Riverin	6	28	17,6	
CLD Avignon	3	14	17,6	
CLD Rocher-Percé	3	20	13	
Mairesse et Maires	4	54	6,9	10,3
Conseillères et conseillers	95	254	27,2	23
RSSS	8	22	36,4	33,5
Commissaires scolaires	27	41	39,7	57,6
Conseil régional des partenaires du marché du travail	4	16	20	36,9

Source : Compilation effectuée par le bureau régional du CSF en GIM, 2000.

Comme ailleurs au Québec, les femmes sont peu présentes dans certains lieux de pouvoir pourtant extrêmement déterminants dans l'élaboration des stratégies de développement régional et local. Ainsi, selon les données disponibles en janvier 2000, elles sont même nettement sous la barre québécoise dans les mairies (6,9 % c. 10,3 % en moyenne au Québec) et au Conseil régional des partenaires du marché du travail (20 % c. 36,9 %). Leur participation au CRCO et dans les CLD se compare à la moyenne québécoise, quoique, dans le cas des centres locaux de développement l'établissement de la moyenne régionale masque les différences considérables d'une MRC à l'autre.

Dans les domaines sanitaires, sociaux et éducatifs, champs traditionnels d'intervention des femmes, la représentation féminine est mieux assurée comme du reste dans l'ensemble du Québec. Les femmes occupent 36,4 % des sièges au conseil d'administration de la RRSSS (c. 33,5 % au Québec) et elles représentent 39,7 % des commissaires scolaires (c. 57,6 % au Québec).

La majorité des femmes interrogées dans le cadre du projet Alliances considèrent que la représentation féminine devrait être plus importante dans les instances décisionnelles locales et régionales. On doit donc se réjouir tant de l'adoption de la cinquième orientation de la politique du gouvernement du Québec en matière de condition féminine⁷⁰ que des initiatives tant de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles, que de la commission sectorielle Femmes et

⁷⁰ Avec l'adoption de la cinquième orientation, le gouvernement du Québec vise tant à hausser la représentation des femmes dans les instances décisionnelles qu'à assurer la prise en considération de leur réalité dans les orientations et les programmes régionaux.

développement du CRCD qui ont fait de l'accès des femmes au pouvoir une de leurs priorités.⁷¹

1.9 La position des femmes dans le développement de la région

Malgré le caractère incomplet du portrait qui précède en raison du manque de données sexuées et de l'impossibilité de comparer certaines données, quelques caractéristiques de la position des femmes dans la région méritent d'être mises en relief.

On ne peut évidemment pas manquer de mentionner combien la dispersion de la population sur le territoire de la péninsule gaspésienne est susceptible de peser sur les conditions de vie des femmes. Les transformations démographiques risquent encore d'alourdir cette situation si des mesures ne sont pas dès maintenant envisagées pour en juguler les effets. Nous pensons plus précisément aux efforts qui doivent être consentis pour freiner l'exode des jeunes et des familles établies qui laissent derrière des parents âgés, souvent des femmes, sans réseau social. Cette situation est particulièrement ressentie par les organismes communautaires dont la demande de services s'est accrue sensiblement au cours de la dernière année. En outre, les groupes de femmes identifient unanimement la pauvreté, la détresse psychologique et l'isolement comme les principaux problèmes des femmes de la région⁷².

Par ailleurs, moins de la moitié des femmes de la région fait partie de la population active, ce qui démontre les difficiles conditions d'intégration au travail qu'elles affrontent. Conséquemment, les Gaspésiennes et Madelinienues sont plus souvent dépendantes économiquement de leur conjoint ou de la sécurité du revenu. Par surcroît, lorsqu'elles travaillent, les conditions salariales les désavantagent puisque, même si elles occupent plus souvent un emploi à plein temps que leurs homologues québécoises, elles ne gagnent en moyenne que 80 % du revenu d'emploi de celles-ci. On ne peut manquer de faire le lien avec leur concentration professionnelle, encore plus marquée qu'ailleurs au Québec, dans des ghettos d'emplois traditionnellement féminins. Il faut évidemment aussi souligner l'incidence du chômage qui les touche deux fois plus que leurs vis-à-vis québécoises, et ce, quel que soit leur âge.

Faut-il établir un lien entre la plus rare autonomie économique et la fréquence moindre de la monoparentalité féminine observées dans la région en comparaison de la moyenne du Québec? Si tel était le cas, on pourrait craindre que plusieurs femmes demeurent avec leur conjoint en l'absence d'autre choix, ce qui augmente leur vulnérabilité en situation de violence.

Par ailleurs, les liens entre les inégalités socioéconomiques et l'état de santé ne sont plus à démontrer : « ... des phénomènes comme la pauvreté, la monoparentalité, l'isolement ou le vieillissement peuvent lourdement hypothéquer la santé des femmes⁷³. » Or, on ne peut manquer de s'inquiéter de la situation des Gaspésiennes et

⁷¹ Comité Femmes et développement régional. *Quelques données sur notre région : la Gaspésie et les Îles*, compilation Marie-Thérèse Forest, répondante de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles, mai 1999.

⁷² Selon un sondage mené par le bureau régional du CSF auprès des groupes de femmes de la région au printemps 1999.

⁷³ Louise GUYON. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996.

des Madeliniennes après avoir constaté qu'elles subissent des inégalités socioéconomiques non seulement en comparaison des hommes de la région, mais également face à l'ensemble des Québécoises.

Néanmoins, et malgré qu'aucun service spécifique ne s'adresse à elles, les Gaspésiennes et Madeliniennes démontrent un dynamisme entrepreneurial plus fort que les Québécoises et elles s'engagent tout autant dans les instances décisionnelles. Il importe donc de se pencher sur les moyens de favoriser leur insertion professionnelle, et ce, dans des champs d'activités qui donnent accès à des emplois « durables ». On doit également encourager l'entrepreneuriat féminin en mettant sur pied des programmes appropriés.

Parmi les mesures essentielles pour hausser tant l'intégration au marché du travail que la participation sociale et politique, nous pensons évidemment à celles soutenant la conciliation famille-travail, qui prennent une importance encore plus cruciale dans le contexte du vieillissement de la population et du virage ambulatoire.

Par ailleurs, les femmes sont fortement engagées dans les secteurs social et communautaire où plusieurs d'entre elles ont développé une approche globale des problèmes dont les instances régionales et locales, et nommément le CRCDD et la RRSSS, pourraient tirer partie.

La richesse des expériences que combinent les femmes constitue une bonne préparation à participer au pouvoir. Ce que les Gaspésiennes et Madeliniennes n'hésitent d'ailleurs pas à faire comme en témoigne leur participation active aux multiples instances de concertation et, pour autant qu'on leur en donne l'occasion, dans les lieux de pouvoir. Cependant, puisqu'on est encore loin de la parité qui permettrait aux femmes de veiller à ce que les décisions en matière de développement régional, de programmes et de services tiennent compte de leur réalité spécifique, il importe de leur faciliter l'accès aux lieux de pouvoir locaux et régionaux.

Enfin, on ne doit pas taire la contribution centrale des femmes aux tâches parentales et domestiques, des ingrédients essentiels, au premier chef à la vie de la région. Pourtant, les activités de production et, encore moins de reproduction, des femmes ne bénéficient pas toujours de la pleine reconnaissance dans le discours, ni dans la planification et les projets de développement de la région.

C'est à partir de cette lecture de la position des femmes en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine que le Conseil du statut de la femme a dégagé les cibles et les mesures qui suivent. En les soumettant aux décideuses, aux décideurs et aux représentantes du mouvement associatif des femmes, le CSF souhaite contribuer à l'émergence d'un modèle de développement fondé sur la contribution de toutes et tous au bénéfice de toutes et tous.

CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUS ET POUR TOUTES ET TOUS

Cible d'intervention 1 : Disposer de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour permettre l'analyse selon le sexe nécessaire à l'adaptation des politiques et programmes.

État de la situation

Tout au long des travaux pour établir le portrait qui précède, nous avons rencontré des problèmes d'accès aux données. Dans plusieurs cas, nous avons dû demander des « sorties spéciales », souvent à coût élevé, pour répondre à nos besoins pourtant assez « basiques ». C'est donc dire que les données concernant la situation des femmes existaient, mais qu'elles n'étaient pas compilées pour être rendues disponibles. Dans d'autres cas, si les informations ventilées étaient compilées pour la région, nous ne pouvions les obtenir par territoire de MRC, une base d'observation dont la pertinence ne fait plus de doute alors qu'on parle de plus en plus de développement local. Enfin, pour certains aspects, les données sexuées étaient parcellaires, éparpillées ou inexistantes. Étant donné ces lacunes, une première priorité s'impose. Elle concerne la collecte et la diffusion de données sexuées de façon à obtenir un portrait plus juste, de nature à rendre compte de la véritable contribution des femmes et des hommes au développement de leur territoire, mais aussi des caractéristiques différentes de leur intégration socioéconomique.

Comme le soulignent les chercheuses Sabourin et Trudel, « Dans bien des cas, les banques de données ne sont tout simplement pas construites en vue de rendre les renseignements accessibles, leurs objectifs étant souvent limités à soutenir la gestion des ressources financières et matérielles des organismes (ministères, compagnies d'assurances, etc.) qui les ont constituées⁷⁴. »

Or, à la suite de l'engagement gouvernemental dans le *Programme d'action 1997-2000* de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte, dans les analyses, les politiques, les programmes et les mesures législatives, des réalités propres aux femmes et aux hommes, dans les différents domaines de sa responsabilité, on doit disposer des outils pour bien circonscrire ces situations.

Par ailleurs, la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine réunit les trois communautés qui constituent la nation micmaque du Québec. Or, il nous a été donné de souligner combien les informations sur la réalité des femmes de ces communautés font défaut. Pour les chercheuses Clothilde Pelletier et Carole Laurin⁷⁵, trop souvent, on n'a à notre disposition que des données de portée générale, compilées pour l'ensemble du Canada, malgré les importantes différences qui existent entre les groupes qui

⁷⁴ Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions Remue-ménage, 1995, p. 185.

⁷⁵ Clothilde PELLETIER et Carole LAURIN. *État des lieux : violence et santé mentale chez les autochtones du Québec*, recherche préparée pour l'Association des femmes autochtones du Québec, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines, 1993.

composent les Premières Nations et même les différentes collectivités d'un même peuple. Cette situation nous mène à des généralisations qui risquent de trahir la réalité et empêche de dépasser le simple constat de détresse psychosociale.

Mesures proposées

1. **Que l'Institut de la statistique du Québec (anciennement le Bureau de la statistique du Québec) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.**
2. **Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC.**
3. **Que les instances régionales et locales de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon le sexe nécessaires à l'adaptation de leur action.**
4. **Que le CRCO, les CLD concernés et la RRSSS demandent la collaboration du Secrétariat aux affaires autochtones, de ressources universitaires, de l'Assemblée des Premières Nations, des conseils de bande et des femmes autochtones pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des Amérindiennes de la région, résidentes des différentes collectivités autochtones ou vivant hors réserve, afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.**

2.1 L'autonomie économique des femmes

État de la situation

Bien que formellement l'on reconnaisse le droit des femmes au travail et l'égalité des sexes en emploi, il n'en demeure pas moins que les femmes connaissent toujours des difficultés à intégrer le marché du travail et, de surcroît, à se faire reconnaître des conditions salariales et de travail équivalentes à celles des hommes. On se souviendra qu'en 1996, moins de la moitié de la population féminine (48,6 %) de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine faisait partie de la population active comparativement à 60,8 % de la population masculine. Leur participation au marché du travail est également inférieure à celle de l'ensemble des Québécoises (54,6 %). De plus, toutes proportions gardées, elles sont deux fois plus susceptibles de se retrouver en chômage que leurs vis-à-vis du Québec.

En fait, la précarité de l'emploi en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine touche toute la population en âge de travailler, mais la faiblesse des conditions salariales des femmes

en emploi les laisse particulièrement démunies face aux fluctuations de l'économie régionale. En effet, tout en étant proportionnellement moins nombreuses que les hommes à être chômeuses, leur revenu moyen d'emploi est de près de 7 500 \$ moindre que ces derniers.

On constate par ailleurs que, comparativement à l'ensemble des Québécoises, les Gaspésiennes et les Madelinienes accusent un certain retard en termes de scolarisation. Plus du quart d'entre elles (26,7 %) possèdent moins d'une 9^e année comparativement à 18,9 % des Québécoises. Inversement, elles sont proportionnellement moins nombreuses à avoir poursuivi des études postsecondaires (25,9 % c. 30,5 %) et universitaires (6 % c. 11,1 %).

TABLEAU 10 — Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec

	Femmes %	Hommes %	Total %	Taux féminité
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	100%	100%	100%	50,5
Moins d'une 9 ^e année	26,7	30,3	28,5	47,3
9 ^e à 13 ^e année*	41,4	41,9	41,6	50,2
Études postsecondaires**	25,9	22,3	24,1	54,2
Grade universitaire***	6,0	5,4	5,8	53,0
Le Québec	100%	100%	100%	51,4
Moins d'une 9 ^e année	18,9	17,2	18,1	53,8
9 ^e à 13 ^e année*	39,5	39,4	39,4	51,5
Études postsecondaires**	30,5	30,0	30,3	51,8
Grade universitaire***	11,1	13,4	12,2	53,5

* Avec ou sans certificat ou diplôme d'études secondaires. Comprend également les certificats ou diplômes d'écoles de métier.

** Études universitaires partielles ou autres études non universitaires (telles que cegep) sans certificat ou diplôme. Études universitaires ou autres études non universitaires avec certificat ou diplôme.

*** Au moins un baccalauréat.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

Le taux élevé de décrochage scolaire contribue, bien sûr, à expliquer une partie du problème. D'ailleurs, pour l'année scolaire 1996-1997, la région se classe au 13^e rang sur les seize régions administratives du Québec en ce qui a trait au taux d'obtention d'un premier diplôme d'études secondaires; de fait, moins de 65 % des finissants du secondaire ont obtenu leur DES⁷⁶. Chez les jeunes de 15-24 ans, 11 % ont moins d'une 9^e année d'étude complétée et 36 % des jeunes adultes de 20 à 24 ans n'ont pas de diplôme secondaire⁷⁷. Bien sûr, nous indiquent les statistiques sur les taux de diplomation par sexe, le problème se pose avec plus d'acuité pour les garçons que pour les filles, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine comme ailleurs au Québec. Ainsi,

⁷⁶ Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives. Cité dans *Un portrait des statistiques des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 135.

⁷⁷ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, cité dans *Document d'information préparatoire aux rencontres de consultation par MRC*, Comité régional d'économie sociale, automne 1999.

pour l'année scolaire 1997-1998, 77,3 % des Gaspésiennes et Madelinienues ont obtenu leur diplôme (c. 80,6 % des Québécoises) alors que ce n'était le cas que de 58,3 % des garçons de la région (c. 66,8 % en moyenne au Québec). Même si les jeunes femmes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont moins nombreuses que les jeunes hommes de la région à ne pas obtenir leur diplôme secondaire, elles sont tout de même moins diplômées que la moyenne québécoise. Et on ne doit pas ignorer qu'une scolarité écourtée semble pénaliser davantage les filles puisqu'elles sont plus nombreuses en chômage que les garçons présentant un profil scolaire semblable. Comme l'a établi une recherche québécoise, alors que la moitié des hommes qui ont une scolarité de 0 à 8 ans occupent un emploi, ce n'est le cas que de 20 % des femmes ayant la même scolarité.⁷⁸ Ce fait s'explique notamment par la structure des emplois occupés par l'un et l'autre sexe : alors que dans le champ « masculin » de l'exploitation des ressources naturelles, il est encore possible, quoique cette tendance soit à la baisse, de trouver du travail sans diplôme d'études secondaires, cette situation est pour ainsi dire inexistante dans le domaine « féminin » du commerce et des services.

Deux autres phénomènes, différents, mais intimement reliés, contribuent à gonfler la part des femmes de la région faiblement scolarisées. D'une part, bon nombre de jeunes filles qui quittent la région pour poursuivre leurs études n'y reviennent pas. D'autre part, des femmes plus scolarisées, faute d'emploi correspondant à leurs qualifications, s'établissent ailleurs. Mais le phénomène d'exode et de sous-scolarisation frappe aussi les hommes. Si l'on se rapporte au tableau 10, on constate même que ceux-ci sont plus nombreux, toutes proportions gardées, à ne posséder qu'une scolarité primaire et ont plus rarement poursuivi des études postsecondaires. Dès lors, comment expliquer le sous-emploi des femmes de la région et la faiblesse relative de leurs revenus?

Les données fournies par l'enquête Relance du ministère de l'Éducation nous fournissent des indications supplémentaires sur la différence entre les femmes et les hommes quant à leur cheminement scolaire et leur intégration au marché du travail⁷⁹. À première vue, pour l'année scolaire 1996-1997, la proportion des diplômées et des diplômés du secondaire professionnel ayant un emploi est comparable (64,2 % c. 62,3 %). Toutefois, les finissantes sont moins nombreuses, toutes proportions gardées, à travailler à temps plein (63,3 % c. 90,1 %). De plus, leur salaire hebdomadaire moyen (301 \$) est de 162 \$ inférieur à celui de leurs vis-à-vis masculins. Il s'agit du plus faible salaire hebdomadaire enregistré chez les diplômées du secteur professionnel de tout le Québec. Enfin, leur durée moyenne de recherche d'emploi, qui s'établit à 14 semaines (c. 10 pour les finissants), est aussi la plus longue de tout le Québec, à l'exception de celle des résidentes du Nord-du-Québec (16 semaines).

Nous remarquons que la très grande majorité des diplômées du secteur professionnel a opté pour des secteurs traditionnellement féminins. Ainsi, 85,3 % d'entre elles se concentrent dans trois familles de programmes, à savoir : administration, commerce et

⁷⁸ Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et Secrétariat à la Condition féminine. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000. Rapport établi par le Québec à l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Beijing, du 4 au 15 septembre 1995*, Québec, 1995.

⁷⁹ Ministère de l'Éducation, Direction générale de la formation professionnelle et technique et Direction de l'organisation pédagogique. *La Relance au secondaire en formation professionnelle : données sur l'intégration au marché du travail par région, par secteur, par discipline et selon le sexe*, 31 mars 1998.

informatique, santé, ainsi que soins esthétiques. Le taux moyen de féminité des sept disciplines de ces secteurs est de 90 % et, si on excluait le programme « lancement d'une entreprise », qui attire la forte majorité des étudiants masculins de ces champs d'études, il grimperait à 96 %. Les choix de formation des hommes diplômés du secteur professionnel sont pour leur part plus diversifiés quoique aussi fortement traditionnels. La majorité d'entre eux, bien qu'en concentration moindre (62 %), provient de quatre secteurs : bâtiments et travaux publics, électronique, entretien d'équipement motorisé et métallurgie, qui affichent un taux de masculinité moyen de 95,4 %. Bref, la formation professionnelle au secondaire est encore fortement influencée par la division sexuelle du travail.

À l'automne 1996, la proportion des femmes de la région poursuivant des études collégiales techniques est plus élevée que celle des hommes (55,9 % c. 44,1 %)⁸⁰. Pour la même année, elles représentent aussi une plus grande part des diplômés (55,3 % c. 44,7 %). Toutefois, leur tendance à se concentrer dans quelques programmes de formation, fortement féminisés, perdure. Elles sont massivement concentrées dans deux familles de programmes : administration et bureautique (49,4 %) et santé (25,3 %). Les hommes, quant à eux, sont principalement inscrits en aménagement forestier et foresterie (26,7 %), administration et informatique (21,1 %) et électronique (19,7 %) mais, on le voit, leurs choix sont plus diversifiés.

Bien que les finissantes et finissants du collégial technique obtiennent aussi des taux de placement comparables (50 % c. 49,1 %), plus de huit finissantes pour un finissant occupent un emploi à temps partiel (31,2 % c. 3,8 %). On observe également un écart du salaire hebdomadaire moyen de 95 \$ entre les sexes et les emplois occupés par les finissantes sont moins souvent reliés à leur formation (86,4 % c. 92 %).

À l'automne 1998⁸¹, les femmes constituent 62,4 % des étudiants de la région inscrits dans une université. Les femmes et les hommes continuent d'opter pour des domaines d'études différents. Ainsi, les femmes sont sur-représentées dans les sciences de l'éducation (23,6 % c. 11,2 %) et la santé (11,6 % c. 3,3 %), mais elles sont moins présentes dans les sciences de l'administration (20,9 % c. 23,9 %) et surtout dans les sciences appliquées (4,3 % c. 22,6 %), dont le taux de masculinité atteint 76,1 %.

À cette étape de notre réflexion, deux constats s'imposent. Premièrement, afin de freiner l'exode des jeunes, qui commence bien souvent par la poursuite d'études à l'extérieur de la région, et particulièrement l'exode des femmes, puisqu'elles poursuivent des études postsecondaires en plus grand nombre, il est impératif d'augmenter l'offre de cours en région, notamment des programmes à temps plein, et ce, autant au niveau collégial technique qu'universitaire⁸². Une telle mesure permettrait également aux femmes qui désirent reprendre leurs études ou se recycler de bénéficier d'une offre de cours plus stable et, conséquemment, de mieux planifier la conciliation famille-formation.

⁸⁰ Ministère de l'Éducation, Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial (SIGDEC). *La Relance au collégial*, 4 août 1999.

⁸¹ Ministère de l'Éducation, Système de recensement des clientèles universitaires (RECU), automne 1999.

⁸² Sommet régional Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Commission sectorielle Jeunesse- Bilan et enjeux*, synthèse présentée par François Roussy, novembre 1999.

Il ne s'agit nullement de nier les résultats de la décentralisation sur le territoire de certains programmes d'enseignement de l'UQAR qui, au 31 mai 1999, avait mené à l'émission de 1 796 diplômes, dont 72,6 % des récipiendaires sont des femmes⁸³. Par contre, le fait que les programmes dispensés dans les divers centres d'enseignement ne sont offerts qu'à temps partiel correspond peu aux besoins des jeunes, femmes et hommes, qui désirent compléter leur formation dans les plus brefs délais. Dans ce sens, ils s'avèrent moins efficaces pour leur rétention en région. D'ailleurs, en 1998, sur 1 427 étudiants qui fréquentaient un établissement universitaire, 1 036 (73 %) avaient opté pour une institution autre que l'UQAR (71,2 % des étudiantes c. 75 % des étudiants)⁸⁴.

Bien sûr le potentiel réduit d'effectif étudiant, sa dispersion sur le territoire ainsi que la difficulté de combler les places dans les formations déjà disponibles pose un défi particulier pour le démarrage de nouvelles options. Peut-être faut-il se questionner sur l'arrimage entre les formations existantes et les besoins de la région d'une part, et, d'autre part, s'efforcer d'accroître l'information scolaire et professionnelle, notamment en faisant ressortir le lien entre les formations offertes et les choix stratégiques de développement retenus par la région.

En second lieu, force est de constater que la concentration scolaire et professionnelle des femmes nuit à leur intégration en emploi. C'est pourquoi on doit aussi inciter les femmes à s'orienter vers des domaines d'études plus diversifiés et mieux accordés aux orientations stratégiques régionales et notamment à la diversification de l'économie vers laquelle tend la région. Par divers incitatifs financiers, le gouvernement du Québec soutient d'ailleurs la diversification économique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine⁸⁵. Soulignons à cet effet que les décideurs régionaux misent principalement sur le développement de l'industrie maricole par l'utilisation de biotechnologies marines, le renforcement de l'agriculture, la diversification de la structure industrielle par la transformation de produits à valeur ajoutée, notamment les produits du bois, ainsi que la consolidation du secteur tertiaire par le développement d'une économie du savoir et de l'industrie touristique⁸⁶. Il faut prévoir les moyens pour que les femmes puissent bénéficier des retombées de ces orientations, notamment en consacrant à la diversification des choix scolaires et professionnels des filles et des femmes les moyens de sa réussite. En ce sens, on ne peut manquer de remarquer que dans le dernier plan stratégique de développement du CRCD (1993), aucune attention particulière n'était portée à la situation des femmes, pas plus que le comité sectoriel éducation/main-d'œuvre n'a envisagé de soumettre de proposition spécifique pour les femmes à l'occasion du Forum régional tenu en novembre 1999 pour déterminer les axes du prochain plan stratégique de développement⁸⁷. Mais, étant en pleine démarche d'élaboration de la planification stratégique régionale en vue du renouvellement de l'entente-cadre, la région dispose, si elle le souhaite, d'occasions pour corriger la situation.

⁸³ Université du Québec à Rimouski, Bureau régional de Gaspé. Compilations : Réal Ruest, juin 1999.

⁸⁴ Ministère de l'Éducation. *Op. cit.*

⁸⁵ Silvia GALIPEAU. « 23 millions pour relancer la Gaspésie », *Le Devoir*, 20 novembre 1999.

⁸⁶ Conférence administrative régionale (CAR) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Document de présentation de la conférence administrative régionale, octobre 1998.

⁸⁷ Conversation téléphonique de M^{me} Hélène Bourdages avec M^{me} Christine Blanchette, CRCD Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, mercredi 13 octobre 1999.

L'attribution de budgets supplémentaires et récurrents à certains groupes de femmes afin qu'ils puissent inclure à leurs priorités l'intégration des femmes aux métiers non traditionnels pourrait être, en ce sens, une avenue intéressante. D'autant plus que les femmes qui s'engagent dans des voies non traditionnelles doivent souvent, pour persister, pouvoir compter sur un soutien que les groupes de femmes sont en mesure d'organiser. De même, on ne saurait trop insister sur la nécessité que les centres locaux d'emploi intègrent à leurs interventions courantes cette préoccupation et qu'ils y consacrent des ressources permanentes.

Par ailleurs, s'il est primordial d'assurer l'accès des filles et des femmes aux formations et occupations non traditionnelles, il n'en demeure pas moins qu'actuellement, les femmes occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire et que les filles continuent de privilégier les formations qui y mènent.

Il n'est certes pas question de les blâmer puisque, compte tenu de l'évolution sociodémographique de la région, certains domaines traditionnellement féminins sont ou devraient être en demande. Tel est le cas des services aux personnes âgées ou des services de garde. Selon un diagnostic de la SQDM⁸⁸, la profession d'infirmière diplômée présente aussi des perspectives d'emploi favorables dans la région. Par contre, tous les choix traditionnellement féminins n'offrent évidemment pas des perspectives favorables. Parfois, le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Il importe que les filles en soient informées. Dans ce contexte, l'impact non négligeable des compressions sur les services d'information scolaire et professionnelle a de quoi inquiéter.

Mais peut-être doit-on surtout rappeler que les métiers ou professions où se concentrent majoritairement les femmes, les ghettos d'emploi féminin, ont été traditionnellement sous-valorisés et, en conséquence, sous-payés. C'est pourquoi, tout en souhaitant que les femmes et les filles bénéficient d'une meilleure information scolaire et professionnelle donnant l'heure juste sur les professions et métiers traditionnellement féminins, le Conseil du statut de la femme insiste sur l'urgence de rétablir l'équité salariale dans ces secteurs.

Dans un autre ordre d'idées, un assouplissement des critères d'admissibilité au programme des prêts et bourses pourrait faciliter l'accès aux études pour plusieurs femmes. En effet, l'exigence d'une inscription à plein temps (12 unités ou 180 heures) pour bénéficier d'une aide financière limite les femmes qui désireraient poursuivre leurs études. Ces dernières n'ont souvent d'autres choix que d'étudier à temps partiel notamment parce qu'aucune autre formule n'est offerte par l'UQAR en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, mais aussi en raison du poids de la conciliation famille-travail et à cause des difficultés de déplacement entre les différents centres où se déroulent leurs activités. Cette exigence rend caduques les différentes mesures instaurées pour stimuler l'accès ou le retour aux études⁸⁹.

⁸⁸ SQDM. *Perspectives professionnelles 1998-2000 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*.

⁸⁹ On pense ici à l'allocation de frais de déplacement en l'absence de transport en commun et aux frais de subsistance supplémentaires accordés aux chefs de famille monoparentale.

S'il est un autre domaine qui mérite qu'on s'y attarde pour favoriser la participation des femmes à l'économie régionale, c'est celui du soutien à l'entrepreneuriat. Dans une région dont l'économie a longtemps été tributaire de la quasi exclusive transformation des ressources naturelles, la culture entrepreneuriale doit être stimulée. Or, nous l'avons déjà mentionné, bien que les femmes semblent disposées à entreprendre une démarche entrepreneuriale, aucun organisme ne s'adresse spécifiquement à elles pour les soutenir dans cette voie. Cette situation est d'ailleurs décriée par les groupes de femmes qui considèrent qu'un tel service serait essentiel compte tenu des difficultés particulières auxquelles se confrontent les femmes lors de la planification d'un projet d'entreprise. Un fonds d'investissement consacré au financement d'entreprise dirigée par des femmes serait aussi nécessaire car, en région comme ailleurs, il semble que l'expansion de l'entrepreneuriat féminin soit freiné par les difficultés d'accès des femmes au financement. Ainsi, une recherche très rigoureuse, menée en 1994, auprès de 10 903 entreprises canadiennes par une économiste pour le compte de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, révèle que :

- Un chef d'entreprise féminin a plus de chance de voir sa demande de prêt refusée qu'un chef masculin (31 % c. 25 % pour des chefs d'entreprise présentant pourtant les mêmes caractéristiques).
- De plus, le fait d'être une femme diminue les chances de se voir accorder une marge de crédit, un relèvement du plafond d'une marge de crédit ou un prêt à terme.
- Les directeurs de crédit exigent des femmes chefs d'entreprise des taux d'intérêt plus élevés que pour les hommes. Ceci tient largement au fait que les taux d'intérêt pratiqués sont supérieurs pour les entreprises de services et la vente au détail, secteurs où se concentrent les entreprises dirigées par des femmes⁹⁰.

Il faut donc se réjouir du projet du réseau des SADC qui veut créer un fonds d'investissement pour les femmes entrepreneures. Il reste à souhaiter que l'expérience pilote actuellement en cours porte fruits et que le programme soit étendu à l'ensemble des régions du Québec, tout en bénéficiant d'une enveloppe budgétaire suffisante.

Une autre étude, commanditée cette fois par l'Institut de la PME de la Banque de Montréal, nous apprend que :

- Selon l'indice de Dun & Bradstreet, les entreprises dirigées par des femmes au Canada sont aussi stables que la moyenne des entreprises. Elles ne risquent pas davantage de fermer leurs portes.
- De plus, selon l'indice Paydex de la même institution bancaire, les entreprises dirigées par des femmes sont aussi susceptibles de régler leurs comptes à l'échéance que la moyenne des entreprises.

⁹⁰ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. *Le sexisme financier*, [recherche et rédaction : Martine Marleau], mars 1995, 28 p.

— Enfin, le taux de survie des entreprises dirigées par des femmes se compare à celui de la moyenne des entreprises canadiennes : 76 % des entreprises dirigées par des femmes en 1991 étaient toujours en affaire en 1994, comparativement à 78 % de l'ensemble des entreprises⁹¹.

Ces informations méritent d'être prises en considération pour influencer les pratiques des institutions financières et autres bailleurs de fonds en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine comme ailleurs. Mais elles devraient aussi inciter les femmes à diversifier les secteurs dans lesquels elles mettent sur pied des entreprises d'autant plus que c'est ce que vise le plan de relance de la région.

Le développement de projets d'économie sociale, qu'il s'agisse par exemple de récupération et de recyclage (gestion des matières résiduelles), de sylviculture, de services à la petite enfance, de logement social ou de maintien à domicile, peut aussi constituer un bassin d'emplois pour les femmes de la région et représente à ce titre une voie intéressante, surtout dans la perspective d'un développement plus près des communautés. Par contre, ces emplois doivent être stables, bien rémunérés et ils ne doivent ni se substituer à des emplois déjà existants ni se confondre avec des mesures d'employabilité⁹². À cet égard, les groupes de femmes de la région s'interrogent sur le concept d'économie sociale qui juxtapose les notions de rentabilité et de service à la communauté. « L'économie sociale [compte tenu de la dispersion de la population sur le territoire, qui rend le réseautage économique difficile, du contexte économique, qui accentue l'appauvrissement de la population, du faible pouvoir d'achat régional et de l'exode des jeunes et de nombreuses familles] accapare un marché difficilement rentable et évaluable de façon traditionnelle », préviennent-ils⁹³.

Si, pour le CSF, il est clair que la voie la plus sûre vers l'autonomie économique des femmes est leur intégration en emploi, l'accès au marché du travail dépend aussi de la disponibilité de certains services de soutien essentiels, dont les services de garde et de transport.

La signature, en décembre 1999, d'une entente spécifique sur les centres à la petite enfance constitue un pas dans la bonne direction puisque, en septembre 1999, mises à part les garderies en milieu scolaire, on comptait dans la région 439 places en installation⁹⁴, 1 073 places en milieu familial et 15 places en garderie privée, pour un total de 1 527⁹⁵.

Les besoins non comblés se révèlent différents en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine que dans l'ensemble du Québec. Alors qu'en région la capacité d'accueil des garderies en milieu familial se rapproche du nombre de places requises avec un taux de couverture de 74,7 %, le nombre de places en installation ne répond qu'à 39,3 % de la demande. À titre de comparaison, on estime qu'en moyenne au Québec, le nombre de places en

⁹¹ Institut de la PME. *Mythes et réalités : le pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes au Canada*, Banque de Montréal, Scarborough, 1996, 32 p.

⁹² Conseil du statut de la femme. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, [recherche et rédaction : Chantal Martel], le Conseil, Québec 1996, p. 29.

⁹³ Comité régional d'économie sociale (C.R.E.S.). *Document d'information préparatoire aux rencontres de consultation par MRC*, automne 1999, p. 15.

⁹⁴ On fait ici référence à ce que l'on appelait, avant la création des centres de la petite enfance, des garderies à but non lucratif conventionnelles.

⁹⁵ Conversation téléphonique entre Hélène Bourdages et une agente du ministère de la Famille et de l'Enfance, 22 septembre 1999.

milieu familial ne comble que 31,6 % des besoins et que la capacité d'accueil des installations correspond à 51,3 % des besoins⁹⁶.

La situation varie beaucoup d'une MRC à l'autre. L'effort devrait davantage être consenti à augmenter le nombre de places en installation qui est déficitaire dans quatre des six MRC de la région, soit La-Côte-de-Gaspé, Îles-de-la-Madeleine, Denis-Riverin et surtout Rocher-Percé.

On peut croire que les critères à rencontrer pour l'implantation de nouveaux services en installation ou l'augmentation de la capacité d'accueil d'une installation déjà existante correspondent peu à la réalité des petits milieux, une donnée fondamentale quand on sait que 47 des 58 localités du territoire comptent moins de 2 500 habitants⁹⁷. D'autre part, pour favoriser pleinement la conciliation famille-travail, on doit tenir compte des contraintes de l'organisation et des horaires de travail auxquels font face les travailleuses et les travailleurs.

Du côté des garderies en milieu scolaire, en juin 1999, on dénombrait 18 services de garde fréquentés par 858 enfants sur une base régulière et 654 de façon sporadique, pour un total de 1 512 enfants. Pour l'année scolaire 1999-2000, la Direction régionale du MEQ prévoyait l'ajout de trois garderies dans la région. Il s'agit d'une augmentation significative puisqu'en 1996, le nombre de garderies scolaires s'établissait à trois seulement pour l'ensemble du territoire⁹⁸. À cet égard, on ne peut que se réjouir de l'ouverture dont fait preuve le MEQ. En effet, la norme qui exige un minimum de 15 enfants pour que le ministère de l'Éducation accepte de subventionner une garderie en milieu scolaire est appliquée avec souplesse aux fins de l'accommodement des « petits milieux ». En fait, les nouvelles politiques gouvernementales en matière de garde d'enfants obligent l'offre de ces services, si bien que toutes les demandes seraient subventionnées en autant que les commissions scolaires fassent une démarche en ce sens⁹⁹. On doit cependant souligner que les horaires de ces garderies, calqués sur ceux des écoles, laissent des besoins non comblés lors des congés et des vacances.

L'intégration professionnelle des femmes et leur contribution à la diversification de l'économie régionale dépendent aussi fortement de leur capacité à se déplacer sur le territoire. Une étude¹⁰⁰, réalisée par des chercheuses de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, révèle que la faible capacité des femmes à se déplacer sur le territoire est un facteur qui détermine grandement leurs choix personnels et professionnels. Ainsi, certaines femmes choisiront un emploi en fonction de sa proximité de leur lieu de résidence. D'autres se retrouveront carrément exclues du marché du travail faute de mobilité.

Or, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la dispersion de la population exige une plus grande mobilité des personnes. Les résidentes des milieux ruraux vivent quotidiennement la difficulté de se déplacer sur le territoire. L'absence de transport en

⁹⁶ Ministère de la Famille et de l'Enfance, Direction de la politique familiale et des programmes. avril 1999.

⁹⁷ Comité régional d'économie sociale. *Op. cit.*, p. 15.

⁹⁸ Compte rendu d'une conversation téléphonique de M^{me} Claire Minguy avec M^{me} Noëlla Jean-Bouchard de la Direction régionale du MEQ Bas-saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 14 juin 1999.

⁹⁹ *Idem*.

¹⁰⁰ Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. *Femmes, trajectoires socio-professionnelles et mobilité quotidienne*, Collection Kanasuta, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, juin 1995.

commun ainsi que la détention moins fréquente d'un véhicule automobile et même d'un permis de conduire (pour des raisons économiques et culturelles) rendent plus ardue leur mobilité quotidienne. L'utilisation de l'autobus scolaire offre, dans certains cas, une alternative au manque de mobilité mais, dans un contexte de baisse des effectifs scolaires¹⁰¹, d'exode des familles et de vieillissement de la population, il y a lieu de s'efforcer d'envisager d'autres pratiques.

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a amorcé une réflexion à ce sujet. La mise en commun et l'intégration, par territoire de MRC, de tous les services de transports existants (le transport adapté, celui offert par les établissements de santé, le transport scolaire et même les services de taxi) pourraient constituer une solution au problème de la mobilité de certaines personnes. Soulignons qu'un premier pas a été fait à ce sujet. En effet, dorénavant les organismes subventionnés par le MTQ pourront transporter des personnes autres que leur « clientèle » spécifique en échange d'un coût qui sera déterminé par le conseil d'administration de l'organisme concerné¹⁰². Certains services déjà en place (service d'un répartiteur pour le transport scolaire et pour le transport adapté) pourraient être intégrés au sein d'une structure de transport collectif. Enfin, un programme d'aide (subvention de 20 000 \$) est disponible pour toute MRC de 10 000 habitants ou plus, afin de soutenir la recherche visant la concrétisation d'un modèle de transport en commun¹⁰³.

Malgré tous les services qui pourraient être mis en place, on doit convenir que toutes les femmes ne sont pas également prêtes à s'intégrer au marché du travail ou à entreprendre une démarche en ce sens. Nous l'avons constaté, une bonne proportion des femmes de la région est sous-scolarisée.

Il convient donc d'insister sur l'importance de mettre de l'avant des mesures de préparation à l'emploi correspondant aux besoins spécifiques des femmes. Ces interventions revêtent un caractère encore plus crucial que les femmes de la région dépendent plus souvent et durant plus longtemps de prestations de la sécurité du revenu que l'ensemble des Québécoises. En outre, 15,2 % d'entre elles ne possèdent qu'une scolarité de niveau primaire (c. 11 % au Québec). La nécessité de mesures spécifiques s'impose d'autant plus fortement lorsqu'on tient compte du fait que plus du tiers des femmes prestataires de la région ont charge d'enfant comparativement à 12 % des hommes et que celles-ci connaissent généralement un séjour plus long à la sécurité du revenu.

Or, il n'existe actuellement qu'un seul service d'aide à l'emploi (anciennement SEMO) sur le territoire (Gaspé), ce qui est peu compte tenu de la dispersion de la population et de l'importance des besoins. Celui-ci offre par ailleurs des services à plusieurs groupes spécifiques, dont les femmes. La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se retrouve la seule région qui ne dispose d'aucune ressource d'aide à l'emploi consacrée

¹⁰¹Pour la période 1992-1993 à 1997-1998, la diminution moyenne des effectifs au niveau primaire pour la région est de 12,7 % et celle observée au niveau secondaire est de 11 %. La commission scolaire des Chics-Chocs, qui couvre les MRC Denis-Riverin et La-Côte-de-Gaspé, est la plus affectée par cette diminution de clientèle avec une diminution moyenne de 16,4 % de ses effectifs au primaire et de 15 % au niveau secondaire. Source : ministère de l'Éducation, Direction de l'informatique. *Déclarations des clientèles scolaires*, octobre 1999.

¹⁰²Conversation téléphonique de M^{me} Hélène Bourdages avec M. Nelson Roy du bureau régional du MTQ, le 21 octobre 1999.

¹⁰³Ministère des Transports. *La mise en commun des services de transport collectif*, Direction de la mobilité en transport, Service de transport terrestre des personnes, novembre 1998.

exclusivement aux femmes. Le CSF invite donc Emploi Québec à se pencher sur la question. À défaut de soutenir le démarrage de services spécifiques pour les femmes, il doit s'assurer minimalement que tous les CLE fassent de l'offre de services spécifiques aux femmes une préoccupation permanente. Par ailleurs, il semble indispensable que, pour ce faire, les CLE fassent appel aux groupes de femmes pour enrichir leur expertise en matière d'interventions auprès des femmes.

À cet effet, le travail essentiel des centres de femmes et autres regroupements féminins qui représentent pour nombre de femmes aux prises avec des difficultés particulières (pauvreté, isolement, violence, détresse psychologique etc.) des passerelles vers l'insertion sociale, préalable indispensable à l'intégration en emploi doit être reconnu et financé adéquatement.

Cible d'intervention 2 : S'assurer que les femmes bénéficient des conditions nécessaires pour s'intégrer au marché du travail et contribuer à la diversification de l'économie régionale.

Faits saillants

- En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 48,2 % des femmes font partie de la population active comparativement à 60,8 % des hommes de la région et à 54,6 % des Québécoises.
- Les femmes de la région sont proportionnellement deux fois plus nombreuses à travailler à temps partiel que leurs vis-à-vis masculins (26,9 % c. 12,5 %).
- Les femmes de la région gagnent un revenu moyen d'emploi équivalant à 67,9 % de leurs homonymes masculins, et ce, malgré le fait qu'elles soient, en général, plus scolarisées.
- Même si les femmes de la région sont plus nombreuses proportionnellement à travailler à temps plein que l'ensemble des Québécoises (73,1 % c. 69,4 %), leur revenu moyen d'emploi s'établit à 80 % de celui de la moyenne des travailleuses du Québec.
- Les travailleuses gaspésiennes et madeliniennes se concentrent majoritairement dans le secteur tertiaire (77,9 %).
- Les femmes de la région présentent un taux de chômage deux fois plus élevé que l'ensemble des Québécoises.
- Les Gaspésiennes et les Madeliniennes sont sur-représentées à l'aide sociale. Elles constituent 2,1 % des femmes prestataires du Québec alors que leur poids démographique n'est que de 1,4 %.

- Les femmes de la région sont sous-scolarisées comparativement à l'ensemble des Québécoises. Plus du quart d'entre elles possèdent moins d'une 9^e année (26,7 %) alors que c'est le cas de 18,9 % des Québécoises. Elles sont presque deux fois moins nombreuses à avoir poursuivi des études universitaires (6 % c. 11,1 %).
- Les étudiantes de tous les ordres d'enseignement sont, beaucoup plus que les étudiants de la région, concentrées dans quelques familles de programmes. Ces options mènent à des emplois traditionnellement féminins et sont peu reliées aux orientations stratégiques de développement régional.
- Les diplômées du secteur professionnel du secondaire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine gagnent le plus bas salaire hebdomadaire moyen de tout le Québec.
- Le nombre de places de garde en installation est déficitaire dans quatre des six MRC de la région.
- Le transport collectif est peu organisé, ce qui, pour des raisons économiques et culturelles propres aux femmes, les pénalise davantage et entrave leur participation au marché du travail.
- Malgré qu'elles contribuent au développement économique de la région, les femmes entrepreneures, à l'instar des autres Canadiennes, rencontrent plus de difficultés d'accès au financement que les chefs d'entreprise masculins.
- Les femmes défavorisées requièrent des mesures de préparation à l'emploi pour soutenir leur démarche. Or, il n'existe aucun service d'aide à l'emploi qui s'adresse spécifiquement à elles sur tout le territoire.

Mesures proposées

5. **Que le Conseil régional de concertation et de développement, avec la collaboration du ministère de l'Éducation et du Conseil régional des partenaires du marché du travail, se penche sur les moyens de mieux accorder aux priorités de développement de la région l'offre de formation professionnelle, collégiale et universitaire, tant en vue d'améliorer la rétention des jeunes sur le territoire que de soutenir la persistance scolaire de la population régionale, sous-scolarisée comparée à la moyenne québécoise. Qu'on envisage le recours aux nouvelles technologies de l'information pour ce faire.**
6. **Que le ministère de l'Éducation, dans le souci de mieux tenir compte de la réalité régionale, et notamment de celle des femmes, évalue la possibilité de rendre le programme des prêts et bourses accessible aux personnes inscrites à temps partiel.**
7. **Que les planificateurs du développement (le CRCD, les CLD et le Conseil régional des partenaires du marché du travail) et les planificateurs et dispensateurs de formation (les commissions scolaires, les cégeps et les CLE) développent des liens organiques afin d'améliorer l'information scolaire et**

professionnelle et qu'ils consacrent plus de ressources à cet effet afin que les étudiantes bénéficient, le plus tôt possible dans leur parcours scolaire, d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente, en lien avec la marché du travail et les orientations de la région.

8. Que le CRCD et les CLD s'assurent que des ressources permanentes soient consacrées à la diversification des choix scolaires et professionnels des femmes et ce, sur tout le territoire, ce soutien pouvant être offert, selon le cas, par les groupes de femmes ou les CLE.
9. Que les centres locaux de développement documentent, avec la collaboration du ministère de l'Industrie et du Commerce et des groupes de femmes actifs dans le domaine, les problèmes d'accès au financement des femmes entrepreneures pour y sensibiliser les institutions financières afin que les femmes bénéficient des leviers nécessaires au démarrage d'entreprise.
10. Que les gestionnaires de fonds publics, dont le CRCD, les CLD et le comité de gestion du Fonds de création d'emplois municipaux incluent, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et qu'ils produisent un bilan des résultats effectivement atteints. Qu'ils incitent leurs partenaires financiers, dont les fonds d'investissement de la FTQ et de la CSN, à en faire autant.
11. Qu'Emploi Québec assure aux femmes défavorisées des mesures appropriées de préparation à l'emploi et ce, sur tout le territoire. Pour ce faire, que les CLE fassent appel aux groupes de femmes pour enrichir leur expertise en matière d'interventions auprès des femmes.
12. Que le CRCD poursuive ses efforts, avec la collaboration des organismes du milieu, dont les groupes de femmes, pour l'élaboration de solutions novatrices en vue de répondre aux besoins de services de garde et de transport collectif. Qu'il se préoccupe que ces formules soient adaptées aux différents milieux et aux différents horaires de travail.

2.2 Les transformations démographiques : les impacts sur la vie des femmes âgées

État de la situation

La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, comme l'ensemble du Québec, vit à l'heure des changements démographiques qui s'expriment notamment par le vieillissement de la population. Toutefois, alors que dans l'ensemble du Québec ce vieillissement est ralenti par l'accroissement de la population, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'inexorable diminution de la population accélère le processus. Cette décroissance est attribuable, nous l'avons déjà mis en évidence, à l'exode des jeunes (surtout les 25-34 ans) et des familles. D'autre part, la désormais faible fécondité des Gaspésiennes et des Madelinienues (pour la période 1992-1994 : 1,53 enfant par femme c. 1,63 au

Québec)¹⁰⁴ et le faible taux d'immigration ne compensent pas les départs comme autrefois ou comme on peut encore l'observer dans d'autres régions.

Déjà, en 1996, la population de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est plus vieille que dans l'ensemble du Québec. Le groupe des 65 ans et plus représente 13,1 % de la population régionale alors qu'à l'échelle du Québec, le poids démographique de ce groupe d'âge est de 12,1 %. De plus, la génération des moins de 15 ans est sous-représentée en comparaison de la situation québécoise (18,7 % c. 19,2 %).

Toutes les MRC de la région, à l'exception des Îles-de-la-Madeleine (11,4 %), présentent une proportion de personnes de 65 ans et plus supérieure à la moyenne du Québec (12,1 %). Compte tenu de la structure d'âge actuelle, nous pouvons avancer que la MRC Denis-Riverin est celle qui, toutes choses étant égales par ailleurs, devrait connaître le vieillissement le plus rapide. En effet, en 1996, elle cumule le plus fort taux de personnes âgées de la région (14,5 % c. 13,1 %), une proportion appréciable de 45-64 ans (24,4 % c. 23,4 %) et un faible taux de jeunes de 14 ans et moins (17,9 % c. 18,7 %). La MRC Rocher-Percé est aussi vulnérable face au vieillissement accéléré de sa population puisqu'elle affiche un fort taux de 45-64 ans (24,5 % c. 23,4 %) et une faible proportion de jeunes de 14 ans et moins (17,3 % c. 18,7 %). À l'inverse, la MRC Avignon, où la proportion des 14 ans et moins est de 21,4 % (c. 18,7 % en GIM et 19,2 % au Québec) et dont le poids relatif des 45-64 ans (21 %) est inférieur à la moyenne de la région et du Québec (23,4 % en GIM et 22,8 % au Québec), devrait connaître le vieillissement le moins rapide.

Les femmes sont affectées par les transformations démographiques en cours à plus d'un titre. D'abord parce qu'elles sont plus nombreuses parmi les aînés. En effet, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, elles représentent la majorité des personnes de 65 ans et plus (55,2 % c. 44,8 %), un phénomène qui ne cesse d'ailleurs de s'accroître : alors que leur poids démographique au sein de la population régionale était, en 1991¹⁰⁵, de 6,5 % (c. 5,5 % pour les hommes), cinq ans plus tard, il est de 7,3 % (c. 5,8 % pour les hommes)¹⁰⁶. Dans toutes les MRC, les femmes sont sur-représentées au sein du groupe des 65 ans et plus. Même aux Îles-de-la-Madeleine, où la population des aînés est proportionnellement moins importante que dans l'ensemble de la région et du Québec (11,4 %), le portrait de la génération des aînés est davantage féminin, puisque c'est la MRC qui présente le taux de féminité le plus élevé de la région chez les 65 ans et plus (56,4 %).

Par ailleurs, l'exode des jeunes et des familles déstructure le réseau de soutien naturel des femmes âgées, largement fondé sur leurs enfants et petits-enfants. Bien souvent aussi, ces départs leur font perdre leur capacité de se déplacer sur le territoire. N'oublions pas que les femmes, surtout les plus âgées, sont moins nombreuses que les hommes à posséder un véhicule automobile et même un permis de conduire. Selon la Société de l'assurance automobile, au Québec, 26,9 % des femmes de 65 à 74 ans possèdent une automobile comparativement à 68 % des hommes et 48 % possèdent un permis de conduire alors que c'est le cas de 89,5 % de leurs vis-à-vis masculins¹⁰⁷.

¹⁰⁴Régie régionale de la santé et des services sociaux Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Direction de la santé publique. *Profil sociosanitaire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, Op. cit.

¹⁰⁵Conseil du statut de la femme. Op. cit.

¹⁰⁶Voir tableau 2, page 15.

¹⁰⁷Société de l'assurance automobile du Québec. Cité dans *Des nouvelles d'elles — Les femmes âgées du Québec*, CSF, septembre 1999.

L'Enquête sociale et de santé¹⁰⁸ nous apprend cependant que « la proportion la plus élevée de personnes très satisfaites de leur vie sociale, très satisfaites des relations avec leurs amis, bénéficiant du plus grand nombre de confidents et bénéficiant également du plus large soutien affectif se retrouve chez les personnes de 65 ans et plus¹⁰⁹. » Toutefois, compte tenu que cette enquête porte sur les années 1992-1993 et que, depuis, la situation économique a contraint plusieurs familles à quitter la région, il faudrait vérifier si ces assertions sont toujours valables.

En raison de leur plus longue espérance de vie, les femmes sont aussi susceptibles de connaître en plus grand nombre les difficultés reliées au vieillissement et à la perte progressive de leur autonomie. En effet, indique l'Enquête sociale et de santé, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, un aîné sur quatre vivant dans un ménage privé est affecté par des limitations d'activité. Selon la même source, « on observe [dans la région] une forte augmentation de la proportion de répondants souffrant d'incapacité à long terme depuis 1987, phénomène affectant surtout les femmes¹¹⁰ » (+ 4,3 % c. + 1,1 % pour les hommes). Quoique ces dernières données ne soient pas ventilées selon l'âge, il est permis de croire que les femmes âgées de la région, puisqu'elles constituent la majorité des aînés et que la perte d'autonomie augmente avec l'âge, sont particulièrement touchées par le phénomène.

Nous savons aussi qu'il existe un lien entre l'âge et la pauvreté, à plus forte raison lorsqu'il s'agit des femmes. En effet, la génération des femmes de 65 ans et plus a été relativement absente du marché du travail et bon nombre de celles qui ont occupé un emploi étaient sous-payées tout en subissant, pour des raisons familiales, de fréquentes interruptions de travail.

En l'absence de données de revenu ventilées selon le sexe et l'âge pour la région, nous devons recourir à des données de portée générale pour saisir la situation économique des aînées gaspésiennes et madelininiennes. En 1994¹¹¹ au Québec, près des trois quarts (74,4 %) des femmes de 65 ans et plus bénéficiaient d'un revenu annuel inférieur à 15 000 \$. Parmi elles, plus du quart (27,3 %) avait un revenu inférieur à 10 000 \$. Par contre, un mince 7 % disposait d'un revenu supérieur à 25 000 \$. Ce sont les femmes entre 65 et 69 ans qui connaissent la plus grande précarité économique. Dans leur cas, près de la moitié (46,4 %) dispose d'un revenu inférieur à 10 000 \$ et à peine 4,6 % bénéficie d'un revenu supérieur à 25 000 \$. Cette situation s'explique par le fait que plusieurs d'entre elles, vivant toujours avec leur conjoint, ne touchent que la pension de base alors que les femmes plus âgées se retrouvent souvent veuves, ce qui entraîne des transferts de patrimoine par succession ou leur donne accès à certains programmes gouvernementaux en tant que personnes seules.

Or, il est maintenant démontré que la prévalence de problèmes de santé physique et mentale est plus élevée chez les personnes économiquement défavorisées. Dans une société fondée sur la réussite matérielle, la pauvreté entraîne souvent le mépris, la honte et mène à l'isolement social et affectif des personnes touchées. Au-delà de la

¹⁰⁸ RRSSS. *Op. cit.*

¹⁰⁹ *Idem*, p. 114.

¹¹⁰ *Idem*, p. 227.

¹¹¹ Statistique Canada. *Enquête sur les finances des consommateurs*, cité dans *La réalité des aînés québécois*, *op.cit.*

dimension matérielle de la pauvreté, qui se répercute sur la santé physique des personnes, se cache la dimension psychologique et affective, la blessure morale infligée par la pauvreté. En conséquence, les personnes pauvres requièrent souvent davantage de services sociosanitaires que les bien-nanties.

De fait, l'Enquête sociale et de santé nous apprend que la proportion des personnes ayant consommé trois médicaments ou plus au cours des deux jours précédant l'enquête est en hausse en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine comparativement à 1987 (+ 5,6 %). Les femmes et le groupe des 65 ans et plus représentent les plus fortes proportions d'utilisateurs de médicament. À ce propos, 43 % des personnes âgées de 65 ans et plus (c. 6,2 % des 25-44 ans) et 17,1 % des femmes (c. 10 % des hommes) auraient consommé trois médicaments ou plus au cours des deux jours précédant l'enquête.

Par ailleurs, durant la période 1993-1994 à 1994-1995, pour une femme de 65 ans et plus hospitalisée au Québec, 1,4 l'est en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le taux d'hospitalisation des hommes de la région de ce groupe d'âge est encore plus élevé. Ces dernières observations soulèvent la question du rôle d'aidantes naturelles des femmes qui, en contexte de virage ambulatoire, doivent pallier au désengagement de l'État en prenant soin d'un conjoint ou d'un parent malade, parfois en souffrant elles-mêmes d'incapacité. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'évaluer et d'organiser le soutien aux aidantes et aidants naturels, notamment en leur offrant des mesures de répit. Mais il est tout aussi essentiel, surtout dans une région comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine où la population est parfois isolée, de bien distinguer les actes professionnels, qui ne doivent pas être délégués aux aidantes, et de respecter la capacité des personnes à prendre ou non le relais des services publics. À cet effet, on doit suivre avec intérêt les travaux de la RRSSS qui, dans son plan 1999-2002, a inscrit au nombre de ses objectifs « de procéder à l'évaluation des impacts du virage ambulatoire dans le secteur de la santé physique, des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées sur les familles, les proches et les femmes en particulier¹¹². » La Régie régionale prévoit mener cette opération en lien avec les groupes concernés. Enfin, elle compte identifier et mettre en œuvre les mesures propres à répondre aux besoins des aidantes et des aidants naturels.

Jusqu'à maintenant, la RRSSS n'a pas distingué les problématiques des femmes et des hommes âgés qui sont pourtant fort différentes. Il apparaît essentiel, pour des interventions plus efficaces, de prendre en considération ces distinctions dans l'élaboration du plan régional d'organisation de services (PROS), mais également de discerner les catégories d'âge, puisque le groupe des 65 ans et plus est loin de constituer une population homogène.

En matière de services de maintien à domicile, la RRSSS vise, au cours des trois prochaines années, à consolider les services d'aide domestique en tenant compte des principaux acteurs concernés et à ajuster le financement si nécessaire. On prévoit également faire le bilan du mécanisme d'accès aux services d'hébergement et d'apporter les correctifs exigés, le cas échéant. Enfin, la RRSSS souhaite déterminer et mettre en place des mesures visant à assurer aux personnes en perte d'autonomie vivant dans des centres d'hébergement, des services de qualité, adaptés à leurs

¹¹² Régie régionale de la santé et des services sociaux Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Plan de travail 1999-2002 du réseau de la santé et des services sociaux en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, 5 mars 1999, p. 73.

besoins. Selon certains groupes de femmes, il est urgent que les ressources d'hébergement soient surveillées de plus près afin de diminuer l'incidence d'abus et de violence à l'endroit des aînés. Santé Canada estime qu'entre 4 % et 15 % des aînés, incluant bon nombre de femmes, pourraient être victimes de mauvais traitements¹¹³.

Profitant du *momentum* créé par l'Année internationale des personnes âgées, le CRCD s'est aussi penché sur le vieillissement de la population en mettant sur pied la Table régionale de concertation des personnes âgées de la Gaspésie – Les Îles et en organisant deux forums régionaux pour cerner les problématiques vécues par les aînés. Il en est ressorti la nécessité d'un arrimage entre les personnes âgées et les jeunes, l'aide à apporter aux aidantes et aidants naturels, ainsi que la valorisation de l'apport et l'engagement des personnes âgées dans le développement socioéconomique de la région.

Constatant le nouveau dynamisme induit dans la région par la table de concertation des personnes âgées, le CRCD a décidé de mettre sur pied une instance consultative permanente sur la question qui disposera d'un siège d'observateur au conseil d'administration.

L'existence de cette table de concertation témoigne d'un autre aspect de la vie des aînés souvent passé sous silence. Bon nombre de ces personnes mènent une vie active, productive et mettent leur expérience au service de la collectivité. « En 1990, une étude réalisée par la Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA) en collaboration avec l'UNESCO, révèle que le champ d'action privilégié des groupes d'aînés est l'intervention sociale, le loisir venant en second lieu¹¹⁴. »

Les femmes sont nombreuses à être engagées dans des groupes populaires et communautaires. Elles sont à l'origine de multiples initiatives favorisant le mieux-être de leurs concitoyens. Pourtant, l'absence de reconnaissance sociale des personnes âgées et les stéréotypes véhiculés à leur sujet est une grave lacune dans le fonctionnement de notre société et ne contribue en rien au maintien de leur estime d'elles-mêmes et de leur autonomie.

Cible d'intervention 3 : S'assurer que les besoins des femmes âgées soient bien saisis et que les moyens pour y répondre soient mis en œuvre.

Faits saillants

- Actuellement, avec une proportion de 13,1 % de 65 ans et plus, la population de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est plus vieille que dans l'ensemble du Québec (c. 12,1 %). Les femmes constituent 55,2 % des personnes de ce groupe d'âge.

¹¹³ Santé Canada. Cité dans *La réalité des aînés québécois, op. cit.*

¹¹⁴ Fédération internationale des associations de personnes âgées. Cité dans *La réalité des aînés québécois, op. cit.*, p. 75.

- Le processus de vieillissement est accéléré dans la région sous l'effet de l'exode des jeunes et des familles. De nombreuses femmes âgées perdent ainsi leur réseau de soutien naturel.
- Les femmes sont principalement touchées par ce phénomène. D'abord parce que leur espérance de vie est plus longue que celle des hommes, elles souffrent donc davantage, en tant que bénéficiaires de soins, des coupures des services de santé. Ensuite, parce qu'en contexte de virage ambulatoire, elles sont très majoritairement interpellées comme aidantes naturelles.
- Les femmes de 65 ans et plus sont pauvres et même très pauvres : près des trois quarts disposent d'un revenu annuel de moins de 15 000 \$. Parmi celles-ci, plus du quart touche moins de 10 000 \$ par année.
- En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, un aîné sur quatre est affecté par des limitations d'activité. De plus, depuis 1987, on observe une augmentation de la proportion des personnes souffrant d'incapacité (4,3 %), ce phénomène affectant surtout les femmes.
- La proportion des personnes ayant consommé trois médicaments ou plus au cours des deux jours précédant l'Enquête sociale et de santé (1992-1993) a augmenté dans la région depuis 1987. Les aînés, majoritairement des femmes, sont les plus grands consommateurs de médicament.
- Les femmes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine présentent un taux d'hospitalisation supérieur à celui observé chez l'ensemble des Québécoises. Pour une femme hospitalisée au Québec, 1,4 l'est dans la région.
- Plusieurs femmes de 65 ans ou plus sont encore très actives dans la société. Elles mettent à profit leur expérience de la vie pour s'engager auprès de leurs proches ou d'organismes de la communauté.

Mesures proposées

- 13. Que la Régie régionale distingue les besoins des femmes et des hommes âgés et qu'elle tienne compte de cette analyse différenciée dans son plan d'organisation de services à l'intention de la population aînée. Qu'elle partage cette information avec le CRCDD.**
- 14. Que le CRCDD, les MRC et les municipalités s'assurent que les services nécessaires à la vie quotidienne (financiers, commerciaux, de loisirs, etc.) soient accessibles et adaptés pour répondre aux besoins des aînés en tenant compte de la situation différente des femmes et des hommes.**

- 15. Que la RRSSS et le CRCD, ayant constaté le vieillissement accéléré de la population et en continuité avec les efforts déployés à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées, s'engagent à soutenir les groupes communautaires actifs auprès des aînées et des aînés et qu'ils portent une attention particulière aux conclusions de l'étude sur les effets du virage ambulatoire menée par le comité aviseur femmes de la RRSSS.**
- 16. Que la Régie régionale, le CRCD, ainsi que les MRC et les municipalités suscitent et appuient le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs pour répondre aux besoins des hommes et des femmes âgées dans une situation de dispersion sur le territoire, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes seules et sans soutien.**

2.3 La santé sexuelle et reproductive des femmes

État de la situation

Il n'est pas facile de bien prendre la mesure de la santé sexuelle et reproductive des Gaspésiennes et Madelinienes. Si les statistiques produites certaines années indiquent que des problèmes sont plus marqués que pour la moyenne des Québécoises, il faut les interpréter avec circonspection prévient la Direction de la santé publique. En effet, les petits nombres qui servent de base à l'échantillon en raison de la faible densité de la population en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine exagèrent parfois la portée de certains phénomènes. Par exemple, pour certaines années récentes, on a noté des taux supérieurs à la moyenne québécoise de grossesses ectopiques, de chlamydie et d'accouchements par césarienne, alors que pour d'autres périodes, ils ne dépassent guère ou font meilleur figure que ceux des autres régions. Il faut donc suivre ces phénomènes sur plusieurs années pour avoir une idée plus juste. Or, précisément en raison des petits nombres de personnes visées par ces problèmes, la DSP ne fait pas systématiquement un tel suivi en raison d'autres priorités. De même, toujours pour cause d'absence de masse critique, les autorités sociosanitaires s'estiment moins en mesure d'offrir certains services ou d'en étendre la dispensation : c'est le cas de la pratique des sages-femmes et des cliniques de planning.

Compte tenu que l'évaluation des projets pilotes des sages-femmes au Québec a permis de constater un effet sur la diminution de la médicalisation, dont le recours à l'épisiotomie et à la césarienne, le CSF incite néanmoins la RRSSS à tenter d'en implanter la pratique en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. D'autant plus que la région semble loin de disposer de toutes les ressources médicales nécessaires. En effet, si, en ce qui concerne les omnipraticiens, les besoins sont comblés à 90 %, selon l'évaluation de la RRSSS, la région ne comptait, au 1^{er} avril 1997¹¹⁵, que quatre spécialistes en obstétrique-gynécologie alors que les besoins étaient estimés à six. De plus, certains territoires présentent un manque de ressources plus important que d'autres. C'est le cas des MRC Bonaventure et Avignon, où l'on retrouve 46 omnipraticiens en avril 1997 alors que les besoins reconnus étaient de 61.

¹¹⁵ RRSSS. *Prévisions des ressources des effectifs médicaux (PREM) 1997-2000 en spécialité.*

Si la tendance notée en 1997-1998 à propos des césariennes se maintenait (22,7 % en c. 16,7 % au Québec, plaçant la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 1^{er} rang à ce chapitre), il y aurait lieu de s'inquiéter. En effet, la prolifération des césariennes s'inscrit à contre-courant des recommandations de la Politique de périnatalité du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec qui vise à ce que le taux de césariennes se situe entre 12 et 15 % d'ici 2003. Le Conseil du statut de la femme s'est par ailleurs déjà prononcé sur le principe de l'intégrité physique et de l'autonomie reproductive des femmes dans les événements entourant la maternité. L'accouchement doit être vécu, dans la mesure du possible, comme un processus naturel et les interventions obstétricales réduites au minimum; la pratique de l'épisiotomie et les interventions par césarienne doivent être utilisées uniquement dans des cas le nécessitant réellement. Cette position et la politique de périnatalité du MSSS doivent maintenant trouver écho dans tous les établissements.

La prolifération des interventions médicales est d'autant plus préoccupante dans le contexte du virage ambulatoire qui pousse les femmes à une sortie de plus en plus précoce des hôpitaux. Le milieu de la recherche a déjà fait part de la nécessité de mieux évaluer les risques de complications médicales pour l'enfant et pour la mère¹¹⁶. Le Conseil s'inquiète aussi des conséquences de cette pratique sur l'apprentissage des soins aux bébés, notamment l'allaitement maternel. Il a été établi qu'un suivi postnatal très bien organisé est essentiel pour contrer les effets indésirables du virage ambulatoire en matière de périnatalité. Dans son plan d'action, la RRSSS se montre d'ailleurs préoccupée d'améliorer les services périnataux sur le territoire en regard des problèmes décrits ci haut.

Un autre aspect de la vie reproductive qui mérite qu'on s'y attarde concerne le droit de disposer de son corps et de choisir librement de poursuivre une grossesse. En 1997¹¹⁷, 282 femmes ont eu recours à une interruption volontaire de grossesse en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. De ce nombre, 38 % ont été pratiquées en dehors de la région. Si nous comparons ces données avec celles d'autres régions éloignées, nous constatons que les Gaspésiennes et Madelinienues qui désirent interrompre leur grossesse sont proportionnellement plus nombreuses à utiliser des services situés en dehors de leur région de résidence (c. Côte-Nord, 27 % et à Abitibi-Témiscamingue, 17 %). En fait, dans la région, seuls deux centres hospitaliers pratiquent des interruptions volontaires de grossesse. Il s'agit de l'Hôtel-Dieu de Gaspé, situé à l'extrémité est de la péninsule, et du Centre hospitalier de l'Archipel des Îles-de-la-Madeleine. Ces deux centres hospitaliers ne sont pas facilement accessibles à toutes les résidentes du territoire. Pour plusieurs femmes, se rendre à Rimouski, située dans le Bas-Saint-Laurent, représente une plus courte distance que d'aller à Gaspé. De plus, ces deux établissements n'interviennent que jusqu'à 11 semaines, dans le cas de l'Hôtel-Dieu, et 12 semaines, dans le cas du Centre hospitalier de l'Archipel. Le problème de la confidentialité se pose aussi car, pour les femmes de la péninsule qui ne disposent pas d'un transport privé, notamment les adolescentes, il est difficile de se rendre à Gaspé sans que personne ne le sache.

¹¹⁶ Conseil d'évaluation des technologies de la santé du Québec. *Rapport présenté au Ministre de la Santé et des Services sociaux*, Montréal, 1997.

¹¹⁷ MSSS, Service de la recherche. *Fichier R-12, RAMQ*.

D'ailleurs, si pour les années 1995-1997¹¹⁸ l'examen des taux de grossesse adolescente¹¹⁹ démontre moins de grossesses précoces en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qu'en moyenne au Québec (15 pour 1000 c. 19,1 pour 1000), les statistiques concernant l'issue de la grossesse révèlent que les jeunes gaspésiennes et madeliniennes recourent proportionnellement moins souvent que les adolescentes québécoises à une interruption volontaire de grossesse (49 % c. 66 %), donc qu'elles sont nettement plus nombreuses à donner naissance à leur bébé (48 % c. 29 %). À ce chapitre, et même si les périodes d'observation sont différentes, soulignons que, selon les données de la RRSSS¹²⁰ en 1991-1994, la plus forte proportion des naissances chez les 15-19 ans a eu lieu dans la MRC Avignon où sont situées les deux réserves micmaques du territoire.

Par ailleurs, une étude¹²¹ récente sur la santé sexuelle des jeunes gaspésien et madelinien du secondaire établit que 11 % des relations sexuelles avec pénétration survenues chez les jeunes n'ont pas été protégées par un moyen contraceptif. En outre, nombre d'entre eux déclaraient ne pas savoir comment utiliser correctement le condom, plus de 40 % d'entre eux disant n'avoir jamais ou peu entendu parler de la façon d'utiliser le condom. Dans le contexte du retrait du curriculum scolaire des cours de formation personnelle et sociale, les seuls dans lesquels pouvait s'inscrire ce sujet, on doit espérer que les organismes du réseau de la santé et des services sociaux prennent le relais en matière d'information sexuelle auprès des jeunes. À cet effet, il est intéressant d'apprendre que la RRSSS prépare un plan d'action en éducation sexuelle dans le cadre des services de planification des naissances.

Toutefois, les grossesses précoces ne doivent pas être vues que comme un problème de manque d'information ou un échec de la contraception, nous mettent en garde des études de plus en plus nombreuses. Pour plusieurs adolescentes, ajoutent ces sources, il s'agit d'une quête de sens, d'un appel à la reconnaissance et à l'appartenance, familiales et sociales¹²². Comme le souligne un rapport du MSSS, les causes des grossesses précoces sont multiples et complexes : « Les facteurs psychosociaux spécifiques aux adolescents, l'échec de la contraception, le manque de ressources ont pour conséquences une augmentation du taux de grossesse chez les adolescentes au Québec, alors qu'il diminue dans les autres provinces (...). Même si la grossesse à un âge précoce peut hypothéquer lourdement l'avenir, l'adolescente devenue mère a tendance à vivre la situation comme la promesse d'une relation affective privilégiée, voire une occasion de s'émanciper de sa famille. ...[Pourtant] La majorité rejoindra rapidement les rangs des chefs de famille monoparentale, des assistées sociales, naviguant entre les exigences de leurs responsabilités parentales et les aléas d'une situation économique spécialement difficile. Soulignons que les grossesses sont particulièrement nombreuses dans les milieux économiquement défavorisés...¹²³ » En outre, ajoute un chercheur américain, « ces adolescentes sont déjà décrocheuses, la grossesse étant l'une des raisons les plus fréquemment invoquées pour abandonner

¹¹⁸ MSSS. *Taux de grossesse à l'adolescence 1995-1997*.

¹¹⁹ Ce taux est calculé en tenant compte des jeunes filles dont l'âge en fin de grossesse serait de moins de 18 ans.

¹²⁰ RRSSS. *Profil sociosanitaire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*, op. cit.

¹²¹ RRSSS, Direction de la santé publique. *Qu'est-ce qui a « rap » avec l'amour?*, [recherche et rédaction : Jocelyne Côté et Nathalie Dubé avec la collaboration de Joanne Otis], février 1998.

¹²² Johanne CHARBONNEAU. « Une volonté de réconciliation avec la génération précédente », *Le Devoir*, 18 octobre 1999.

¹²³ Comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes. *Écoute-moi quand je te parle!*, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 1997, p. 59-60.

l'école¹²⁴. » La chercheuse Johanne Charbonneau précise à ce sujet que la grossesse accidentelle surgit fréquemment dans un contexte de difficulté scolaire. Le choix de garder l'enfant peut être lu comme une volonté d'engagement à long terme et un appel à la reconnaissance sociale¹²⁵.

Il faut donc prévoir les moyens pour aider les adolescentes qui décident de mener à terme leur grossesse. En ce sens, on doit mettre en place les services scolaires et psychosociaux susceptibles de les aider à poursuivre leurs études en ayant la possibilité de faire garder leur enfant. La Coordination à la condition féminine du ministère de l'Éducation a préparé à l'intention du personnel d'encadrement une offre de services pour la tenue d'une rencontre d'information sur les services éducatifs adaptés pour les filles enceintes et les mères adolescentes. Or, selon la direction régionale du MEQ, il semble que cette proposition n'a encore trouvé aucun écho dans la région. De son côté Emploi Québec doit s'assurer que l'information sur les services à l'intention des jeunes mères soit disponible dans les CLE.

Mais le Conseil trouve aussi nécessaire de s'informer sur les causes qui motivent les jeunes femmes à devenir enceintes et à poursuivre leur grossesse. Au premier chef, il apparaît essentiel de cerner les raisons du recours moins fréquent à l'avortement.

Cible d'intervention 4 : Fournir aux femmes des conditions de maternité sécuritaires et équitables par rapport aux autres Québécoises.

Faits saillants

- Pour certaines années récentes, les taux de grossesses ectopiques, de chlamydie et de césariennes se sont avérés supérieurs en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine que dans l'ensemble du Québec. Ces phénomènes mériteraient un suivi systématique pour s'assurer qu'il ne s'agissait que de « pointes » surdimensionnées en raison de la faiblesse des échantillons.
- En l'absence de masse critique, il semble difficile de développer certains services, tels les services de sages-femmes et les cliniques de planning, dont l'importance en matière de santé sexuelle et reproductive ne font pourtant pas de doute.
- Trente-huit pour cent des résidentes de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine qui recourent à une interruption volontaire de grossesse subissent cette intervention à l'extérieur de la région, une proportion plus élevée que dans d'autres régions éloignées des grands centres.
- En cas de grossesse, les adolescentes de la région optent dans une proportion moindre que les jeunes québécoises (49 % c. 66 %) pour une interruption volontaire de grossesse.

¹²⁴Cité dans Monique COURNOYER. *Grossesse, maternité et paternité à l'adolescence*, recueil de recension des écrits, Québec, IQRC, 1995.

¹²⁵Johanne CHARBONNEAU. *Op. cit.*

Mesures proposées

- 17. Que la Régie régionale fasse un suivi systématique de certains problèmes relatifs à la périnatalité dont les taux notés en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se sont avérés élevés certaines années (grossesses ectopiques, chlamydirose, césariennes).**
- 18. Que la Régie régionale se saisisse de la décision du gouvernement de légaliser la pratique des sages-femmes et qu'elle mette en place les conditions pour être en mesure d'intégrer ces services dans le continuum de première ligne en périnatalité.**
- 19. Que la RRSSS adopte une approche globale dans ses interventions auprès des jeunes quant au développement d'habitudes sexuelles sécuritaires et responsables et qu'elle s'assure de la collaboration d'organismes utilisant une telle approche pour l'appuyer.**
- 20. Que les commissions scolaires, en collaboration avec le MEQ et la RRSSS, se penchent sur la situation des jeunes femmes enceintes ou mères et qu'elles développent les services à leur intention. Qu'elles examinent leur situation en lien avec la lutte à l'abandon scolaire.**
- 21. Que la RRSSS veille au maintien, à l'amélioration et à la consolidation des services de planification des naissances (éducation sexuelle, contraception, infertilité et stérilisation) et d'avortement offerts dans la région en vue de répondre aux divers besoins des jeunes filles et des femmes. Qu'elle s'assure que les pratiques des établissements effectuant des IVG garantissent le maximum de confidentialité aux femmes qui reçoivent cette intervention.**

2.4 La santé mentale des femmes et la violence conjugale

En Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, comme dans le reste du Québec¹²⁶, la proportion de personnes présentant un niveau élevé de détresse psychologique a généralement augmenté depuis 1987 nous apprend l'Enquête sociale et de santé. Ainsi, en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la population de 15 ans et plus présentant un niveau élevé de détresse psychologique serait passée de 21,2 % en 1987 à 25,2 % en 1992-1993. On doit retenir que la proportion des personnes ayant tenté de se suicider au cours de l'année précédant l'enquête de 1992-1993 est dix fois plus élevée chez les personnes présentant un niveau élevé de détresse psychologique que chez celles qui en présentaient un faible (2 % c. 0,2 %)¹²⁷.

Malheureusement, plusieurs des informations régionales issues de l'Enquête sociale et de santé, notamment celles concernant la détresse psychologique, la prévalence d'idées suicidaires et les tentatives de suicide, portent sur des effectifs de population trop petits pour pouvoir observer des différences significatives en fonction de certains critères. À plusieurs égards, on ne peut donc se prononcer sur les différences

¹²⁶ MSSS. *Op. cit.*

¹²⁷ Cité dans RRSSS Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Direction de la santé publique. *Le suicide en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine*, [recherche et rédaction : Nathalie Dubé et Claude Parent], octobre 1997.

observées entre les sexes ou encore entre la situation régionale et celle de l'ensemble du Québec. Il serait donc souhaitable que les instances concernées s'assurent d'une représentation suffisante des populations des milieux ruraux dans leur collecte de données d'enquête.

Tout de même, certaines tendances méritent d'être commentées. Ainsi, en 1992-1993, la proportion des femmes de la région à présenter un niveau élevé de détresse psychologique se compare à celle des Québécoises (28,7 % c. 30,4 %). Toutefois, cette proportion est plus élevée que chez les hommes de la région (28,7 % c. 21,6 %). En termes de pensées suicidaires, 5,7 % des femmes de la région répondaient avoir pensé au suicide au cours de leur vie comparativement à 7,9 % des hommes. À l'inverse, 4,8 % des Gaspésiennes et Madelinienues déclaraient avoir tenté de se suicider au cours de leur vie comparativement à 3,7 % de leurs vis-à-vis masculins.

Certaines caractéristiques personnelles, sociales ou économiques augmentent significativement les risques de détresse psychologique élevée. Ainsi, en région comme au Québec, le groupe des 15-24 ans présente la plus importante proportion de personnes souffrant d'une forte détresse psychologique. Une augmentation significative de la prévalence des tentatives de suicide est également observée chez les 15-24 ans de la région depuis 1987 (1,9 % c. 7,1 %).

La satisfaction que l'on éprouve face à son état de santé influence aussi grandement le niveau de détresse psychologique ressentie. Les Gaspésiens et Madelinienues insatisfaits de leur santé présentent deux fois plus de risques de vivre un état de détresse psychologique élevée que ceux qui en sont satisfaits (44,5 % c. 21 %). Lorsque l'on compare les résultats observés à l'échelle de la région à la situation nationale, on constate que la proportion de personnes se disant insatisfaites de leur santé est plus élevée en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (16,2 % c. 10,7 %).

Or, il existe une corrélation entre le niveau de revenu, la scolarité et la satisfaction éprouvée face à son état de santé. En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, près d'une personne sur cinq (19,2 %) à faible niveau de scolarité se déclare insatisfaite de son état de santé comparativement à 11,5 % des gens plus scolarisés. De même, les personnes pauvres ou très pauvres sont proportionnellement plus nombreuses à se déclarer insatisfaites de leur santé que celles disposant d'un revenu moyen-supérieur ou supérieur (25,6 % c. 9,6 %). Tous ces facteurs se conjuguent et leurs effets sont davantage ressentis par les femmes que par les hommes de la région. En effet, 54,2 % des femmes insatisfaites de leur état de santé présentent un niveau élevé de détresse psychologique comparativement à 35,8 % des hommes.

Par contre, le taux de décès par suicide est plus faible chez les femmes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine que chez l'ensemble des Québécoises (3 c. 7,1 pour 100 000) et nettement moins élevé que chez les hommes de la région (3 c. 24,3 pour 100 000).

On a établi que «... la consommation de substances psychotropes peut souvent traduire, pour certaines personnes, l'expression d'un mal-être et la recherche d'un idéal extérieur à l'individu lui-même¹²⁸. » Or, que ce soit à l'échelle régionale ou

¹²⁸ RRSSS GIM. *Plan régional d'organisation des services en toxicomanie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 1996-2001*, mai 1996, p. 33.

nationale, les femmes constituent les principales consommatrices de médicaments. De plus, selon l'Enquête sociale et de santé de 1992-1993, la proportion de consommateurs de médicaments avait progressé dans la région depuis 1987. Cette progression est surtout marquée chez les consommateurs de trois médicaments ou plus qui sont davantage des femmes que des hommes (17,1 % c. 10,6 %). Les femmes de 35-64 ans seraient statistiquement plus susceptibles de surconsommer des médicaments de type anxiolytique, hypnotique ou tranquillisant.

À cet égard, il est rassurant de constater que la RRSSS, dans son plan d'organisation des services en toxicomanie, reconnaît ce problème et en fait une cible d'intervention particulière. De plus, dans son plan de travail 1999-2002, la RRSSS réitère son intention d'analyser les problèmes soulevés par l'abus ou le mauvais usage de médicaments psychotropes chez les femmes, en vue d'élaborer un plan régional d'action en la matière.

Certaines recherches régionales ont fait ressortir les problématiques les plus fréquemment rencontrées en lien avec la toxicomanie. Ainsi, la violence conjugale et familiale, de même que les problèmes de santé mentale sont souvent associés à la toxicomanie¹²⁹. Les intervenantes des groupes de femmes, notamment celles qui interviennent auprès des victimes de violence conjugale, signalent à cet égard un alourdissement des cas depuis quelques années; les femmes sont de plus en plus nombreuses à présenter des problématiques multiples comme une importante détresse psychologique, une grande pauvreté, une dépendance envers l'alcool ou les drogues. « Le facteur prédictif le plus puissant pour déterminer si une femme abusera de l'alcool ou de drogues au cours de sa vie est qu'elle ait été abusée sexuellement ou violentée durant l'enfance ou la vie adulte¹³⁰. »

La violence sous toutes ses formes ainsi que les abus minent l'estime de soi et intensifient le niveau de détresse psychologique. Afin de mieux cerner la réalité des victimes et des intervenantes en la matière, une recherche sur la santé mentale de la clientèle des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes violentées a été effectuée par la Direction de la santé publique de la RRSSS de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine¹³¹. L'étude porte sur un échantillon de 77 femmes ayant eu recours aux services d'une maison d'hébergement et de 161 femmes qui ont consulté pour diverses raisons (problème psychosocial, santé physique, consultation relative à la périnatalité ou la sexualité) dans un CLSC de la région. Pour faciliter la compréhension, nous ne commenterons que les résultats qui ressortent de la comparaison entre les femmes violentées et celles ayant consulté pour des problèmes de santé. Pour les besoins de la cause, ces dernières seront identifiées comme « groupe contrôle ».

La recherche nous apprend que 52 % des femmes violentées présentent des signes de mauvaise santé mentale comparativement à 10 % des femmes du groupe contrôle. Ce mauvais état de santé mentale se manifeste surtout par des symptômes d'anxiété, de dépression et d'idées paranoïdes. Les femmes violentées ont également une

¹²⁹ *Idem.*

¹³⁰ Kilpatrick, cité dans RRSSS GIM, Direction de la santé publique. *Les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en Gaspésie et aux Îles : santé mentale de la clientèle et réalité d'intervention*, [recherche et rédaction : Josée Rousseau], mai 1999, p. 37.

¹³¹ *Idem.*

estime d'elles-mêmes significativement plus faible que celle des femmes du groupe contrôle. L'importance de la souffrance qu'elles vivent se manifeste par certaines conduites suicidaires. Les femmes violentées ont eu, au cours de leur vie, un taux d'idéations suicidaires (66,2 % c. 21,9 %) et de tentatives de suicide (39,2 % c. 6,7 %) significativement plus élevé que celui des répondantes du groupe contrôle. Elles se distinguent également des femmes du groupe contrôle pour leur consommation d'alcool ou de drogues, près de 9 % d'entre elles en faisant une consommation quotidienne (c. 1,2 %). La proportion des consommatrices régulières de médicaments (souvent ou à tous les jours) est aussi significativement plus élevée chez les femmes victimes de violence (39,7 % c. 12 %). En outre, il ressort de cette étude que plus les épisodes de violence sont fréquents, plus la violence est « installée », plus la santé mentale des femmes est détériorée, et ce, peu importe le type de violence vécue. Enfin, parmi les femmes violentées, celles ayant été contraintes à des activités sexuelles sous la menace au cours de la dernière année présentent des symptômes de mauvaise santé mentale d'une intensité significativement plus élevée que celles n'ayant pas subi ce genre de violence. Les signes d'hostilité, de dépression, de somatisation et d'obsession-compulsion sont particulièrement présents chez ces femmes.

Dans son plan d'action régional 1996-1999, la RRSSS faisait de la santé mentale sa deuxième priorité d'action. Depuis, un plan régional d'organisation de services (PROS) en santé mentale a été produit et sa mise en application est amorcée. Les femmes de tous âges et les personnes vivant des situations à risque, identifiées par la Régie comme étant principalement des femmes chefs de famille monoparentale et des aidantes naturelles, constituent une des clientèles prioritaires du PROS. Mis à part l'ensemble des centres hospitaliers et des CLSC, huit organismes communautaires oeuvrent spécifiquement en santé mentale sur le territoire. Pour 1999-2002, la Régie entend poursuivre sur sa lancée en adaptant des services aux besoins spécifiques des femmes et en offrant des activités de formation aux intervenants et des mesures de soutien aux familles et aux proches. Comme les services de santé mentale sont sous la responsabilité exclusive de certains organismes mandatés par la Régie et que les femmes constituent une clientèle prioritaire reconnue dans le PROS, il est à souhaiter que l'expertise développée par les groupes de femmes, dont les centres de femmes, et les maisons d'aide et d'hébergement soit reconnue et qu'ils soient impliqués dans le processus d'identification des besoins particuliers des femmes vivant un problème de santé mentale. Les problèmes de santé mentale vécus par les femmes étant souvent la conséquence d'une pluralité de facteurs, l'approche globale véhiculée par les groupes féministes s'avère aussi d'un grand intérêt.

La violence conjugale était considérée comme une affaire privée jusqu'à ce que, dans les années 70, les groupes de femmes fassent reconnaître cette question comme un problème de société. Selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993, 22 % des Québécoises de plus de 18 ans ont été victimes de violence conjugale au cours de leur vie adulte. De plus, souligne cette enquête, seulement 14 % des actes de violence sont signalés à la police¹³².

¹³² Cité dans Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire, 1996.*

Par ailleurs, les recherches sur la violence sexuelle démontrent toutes, malgré leurs limites, qu'une proportion importante d'enfants, de femmes et dans une moindre mesure d'hommes sont victimes d'agression sexuelle. Ainsi, l'enquête nationale de Statistique Canada sur la violence faite aux femmes de 1993 révélait que :

- 3 % des Québécoises avaient été victimes d'une agression sexuelle au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête;
- 34 % des femmes du Québec ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans;
- 21 % des Québécoises ont subi une attaque sexuelle et 20 % des attouchements importuns, 6 % d'entre elles ayant vécu les deux types d'agression.

Les études indiquent unanimement que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur six est victime de viol¹³³. Chez les enfants, le taux de prévalence d'agression sexuelle est deux fois plus élevé chez les filles que chez les garçons.

De fait, en 1996-1997, le taux de signalements au Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) retenus en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine représentait 2,4 enfants de 0 à 17 ans pour 1 000 alors qu'il s'établit à 1,4 dans l'ensemble du Québec. Il s'agit du deuxième taux en importance au Québec après la Côte-Nord¹³⁴. La troisième cause en importance est l'abus sexuel qui touche près d'une fille sur cinq (19,7 % c. 5,8 % des garçons). La majorité des jeunes filles abusées sexuellement (57,6 %) ont entre 12 et 17 ans¹³⁵.

Pour ce qui est de la violence conjugale, soulignons d'entrée de jeu que les données du ministère de la Sécurité publique dont nous disposons sous-estiment l'ampleur du phénomène. En effet, précise le Ministère, les statistiques ne couvrent qu'une partie des infractions, à savoir les meurtres, les tentatives de meurtres, les agressions sexuelles et les voies de fait commis par les conjoints ou les ex-conjoints; en outre, seules les infractions dont les auteurs présumés ont été identifiés apparaissent. Ainsi, les données considérées pour l'année 1998 correspondent à un peu moins de 60 % des actes criminels commis sur des femmes dans un contexte conjugal en 1998¹³⁶. De plus, ces données laissent dans l'ombre une bonne partie des femmes autochtones qui sont particulièrement touchées par la violence conjugale et les agressions sexuelles.

Au cours de l'année 1998, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le taux des femmes victimes d'actes violents s'élevait à 747 par 100 000 femmes, un taux moindre qu'en moyenne au Québec (940,5), plaçant la région au 6^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux policiers. Si on ne retient que les actes violents survenus en contexte conjugal, la proportion régionale dépasse cependant la proportion nationale (44 % c. 39 %). Les conjoints et les ex-conjoints des victimes

¹³³ M. POITRAS et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

¹³⁴ MSSS. *Rapport statistique annuel des Centres Jeunesse*, 1996-1997.

¹³⁵ MSSS. *Système d'information sur la protection de la jeunesse, Période 1996-1997*, 18 février 1998.

¹³⁶ Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale, Statistiques 1998*, Québec, 2000.

étaient impliqués dans 46 % des dossiers (c. respectivement 47 % pour les conjoints et 43 % pour les ex-conjoints au Québec). Au cours de l'année 1998, 94 % des affaires de violence conjugale rapportées en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont été résolues par les policiers (c. 93 % au Québec), mais elles se sont soldées nettement moins par une mise en accusation (59 %) qu'ailleurs au Québec (70 %).

Les femmes de 50 à 59 ans et de 60 à 69 ans de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se distinguent de celles des autres régions par un taux de victimisation qui dépasse la moyenne québécoise.

Les résultats de la recherche¹³⁷ sur la santé mentale des femmes violentées de la région nous éclairent sur les caractéristiques socioéconomiques des femmes victimes de violence. En effet, 62,7 % d'entre elles possèdent une scolarité inférieure à un secondaire V et un faible 9,6 % occupent un emploi. La grande majorité a des enfants (87,7 %) et, au cours de l'année précédant la recherche, 42,4 % se sont vu, à au moins une reprise, menacées « de se faire couper les vivres » et 33,3 % ont été menacées « de se faire enlever leur-s enfant-s ». En outre, 42,6 % ont vécu de la violence physique grave et 32 % ont subi de la violence sexuelle.

Les femmes autochtones sont particulièrement touchées par la violence conjugale et les agressions sexuelles. L'*Enquête auprès des peuples autochtones* effectuée par Statistique Canada en 1991 montrait que de 36 à 44 % des autochtones considéraient la violence familiale comme un problème, et de 22 à 35 % percevaient ainsi la violence sexuelle. Seuls le chômage, l'alcoolisme et la toxicomanie suscitaient plus d'inquiétudes chez les autochtones¹³⁸. Selon une enquête de l'Ontario Native Women's Association réalisée en 1988, la violence familiale serait huit fois plus élevée parmi les peuples autochtones que dans la population canadienne en général.

Comme le soulignait la Commission royale sur les peuples autochtones : « Même si la violence chez les autochtones présente nombre de caractéristiques de la violence dans la société non autochtone, elle offre aussi un aspect distinct qu'il faut reconnaître pour mieux comprendre les causes et définir les solutions du problème. Premièrement, elle se distingue du fait qu'elle touche des collectivités entières et ne peut être considérée comme un problème circonscrit à quelques ménages. Deuxièmement, la désintégration de la famille remonte souvent à des interventions étatiques délibérées, visant à séparer ou à déraciner la famille autochtone. Troisièmement, la violence au sein des collectivités autochtones est alimentée par un climat social raciste, propice aux stéréotypes méprisants touchant les hommes et les femmes autochtones, qui tend à réduire leur valeur humaine et leur droit à la dignité. » Enfin, rajoute la Commission, « ... le traitement discriminatoire imposé aux femmes par la Loi sur les Indiens a affaibli leur position dans toutes les collectivités autochtones. Le déséquilibre qui existe actuellement dans les rapports entre les sexes au sein de nombreuses collectivités contribue certainement à la victimisation des femmes...¹³⁹. »

Depuis quelques années, les Amérindiennes se sont donné un service d'aide et d'hébergement, fondant leurs interventions sur un savoir propre à leurs communautés.

¹³⁷ RRSSS, Direction de la santé publique. *Les maisons d'aide et d'hébergement en Gaspésie et aux Îles : Santé mentale de la clientèle et réalité d'intervention*, op. cit.

¹³⁸ Cité par la Commission royale sur les peuples autochtones.

¹³⁹ Commission royale sur les peuples autochtones. *Op. cit.*

La maison d'aide et d'hébergement Haven House, sur la réserve de Listuguj, en est un exemple. En 1997-1998, ses intervenantes ont accueilli 15 familles et effectué au-delà de 145 interventions directes auprès des femmes violentées.

Par ailleurs, les femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont mis sur pied cinq maisons d'aide et d'hébergement. Un centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) dessert la péninsule gaspésienne, alors qu'aux Îles, le groupe La Sentin'Elle offre des services de prévention et d'intervention sur les agressions à caractère sexuel. Du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999, les maisons d'hébergement ont accueilli 237 femmes et 214 enfants. Outre l'accueil et l'hébergement, elles offrent des services d'accompagnement vers les ressources psychologiques, sociales et juridiques. Elles assurent aussi au besoin un suivi posthébergement, offrent des services de consultation téléphonique et de référence en plus d'organiser des activités de sensibilisation et de prévention. Les centres de femmes jouent également un rôle important dans le dépistage et l'accompagnement des femmes victimes de violence.

À la suite de nombreuses représentations des femmes et des groupes de femmes, un CALACS a été mis en place dans la région. Inscrit dans le plan d'action régional de la RRSSS de mars 1996, il découle de l'objectif prioritaire d'assurer la disponibilité et l'accessibilité de services répondant aux besoins des femmes victimes de violence et de leurs enfants. Cependant, le financement accordé à cet organisme ne lui permet pas de s'acquitter du mandat régional qui lui a été confié : tout au plus parvient-il à répondre aux besoins de sa MRC. La nécessité de plus de ressources consacrées à la prévention et à la lutte des agressions sexuelles sur la péninsule semble s'imposer. Durant l'année 1998-1999, les intervenantes du CALACS « La Bôme » de Gaspé ont effectué 69 interventions individuelles et animé six séances de groupe, en plus de participer à neuf activités de sensibilisation, d'organiser neuf formations et d'effectuer des démarches d'appui et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. L'organisme est également responsable, depuis l'été 1998, d'implanter une équipe de prévention des abus commis envers les enfants.

En raison du caractère crucial de la prévention et du dépistage en milieu scolaire, quelques autres initiatives ont vu le jour dans la région : ESPACE aborde la question des abus sexuels avec les enfants du préscolaire et du primaire, leurs parents ainsi que les intervenants, alors que SAISIR, donné à titre de projet pilote par des maisons d'hébergement, traite de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes. Ces efforts, qui méritent certes d'être intensifiés, sont actuellement limités par le manque de fonds.

Bien qu'elles poursuivent sans relâche leur travail auprès des femmes victimes de violence conjugale ou d'agression sexuelle, les intervenantes énoncent plusieurs préoccupations dans la recherche sur la santé mentale de la clientèle et les réalités d'intervention en maison d'aide et d'hébergement. Le besoin de formation spécifique sur les techniques d'intervention à adopter auprès de clientèle vivant des problèmes différents, qu'il s'agisse de santé mentale, de toxicomanie, de crise suicidaire ou de sérieux troubles comportementaux chez les enfants, est tangible et de plus en plus criant. De même, elles considèrent nécessaire une meilleure concertation des différentes instances concernées par la violence conjugale, notamment les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. La mise en place, en mars

1997, d'une table de concertation régionale sur la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel constitue certainement un pas vers l'amélioration des relations entre les différentes ressources, la clarification des responsabilités respectives de chacune et la complémentarité des services. Toutefois, le plan d'action régional en matière de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel reste à faire. Il gagnerait à recourir à une approche globale d'intervention afin d'optimiser la complémentarité des services. On devrait y accorder aussi une attention particulière à l'intervention policière, à la formation de la magistrature, ainsi qu'aux ressources financières et humaines du réseau, des groupes communautaires et des groupes de femmes. De plus, la table régionale de concertation aurait avantage à prévoir des mesures d'évaluation afin de s'assurer que les lignes directrices du plan d'action en matière de violence conjugale soient appliquées à chacun des niveaux locaux d'intervention.

Déjà, des organismes d'aide et d'hébergement ont établi des ententes locales avec certaines ressources : ainsi certaines maisons d'aide et d'hébergement ont signé un protocole d'entente avec l'hôpital de leur territoire. Différentes démarches sont aussi enclenchées pour établir des ententes locales avec les services de police et les CLSC. Enfin, il faut se réjouir que la Régie régionale envisage de procéder à une analyse de la situation en vue de définir les modalités d'organisation et de mise en œuvre de services destinés aux conjoints violents. Actuellement, seul Interface, un organisme communautaire ayant pignon sur rue au CLSC de Caplan, propose ce type d'interventions pour les MRC Bonaventure et Avignon. Il s'agit pourtant d'un maillon important de la chaîne des services en violence conjugale qui, en plus de l'intervention féministe auprès des conjoints violents, contribue par l'éducation et la sensibilisation de la population à dévoiler les rapports sociaux de domination entre les sexes qui sous-tendent la violence conjugale. D'ailleurs, il pourrait être intéressant d'associer les hommes à la mise sur pied d'activités de prévention de la violence et de dénonciation des rapports de domination.

Malgré que le *Plan d'action : santé, bien-être et conditions de vie des femmes* du MSSS reconnaît explicitement la violence comme étant l'un des problèmes prioritaires en santé au Québec, les groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, comme du reste partout au Québec, vivent toujours une situation économique précaire. On doit souligner les difficultés financières qui résultent, pour les maisons des zones rurales, des nombreux déplacements qui doivent être effectués pour fournir les services, dont l'accompagnement sociojudiciaires et le transport vers l'école des enfants des femmes accueillies. La recherche de subventions prend beaucoup de temps et de ressources humaines et est de plus en plus difficile en raison de l'alourdissement de la clientèle observée ces dernières années. Les subventions récurrentes sont insuffisantes et obligent souvent les organismes à se tourner vers le financement par projet. Ce dernier est exigeant, les critères sont souvent difficiles à cerner et à intégrer à la mission des groupes. Ce type de financement fait d'ailleurs l'objet de critiques au sein des groupes féministes et communautaires.

En effet, le présent contexte permet difficilement d'améliorer la qualité des services, de développer des outils d'intervention et de réflexion, de faire de la prévention auprès des jeunes ou encore d'offrir aux travailleuses des activités de perfectionnement susceptibles de les soutenir dans les situations personnelles et sociales extrêmes auxquelles elles sont confrontées.

En ce sens, on peut souhaiter que la poursuite de l'objectif inscrit au Plan d'action 1999-2002 de la RRSSS, qui vise la réalisation d'un état de situation sur le financement des organismes communautaires et la révision des mécanismes de financement, se fasse de concert avec les organismes concernés et tienne compte de l'approche globale d'intervention adoptée par les groupes de femmes.

Cible d'intervention 5 : Fournir aux femmes les moyens d'améliorer ou de maintenir leur santé mentale et prendre tous les moyens pour mettre fin à la violence faite aux femmes.

Faits saillants

- Au moment de l'Enquête sociale et de santé, le quart de la population de 15 ans et plus présentait un niveau élevé de détresse psychologique en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (25,2 %).
- La précarité économique des femmes de la région et leur faible niveau de scolarité influencent la satisfaction qu'elles ont à l'égard de leur état de santé qui, à son tour, affecte leur niveau de détresse psychologique : ainsi, 54,2 % des femmes insatisfaites de leur santé présentent un niveau élevé de détresse psychologique.
- La surconsommation de médicaments peut être un indice de détresse psychologique; or, 17,1 % des femmes comparativement à 10,6 % des hommes de la région avaient consommé trois médicaments ou plus au cours des deux jours ayant précédé l'Enquête sociale et de santé de 1992-1993.
- L'abus sexuel ou la violence vécus durant l'enfance ou la vie adulte sont parmi les prédicteurs les plus déterminants de l'abus d'alcool ou de drogues.
- Selon les signalements aux policiers, si on ne retient que les actes violents survenus en contexte conjugal, la proportion régionale dépasse la proportion nationale (44 % c. 39 %).
- Les femmes de 50 à 59 ans et de 60 à 69 ans de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se distinguent de celles des autres régions par un taux de victimisation qui dépasse la moyenne québécoise.
- Le taux de signalements retenus par le Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse est presque deux fois plus élevé dans la région que dans l'ensemble du Québec (2,4 c. 1,4 pour 1000). Chez près d'une fille sur cinq, les abus sexuels sont à l'origine du signalement.
- Les cinq maisons d'aide et d'hébergement de la région ont accueilli 237 femmes et 214 enfants en 1998-1999. Compte tenu de l'alourdissement de leur clientèle et en vue d'améliorer la qualité de leurs services, les maisons d'aide et d'hébergement auraient besoin de ressources supplémentaires.

- Pour toute la péninsule gaspésienne, il n'existe qu'un seul centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

Mesures proposées

22. Que la Régie régionale encourage le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs concernant la santé mentale des femmes, et notamment celles victimes de violence, en conformité avec la politique de santé mentale définie sur le plan national. À cet effet, qu'elle reconnaisse le caractère essentiel des interventions des groupes féministes, dont les centres de femmes, notamment en raison de l'approche globale qu'ils utilisent pour aborder les problèmes, dans le maintien et l'amélioration de la santé mentale. En conséquence, que la RRSSS soutienne leur action et développe des collaborations avec ces groupes.
23. Que la RRSSS prévoie, dans les plans d'action en matière de violence conjugale et d'agressions sexuelles qu'elle compte élaborer, la réalisation d'un inventaire des besoins et des ressources et qu'elle s'appuie sur cet état de situation pour adopter une approche globale, fondée sur la complémentarité des services et le renforcement des liens entre les intervenantes et les intervenants.
24. Que la RRSSS s'assure que les organismes d'aide ou d'hébergement pour les femmes victimes de violence disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services aux femmes en situation de violence sur l'ensemble du territoire en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables (victimes d'agressions sexuelles, aînées, jeunes, autochtones, etc.) et des besoins liés au caractère rural (dont les coûts liés au transport et l'accès à l'école pour les enfants).
25. Que lors de la sortie publique des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les agressions sexuelles, le MSSS prévoie accorder les fonds nécessaires pour que les régies régionales puissent développer les moyens d'action qui s'imposent.
26. Que la RRSSS évalue et mette en œuvre la meilleure solution pour assurer une desserte régionale adéquate aux victimes d'agressions sexuelles et qu'elle y consacre les ressources nécessaires.
27. Que la RRSSS suscite des projets faisant appel à la mobilisation des hommes pour la prévention et la dénonciation de la violence faite aux femmes et qu'elle assure la disponibilité de ressources suffisantes pour intervenir, selon les méthodes reconnues, auprès des hommes violents.
28. Que les commissions scolaires et les conseils d'établissement se montrent accueillants pour les activités de prévention de la violence amoureuse et des abus sexuels et qu'ils s'engagent à cet égard.

CONCLUSION

Depuis les vingt-cinq dernières années, les Québécoises ont réalisé d'importants progrès sur le plan de leur autonomie économique et du respect de leur intégrité physique. Tout au long de ce parcours, les interventions du gouvernement du Québec ont été, à bien des égards, déterminantes, qu'elles se soient traduites par l'adoption de lois et de règlements ou par la détermination d'objectifs au sein de politiques sectorielles.

À l'heure de la transformation des structures et des politiques, dans le sens d'une plus grande prise en charge des milieux, la poursuite de l'équité entre les femmes et les hommes demeure toujours aussi essentielle, parce que non achevée, comme il nous a été donné de l'illustrer. Le défi consiste dorénavant à faire atterrir les grands objectifs nationaux dans les planifications et les ententes régionales ou locales et à leur consacrer les moyens de leur réussite.

Les Gaspésiennes et les Madelinienues ont beaucoup à apporter à la région comme en fait foi leur contribution économique, sociale, culturelle, communautaire et, de plus en plus, politique. Si nous nous sommes attardées à souligner les lacunes de leur insertion, c'est qu'il nous apparaissait nécessaire de cerner les entraves pour les lever.

Rappelons que seulement 48,2 % des femmes de la région font partie de la population active comparativement à 60,8 % des hommes et à 54,6 % des Québécoises. Elles sont aussi deux fois plus nombreuses que les hommes de la région à travailler à temps partiel. Enfin, malgré un emploi plus souvent à temps plein que l'ensemble des Québécoises, elles ne gagnent que 80 % du revenu moyen d'emploi de celles-ci. Les Gaspésiennes et Madelinienues sont aussi sur-représentées à l'aide sociale et dépendent de l'aide de dernier recours plus longtemps que les hommes de la région et que l'ensemble des Québécoises.

Les femmes sont sous-scolarisées par rapport aux Québécoises et leurs choix scolaires sont plus fortement concentrés dans des options traditionnellement féminines. Non seulement auraient-elles intérêt à poursuivre leurs études, mais il est impératif qu'elles diversifient leur orientation scolaire et professionnelle pour mieux s'arrimer au développement de l'économie régionale et ainsi améliorer leurs perspectives d'emploi. Enfin, dans une région qui cherche à diversifier ses activités économiques, il faut concevoir et adopter les mesures susceptibles d'épauler les femmes chefs d'entreprise ou celles qui souhaitent se lancer en affaires, plus nombreuses proportionnellement, rappelons-le, que dans l'ensemble du Québec.

Cependant, tout en ayant comme objectif de favoriser l'autonomie économique des femmes, donc leur intégration socioprofessionnelle, il faut aménager des « passerelles » (dont des services préparatoires à l'emploi) pour permettre à certaines femmes de passer de l'exclusion à l'insertion sociale. Nous avons aussi constaté que le manque de services de garde et l'inexistence de transport en commun désavantage les femmes tant en nuisant à leur intégration professionnelle qu'en freinant leur participation sociale.

La faible densité de la population et l'absence de masse critique qui en découle soulève d'importants enjeux quant au suivi de certaines problématiques sociosanitaires et à l'offre de services. C'est ce qui a semblé ressortir de l'examen des questions liées à la santé reproductive et sexuelle d'une part, et à la santé mentale, d'autre part. Tout en reconnaissant les difficultés particulières auxquelles fait face la région, le CSF invite tout de même la RRSSS à s'assurer que les femmes bénéficient des conditions sociosanitaires et des services comparables aux autres régions du Québec. De plus, malgré les multiples et énormes conséquences que cette décision entraîne pour la mère et l'enfant, les adolescentes de la région mènent leur grossesse à terme dans la moitié des cas alors que cette proportion s'établit à 30 % dans l'ensemble du Québec. Il y a certes lieu de se pencher sur les causes de ce phénomène et de s'assurer que les jeunes mères disposent du soutien psychosocial et scolaire dont elles ont besoin.

On assiste, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à un vieillissement accéléré de la population causé par le phénomène de l'exode des jeunes, lui-même attribuable, en partie, à la détérioration de la situation économique et à la non-disponibilité de plusieurs programmes de formation postsecondaire. Les transformations démographiques ont un lourd impact sur la vie des femmes de la région. Déjà, en 1996, les femmes constituaient 55 % de la population des 65 ans et plus. En outre, leur plus longue espérance de vie en faisant de plus grandes utilisatrices de services sociosanitaires, elles souffrent davantage des coupures opérées ces dernières années dans ces secteurs. D'autre part, en contexte de virage ambulatoire, elles sont particulièrement interpellées en tant qu'aidantes naturelles. Enfin, faut-il rappeler que plus des trois quarts des Québécoises de ce groupe d'âge bénéficient d'un revenu annuel inférieur à 15 000 \$.

On ne saurait prétendre à une participation pleine et entière des femmes à la société sans bannir la violence des rapports entre les hommes et les femmes. Selon les signalements aux policiers, une part plus importante d'actes violents subis par les Gaspésiennes et Madeliniennes sont survenus dans un contexte conjugal que pour l'ensemble des Québécoises. L'intolérable souffrance des victimes met en péril leur santé mentale et souvent, elles tenteront de faire taire cette souffrance en recourant à la consommation abusive de substances psychotropes ou d'alcool. Les jeunes filles ne sont pas épargnées par cette violence qui marque trop souvent les rapports entre les hommes et les femmes. En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le taux de signalements retenus par le Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse est de beaucoup supérieur à la moyenne du Québec et chez les filles, dans un cas sur cinq, l'abus sexuel est à l'origine du signalement. La lutte à la violence faite aux femmes commande un indispensable engagement des actrices et des acteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux, ainsi que des milieux policier et juridique, aux côtés des groupes de femmes. Mais elle exige aussi qu'on investisse les ressources nécessaires pour que l'action soit efficace.

Enfin, il importe que dans une région qui regroupe des collectivités autochtones, on prenne le soin de travailler avec elles pour mieux les connaître et intervenir plus efficacement. Les difficultés graves que nous signalent les quelques aspects documentés de la vie des femmes autochtones exigent qu'on se penche sans délai sur la question.

Comme bien d'autres, nous sommes convaincues qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne. Pour atteindre l'un et l'autre, l'inclusion des femmes fait toute la DIFFÉRENCE, une différence qui rapporte à toute la région.

Le Conseil du statut de la femme tient à remercier tous les organismes régionaux ou locaux qui l'ont appuyé dans la collecte de données sur les Gaspésiennes et les Madelinienues.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant le présent document ou tout autre sujet de condition féminine en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau régional du Conseil du statut de la femme en composant le 727-3645.

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

1. Que l'Institut de la statistique du Québec (anciennement le Bureau de la statistique du Québec) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.
2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC.
3. Que les instances régionales et locales de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon le sexe nécessaires à l'adaptation de leur action.
4. Que le CRCDD, les CLD concernés et la RRSSS demandent la collaboration du Secrétariat aux affaires autochtones, de ressources universitaires, de l'Assemblée des Premières Nations, des conseils de bande et des femmes autochtones pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des Amérindiennes de la région, résidentes des différentes collectivités autochtones ou vivant hors réserve, afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.
5. Que le Conseil régional de concertation et de développement, avec la collaboration du ministère de l'Éducation et du Conseil régional des partenaires du marché du travail, se penche sur les moyens de mieux accorder aux priorités de développement de la région l'offre de formation professionnelle, collégiale et universitaire, tant en vue d'améliorer la rétention des jeunes sur le territoire que de soutenir la persistance scolaire de la population régionale, sous-scolarisée comparée à la moyenne québécoise. Qu'on envisage le recours aux nouvelles technologies de l'information pour ce faire.
6. Que le ministère de l'Éducation, dans le souci de mieux tenir compte de la réalité régionale, et notamment de celle des femmes, évalue la possibilité de rendre le programme des prêts et bourses accessible aux personnes inscrites à temps partiel.
7. Que les planificateurs du développement (le CRCDD, les CLD et le Conseil régional des partenaires du marché du travail) et les planificateurs et dispensateurs de formation (les commissions scolaires, les cégeps et les CLE) développent des liens organiques afin d'améliorer l'information scolaire et professionnelle et qu'ils consacrent plus de ressources à cet effet afin que les étudiantes bénéficient, le plus tôt possible dans leur parcours scolaire, d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente, en lien avec la marché du travail et les orientations de la région.

8. Que le CRCD et les CLD s'assurent que des ressources permanentes soient consacrées à la diversification des choix scolaires et professionnels des femmes et ce, sur tout le territoire, ce soutien pouvant être offert, selon le cas, par les groupes de femmes ou les CLE.
9. Que les centres locaux de développement documentent, avec la collaboration du ministère de l'Industrie et du Commerce et des groupes de femmes actifs dans le domaine, les problèmes d'accès au financement des femmes entrepreneures pour y sensibiliser les institutions financières afin que les femmes bénéficient des leviers nécessaires au démarrage d'entreprise.
10. Que les gestionnaires de fonds publics, dont le CRCD, les CLD et le comité de gestion du Fonds de création d'emplois municipaux incluent, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et qu'ils produisent un bilan des résultats effectivement atteints. Qu'ils incitent leurs partenaires financiers, dont les fonds d'investissement de la FTQ et de la CSN, à en faire autant.
11. Qu'Emploi Québec assure aux femmes défavorisées des mesures appropriées de préparation à l'emploi et ce, sur tout le territoire. Pour ce faire, que les CLE fassent appel aux groupes de femmes pour enrichir leur expertise en matière d'interventions auprès des femmes.
12. Que le CRCD poursuive ses efforts, avec la collaboration des organismes du milieu, dont les groupes de femmes, pour l'élaboration de solutions novatrices en vue de répondre aux besoins de services de garde et de transport collectif. Qu'il se préoccupe que ces formules soient adaptées aux différents milieux et aux différents horaires de travail.
13. Que la Régie régionale distingue les besoins des femmes et des hommes âgés et qu'elle tienne compte de cette analyse différenciée dans son plan d'organisation de services à l'intention de la population âgée. Qu'elle partage cette information avec le CRCD.
14. Que le CRCD, les MRC et les municipalités s'assurent que les services nécessaires à la vie quotidienne (financiers, commerciaux, de loisirs, etc.) soient accessibles et adaptés pour répondre aux besoins des aînés en tenant compte de la situation différente des femmes et des hommes.
15. Que la RRSSS et le CRCD, ayant constaté le vieillissement accéléré de la population et en continuité avec les efforts déployés à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées, s'engagent à soutenir les groupes communautaires actifs auprès des aînées et des aînés et qu'ils portent une attention particulière aux conclusions de l'étude sur les effets du virage ambulatoire menée par le comité aviseur femmes de la RRSSS.

16. Que la Régie régionale, le CRCDD, ainsi que les MRC et les municipalités suscitent et appuient le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs pour répondre aux besoins des hommes et des femmes âgées dans une situation de dispersion sur le territoire, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes seules et sans soutien.
17. Que la Régie régionale fasse un suivi systématique de certains problèmes relatifs à la périnatalité dont les taux notés en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se sont avérés élevés certaines années (grossesses ectopiques, chlamydie, césariennes).
18. Que la Régie régionale se saisisse de la décision du gouvernement de légaliser la pratique des sages-femmes et qu'elle mette en place les conditions pour être en mesure d'intégrer ces services dans le continuum de première ligne en périnatalité.
19. Que la RRSSS adopte une approche globale dans ses interventions auprès des jeunes quant au développement d'habitudes sexuelles sécuritaires et responsables et qu'elle s'assure de la collaboration d'organismes utilisant une telle approche pour l'appuyer.
20. Que les commissions scolaires, en collaboration avec le MEQ et la RRSSS, se penchent sur la situation des jeunes femmes enceintes ou mères et qu'elles développent les services à leur intention. Qu'elles examinent leur situation en lien avec la lutte à l'abandon scolaire.
21. Que la RRSSS veille au maintien, à l'amélioration et à la consolidation des services de planification des naissances (éducation sexuelle, contraception, infertilité et stérilisation) et d'avortement offerts dans la région en vue de répondre aux divers besoins des jeunes filles et des femmes. Qu'elle s'assure que les pratiques des établissements effectuant des IVG garantissent le maximum de confidentialité aux femmes qui reçoivent cette intervention.
22. Que la Régie régionale encourage le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs concernant la santé mentale des femmes, et notamment celles victimes de violence, en conformité avec la politique de santé mentale définie sur le plan national. À cet effet, qu'elle reconnaisse le caractère essentiel des interventions des groupes féministes, dont les centres de femmes, notamment en raison de l'approche globale qu'ils utilisent pour aborder les problèmes, dans le maintien et l'amélioration de la santé mentale. En conséquence, que la RRSSS soutienne leur action et développe des collaborations avec ces groupes.
23. Que la RRSSS prévoie, dans les plans d'action en matière de violence conjugale et d'agressions sexuelles qu'elle compte élaborer, la réalisation d'un inventaire des besoins et des ressources et qu'elle s'appuie sur cet état de situation pour adopter une approche globale, fondée sur la complémentarité des services et le renforcement des liens entre les intervenantes et les intervenants.

24. Que la RRSSS s'assure que les organismes d'aide ou d'hébergement pour les femmes victimes de violence disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services aux femmes en situation de violence sur l'ensemble du territoire en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables (victimes d'agressions sexuelles, aînées, jeunes, autochtones, etc.) et des besoins liés au caractère rural (dont les coûts liés au transport et l'accès à l'école pour les enfants).
25. Que lors de la sortie publique des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les agressions sexuelles, le MSSS prévoit accorder les fonds nécessaires pour que les régions régionales puissent développer les moyens d'action qui s'imposent.
26. Que la RRSSS évalue et mette en œuvre la meilleure solution pour assurer une desserte régionale adéquate aux victimes d'agressions sexuelles et qu'elle y consacre les ressources nécessaires.
27. Que la RRSSS suscite des projets faisant appel à la mobilisation des hommes pour la prévention et la dénonciation de la violence faite aux femmes et qu'elle assure la disponibilité de ressources suffisantes pour intervenir, selon les méthodes reconnues, auprès des hommes violents.
28. Que les commissions scolaires et les conseils d'établissement se montrent accueillants pour les activités de prévention de la violence amoureuse et des abus sexuels et qu'ils s'engagent à cet égard.

BIBLIOGRAPHIE

BÉLANGER, Jules et autres. *Histoire de la Gaspésie*, Boréal Express/Institut québécois de la recherche sur la culture, Montréal, 1981.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC et MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, DIRECTION DE L'ANALYSE DES PME ET DES RÉGIONS. *Nombre d'établissements et emploi total des fabricants selon la taille de l'établissement et le niveau technologique de l'industrie*, 1998.

CHARBONNEAU, Johanne. « Une volonté de réconciliation avec la génération précédente », *Le Devoir*, 18 octobre 1999.

COMITÉ DE GESTION DU FONDS D'INTÉGRATION EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES. *L'état de la situation relative à l'intégration en emploi des personnes handicapées dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - résultat d'une analyse diagnostique*, septembre 1998.

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DE SANTÉ MENTALE OFFERTS AUX FEMMES. *Écoute-moi quand je te parle!*, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 1997.

COMITÉ FEMMES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. *Quelques données sur notre région : la Gaspésie et les Îles*, compilation Marie-Thérèse Forest, répondante de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles, mai 1999.

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE. *Document d'information préparatoire aux rencontres de consultation par MRC*, automne 1999.

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE. *L'état de situation de l'économie sociale en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine*, [recherche et rédaction : Josée Kaltenback], novembre 1999.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Rapport*, volume 4 : *Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

CONSEIL D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ DU QUÉBEC. *Rapport présenté au Ministre de la Santé et des Services sociaux*, Montréal, 1997.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE ET AUTRES. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, [recherche et rédaction : Chantal Martel], le Conseil, Québec, 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Portrait socio-économique des femmes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, novembre 1995.

CÔTÉ, Denyse et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

COURNOYER, Monique. *Grossesse, maternité et paternité à l'adolescence*, recueil de recension des écrits, Québec, IQRC, 1995.

CRCD GASPÉSIE-LES ÎLES. *Plan stratégique de développement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, 26 novembre 1993.

DI DOMENICO, Mariangela. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, étude du Conseil du statut de la femme, synthèse, février 1996.

DION STOUT, Madeleine et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones au Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration des politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

EMPLOI QUÉBEC. *Bulletin régional sur le marché du travail Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, troisième trimestre, 1998.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE. *Le sexisme financier*, [recherche et rédaction : Martine Marleau], mars 1995, 28 p.

GALIPEAU, Silvia. « 23 millions pour relancer la Gaspésie », *Le Devoir*, 20 novembre 1999.

GUYON, Louise. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996.

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (IGIF). *Registre des entreprises au 31 mai 1997*, compilation : Direction de l'analyse des PME et des régions, MIC, 1998.

INSTITUT DE LA PME. *Mythes et réalités : le pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes au Canada*, Banque de Montréal, Scarborough, 1996, 32 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociodémographiques en bref*, bulletin volume 4, numéro 2, février 2000.

« La Martre tire parti de son passé amérindien », *Le Soleil*, édition régionale, 7 juillet 1999, p. A8.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Indicateurs sociosanitaires : Le Québec et ses régions*.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Rapport statistique annuel des Centres Jeunesse*, 1996-1997.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Système d'information sur la protection de la jeunesse, Période 1996-1997*, 18 février 1998.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Taux de grossesse à l'adolescence 1995-1997*.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale, Statistiques 1998*, Québec, 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE L'INFORMATIQUE. *Déclarations des clientèles scolaires*, octobre 1999.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE et DIRECTION DE L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE. *La relance au secondaire en formation professionnelle : données sur l'intégration au marché du travail par région, par secteur, par discipline et selon le sexe*, 31 mars 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION DES DONNÉES SUR L'EFFECTIF COLLÉGIAL (SIGDEC). *La relance au collégial*, 4 août 1999.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu*, février 1999.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, DIRECTION DE L'ANALYSE DES PME ET DES RÉGIONS. *Profil économique des régions*, 1998.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Ottawa, 1996.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GESTION DE L'INFORMATION. *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence 1998*, mars 1999.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES et SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000*, cité dans Conseil du statut de la femme. *Filles et éducation : questions actuelles*, fiche # 4, [recherche et rédaction : Éliane de Nicolini], mars 1996.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *La mise en commun des services de transport collectif*, Direction de la mobilité en transport, Service de transport terrestre des personnes, novembre 1998.

MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE PABOK (ROCHER-PERCÉ). Cité dans *Document d'information préparatoire aux rencontres de consultation par MRC*, Comité régional d'économie sociale (C.R.E.S.), automne 1999.

PELLETIER, Clothilde et Carole LAURIN. *État des lieux : violence et santé mentale chez les autochtones du Québec*, recherche préparée pour l'Association des femmes autochtones du Québec, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines, 1993.

POITRAS, M. et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Améliorer la santé et le bien-être de la population gaspésienne et madelinienne : Une priorité, Plan d'action régional*, mars 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Prévisions des ressources des effectifs médicaux (PREM) 1997-2000 en spécialité*.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Répertoire des organismes communautaires GIM*, 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Qu'est-ce qui a « rap » avec l'amour?*, [recherche et rédaction : Jocelyne Côté et Nathalie Dubé avec la collaboration de Joanne Otis], février 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Rapport régional de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, [recherche et rédaction : Claude Parent et Éric Hurtubise], mai 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ÉVALUATION ET DE L'INFORMATIQUE. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Le suicide en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine*, [recherche et rédaction : Nathalie Dubé et Claude Parent], octobre 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en Gaspésie et aux Îles : santé mentale de la clientèle et réalité d'intervention*, [recherche et rédaction : Josée Rousseau], mai 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Plan de travail 1999-2002 du réseau de la santé et des services sociaux en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, 5 mars 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Plan régional d'organisation des services en toxicomanie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 1996-2001*, mai 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Profil sociosanitaire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, [recherche et rédaction : Éric Hurtubise], février 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Rapport annuel 1998-1999*.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Profil des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*, [rédaction : René Bornais], 1998.

SABOURIN, Cécile et Dominique TRUDEL. *Femmes, trajectoires socio-professionnelles et mobilité quotidienne*, Collection Kanasuta, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, juin 1995.

SABOURIN, Cécile et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions Remue-ménage, 1995.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Les Amérindiens et les Inuit d'aujourd'hui*, 1995.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC. Cité dans *Des nouvelles d'elles — Les femmes âgées du Québec*, CSF, septembre 1999.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE. *Perspectives professionnelles 1998-2000 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*.

SOMMET RÉGIONAL GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Commission sectorielle Femmes et développement régional- Bilan et enjeux*, synthèse présentée par Marie-Thérèse Forest, novembre 1999.

SOMMET RÉGIONAL GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Commission sectorielle Jeunesse- Bilan et enjeux*, synthèse présentée par François Roussy, novembre 1999.

SOMMET RÉGIONAL GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Culture Gaspésie : bilan et enjeux*, [rédaction : Aurélien Bisson], novembre 1999.

SOMMET RÉGIONAL GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Éducation : bilan et enjeux*, [rédaction : Roland Auger], novembre 1999.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la population active, séries chronologiques 1991-1998*, compilation : Direction de l'analyse des PME et des régions, ministère de l'Industrie et du Commerce, 1999.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur les finances des consommateurs*, cité dans *La réalité des aînés québécois*.

STATISTIQUE CANADA. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, automne 1998.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1996*, compilation effectuée par la Direction des ressources humaines du Canada-Gaspé.

STATISTIQUE CANADA. Cité dans Conseil des aînés, *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont et autres], janvier 1997.